



**HAL**  
open science

## Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique

Lauren Bakir, Françoise Curtit, Vincente Fortier, Ugo Lozach

### ► To cite this version:

Lauren Bakir, Françoise Curtit, Vincente Fortier, Ugo Lozach. Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique. [Rapport de recherche] Ministère de l'Intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques. 2021. hal-03473447

**HAL Id: hal-03473447**

**<https://hal.science/hal-03473447>**

Submitted on 3 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AAP « islam, religion et société » 2019

**Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique**

Rapport final

2019-2021

**Établi par :**

**Lauren Bakir, postdoctorante**

**Françoise Curtit, ingénieure de recherche au CNRS, coordinatrice du projet**

**Vincente Fortier, directrice de recherche au CNRS, responsable scientifique du projet**

**Ugo Lozach, postdoctorant**

# Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique

Rapport final 2019-2021

## Sommaire

AVANT-PROPOS .....	1
INTRODUCTION. Les « cadres religieux musulmans » : retour sur une catégorie problématique..	3
<b>CHAPITRE PRÉLIMINAIRE – Présentation de l’enquête et de sa population .....</b>	<b>11</b>
<b>1. Choix méthodologiques et matériaux d’enquête .....</b>	<b>11</b>
1.1. Une enquête qualitative.....	12
1.2. Le matériau d’enquête.....	14
1.2.1. La documentation administrative et pédagogique.....	14
1.2.2. Entretiens informatifs et entretiens biographiques.....	14
1.2.3. L’anonymat des enquêtés.....	16
1.2.4. Traitement et analyse des entretiens .....	17
<b>2. Présentation de la population d’enquête.....</b>	<b>17</b>
2.1. La population des responsables de DUFCC.....	17
2.2. La population des étudiants.....	19
<b>PARTIE I – La mise en place des DUFCC par leurs responsables : un singulier pluriel.....</b>	<b>25</b>
<b>CHAPITRE I. L’implantation <i>in situ</i> des DU de formation civile et civique .....</b>	<b>25</b>
<b>1. La genèse des DU : une histoire spécifique .....</b>	<b>25</b>
1.1. Un contexte de création hétérogène .....	25
1.2. La mise en place des DUFCC : un long fleuve tranquille ?.....	29
<b>2. Une vision et des motivations partagées .....</b>	<b>30</b>
2.1. L’engagement des responsables.....	31
2.2. Le maintien de la liberté académique : l’esprit critique .....	33
<b>CHAPITRE II. Diplômes, formations et choix pédagogiques : convergences et différenciations curriculaires .....</b>	<b>36</b>
<b>1. Finalités pédagogiques de la formation et composition des enseignements .....</b>	<b>38</b>
1.1. Finalités pédagogiques officielles et finalités pédagogiques latentes des DUFCC.....	38
1.2. Enseigner le droit de la laïcité ou transmettre des savoirs sur les religions .....	40
1.3. La traduction des conceptions pédagogiques dans la composition des enseignements .....	42
1.3.1. Le droit à titre principal, les sciences sociales au second plan.....	42
1.3.2. Faire intervenir des cadres religieux en tant que formateurs : un choix discuté.....	45
<b>2. Choix des publics et adaptations des cadrages scolaires.....</b>	<b>46</b>
2.1. Le choix des publics ciblés : former des cadres religieux ou diffuser des savoirs académiques au plus grand nombre ?.....	46
2.2. Une faible sélection scolaire à l’entrée .....	48
2.3. Des procédures de validation variables.....	50
2.4. La question linguistique, un enjeu fondamental.....	52

<b>Partie II – La réception des DUFCC par les étudiants : une expérience commune vécue à l’aune des trajectoires individuelles</b> .....	54
<b>CHAPITRE I. Les motivations des enquêtés pour s’inscrire au DUFCC</b> .....	54
<b>1. Les motivations relatives aux contenus proposés par les DUFCC : connaissances, compétences, maîtrise de la laïcité juridique</b> .....	55
1.1. Approfondir ses connaissances .....	55
1.2. L’importance centrale du droit et l’apprentissage de la laïcité juridique .....	57
1.3. Des connaissances et de nouvelles compétences pour mieux exercer l’activité professionnelle ou associative .....	59
<b>2. Les autres facteurs de motivations : légitimité, intégration, élargissement des perspectives associatives et professionnelles</b> .....	60
2.1. Le DUFCC comme vecteur de légitimité.....	61
2.2. Le DUFCC comme vecteur d’intégration universitaire .....	62
2.3. L’inscription au DUFCC pour élargir ses perspectives professionnelles.....	62
<b>CHAPITRE II. Une formation pour acquérir des connaissances et enrichir ses expériences</b> 64	
<b>1. Le DUFCC comme « expérience à vivre »</b> .....	64
1.1. Concilier vie universitaire et vie(s) professionnelle(s) .....	64
1.2. Une diversité des publics gage de richesse et de rencontre des convictions .....	67
1.3. Une hétérogénéité des profils qui est parfois source de tensions .....	70
<b>2. Une réception des enseignements au miroir des acquis individuels</b> .....	71
2.1. Attachement à la règle scolaire vs exigence d’une « vraie formation » .....	71
2.2. Des enseignants très impliqués, des enseignements plébiscités.....	73
2.3. Une valorisation du caractère universitaire garant de liberté intellectuelle et de traitement « objectif » des religions .....	76
2.4. Des connaissances utiles à la pratique professionnelle ou associative.....	79
<b>3. Une formation à la citoyenneté qui doit être valorisée au-delà des cadres religieux musulmans</b> .....	79
3.1. Le droit comme outil de vérité pour une nouvelle perception de la laïcité .....	80
3.2. Former des citoyens .....	82
<b>CHAPITRE III. Les effets du DUFCC à l’issue de la formation</b> .....	85
<b>1. L’usage du DUFCC dans la pratique professionnelle ou associative</b> .....	85
1.1. L’exercice d’une nouvelle activité à la suite de l’obtention du DUFCC .....	85
1.1.1. L’obtention d’un poste d’aumônier.....	85
1.1.2. L’exercice d’activités diverses.....	86
1.2. La place des connaissances acquises durant le DUFCC dans l’exercice d’une activité professionnelle ou associative.....	87
1.2.1. Adapter la pratique professionnelle aux connaissances acquises durant le DUFCC ...	87
1.2.2. La diffusion du cadre juridique acquis durant le DUFCC .....	89
1.2.3. Apport des connaissances dans les relations institutionnelles et professionnelles. ....	90
<b>2. Les effets du DUFCC sur les trajectoires personnelles</b> .....	90
2.1. DUFCC et lien social : une dynamique sans prolongement au-delà de la formation.....	91
2.2. Rapport de l’enquête aux connaissances acquises durant la formation.....	91
2.3. Le suivi d’autres formations après le DUFCC .....	92
<b>CONCLUSION</b> .....	94

ANNEXES .....	97
Annexe 1 – Notice d’information dans le cadre de la collecte de données personnelles (responsables de DU) .....	98
Annexe 2 – Notice d’information dans le cadre de la collecte de données personnelles (étudiants).....	100
Annexe 3 – Formulaire de consentement.....	102
Annexe 4 – Grille d’entretiens « Responsables de DU ».....	103
Annexe 5 – Grille d’entretiens « Étudiants de DU ».....	104
BIBLIOGRAPHIE .....	106

## **AVANT-PROPOS**

Dans le cadre de l'AAP « islam, religion et société » 2019, l'UMR DRES a présenté un projet de recherche s'inscrivant dans le point 20 de l'AAP (Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique). Le projet également intitulé *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*, a été accepté, pour une durée initialement prévue de douze mois, à compter de la signature de la convention fin octobre 2019.

Une visio-conférence, organisée le 15 janvier 2020, a permis à Vincente Fortier et Françoise Curtit d'échanger sur le cours du projet avec Mesdames Dembélé et Boiselle et Monsieur Slamani de manière très fructueuse. Conformément à la convention, le rapport d'exécution à mi-parcours de ce projet a été adressé au Bureau central des cultes le 22 avril 2020. Ce rapport faisait état de l'avancée de la recherche, rappelant ses objectifs, ses hypothèses de recherche, sa méthodologie. Quant à ce dernier point, les premiers mois du déroulement du projet avaient permis d'apporter un certain nombre d'ajustements, ce qui est conforme au déroulement de tout projet de recherche.

L'équipe du projet indiquait également certaines circonstances ayant pesé sur l'avancement des travaux. D'une part, le mouvement social affectant les transports durant le mois de décembre 2019 n'avait pas permis de réaliser certains entretiens en présentiel avec les responsables des DU de formation civile et civique (DUFCC) concernés par notre champ d'étude et les étudiants de ces diplômes. Pour certains d'entre eux, nous avons pu mettre en place des visio-conférences ou des conférences téléphoniques, dans la mesure où cela était possible.

Plus gravement et depuis le mois de mars 2020, la crise sanitaire majeure frappant notre pays a eu des conséquences fortes sur le projet. En effet, celui-ci reposant principalement sur des entretiens, ceux-ci n'ont pas pu se tenir, même en visio-conférence ou par téléphone durant la première période de confinement. En effet, il était apparu à l'équipe du projet que solliciter les collègues (qui, notamment, devaient assurer la continuité pédagogique dans des conditions compliquées) et les étudiants (le plus souvent des professionnels) n'était absolument pas opportun, compte tenu des circonstances. Par ailleurs, et eu égard aux premiers entretiens déjà réalisés, nous avons mesuré les limites des entretiens en visio ou par téléphone. Ceux-ci ne permettent pas de suffisamment mettre à l'aise nos interlocuteurs, d'établir une relation d'empathie afin qu'ils puissent s'exprimer en toute confiance. Cette constatation concerne principalement les étudiants qui sont nos interlocuteurs privilégiés. De plus, nous avons programmé des sessions d'observation ethnographique au sein du DUFCC de Chambéry qui, bien évidemment, ont été compromises ; nous avons également prévu d'entrer en relation avec des étudiants de Montpellier à l'occasion de nos enseignements dans le DUFCC montpellierain. Là encore la fermeture des universités a paralysé notre démarche.

Le Bureau central des cultes a fait preuve de compréhension, rallongeant la durée du contrat, afin de pouvoir mener à bien tous les entretiens et observations escomptés.

Malheureusement, la crise sanitaire perdurant avec toutes les contraintes qui l'accompagnent, l'équipe du projet a dû se résoudre à faire le deuil des entretiens en présentiel, et à basculer en visio-conférence lorsque cela était possible. Nous avons dû alors nous adapter pour poursuivre notre travail, dans des conditions imprévisibles et très difficiles.

## **INTRODUCTION**

### **Les « cadres religieux musulmans » : retour sur une catégorie problématique**

Le sujet proposé par l'appel à projets « Islam, religion et société » du ministère de l'Intérieur a été repris à l'identique pour intituler le projet de recherche soumis en réponse : *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*.

Si l'identification et la délimitation du champ des diplômes universitaires de formation civile et civique se révélaient sans équivoque, des interrogations ont cependant rapidement émergé concernant les profils concernés par l'appellation de « cadres religieux musulmans ».

En effet, d'un point de vue méthodologique et juridique, contacter spécifiquement les étudiants ou anciens étudiants de confession musulmane au sein du public des DUFCC s'avère délicat : comment « sélectionner » ces personnes, directement ou par l'intermédiaire des responsables des formations, sans devoir interroger de façon intrusive leur appartenance religieuse, ce type d'information comptant par ailleurs parmi les données sensibles très encadrées par le Règlement général sur la protection des données ? Il nous est ainsi paru nécessaire de reformuler la notion de « cadres religieux musulmans » dès la soumission du projet, puis dans la présentation communiquée aux interlocuteurs sollicités pour un entretien, en ciblant le champ de l'activité associative ou professionnelle plutôt que l'appartenance religieuse. Nous visons alors les étudiants ou anciens étudiants qui assument par ailleurs des fonctions au sein d'organisations musulmanes (responsables de lieux de culte, gestionnaires d'association, imams, aumôniers...).

L'expression « cadres religieux musulmans » demeurant cependant dans l'intitulé du projet de recherche, elle a été interprétée à plusieurs reprises dans un sens strict par nos interlocuteurs, qui l'ont même parfois vivement remise en cause. Certains l'ont d'emblée invoquée pour justifier leur refus d'un entretien : ainsi un ancien étudiant actif dans la gestion d'une mosquée déclarant ne pas être un cadre religieux, ou des responsables de DUFCC indiquant qu'ils n'ont pas ce type de public dans leur formation. D'autres ont contesté sa pertinence et mis en cause sa visée réductrice : ainsi des responsables de DUFCC estimant que l'on ne pouvait rendre compte de la formation au prisme des seuls cadres religieux musulmans ou se refusant à déterminer lesquels de leurs étudiants pouvaient entrer dans cette catégorie, ou des étudiants considérant que ce focus altérerait l'image des DUFCC.

Étudier la place qu'occupent les cadres religieux musulmans dans les DUFCC et l'éventuelle spécificité de leur rapport à ces formations suppose d'objectiver cette catégorie en l'identifiant au sein de publics fortement hétérogènes, ce qui concrètement ne va pas de soi comme nous l'avons vu. Par ailleurs, et compte tenu du fait que les cadres religieux musulmans tels que nous les avons définis ne constituent qu'une fraction des étudiants des DUFCC, il nous a paru intéressant d'élargir le public cible de notre étude afin d'analyser précisément les effets de cette hétérogénéité et de pouvoir relier les prises de position des enquêtés aux différentes dimensions de leur position sociale.



La catégorie des « cadres religieux musulmans » n'est donc pas délaissée, mais questionnée, relativisée et mise en perspective. Elle constitue un véritable fil rouge reliant entre eux les différents éléments d'une étude sur les DUFCC et leurs publics.

Il est vrai que la genèse des DU de formation civile et civique s'enracine dans une réflexion sur la formation des imams, puis des cadres religieux musulmans, débutée dès la fin des années 1990. Ce contexte imprègne encore largement aujourd'hui les objectifs assignés aux DUFCC par les pouvoirs publics, les modalités de leur mise en œuvre par les responsables et leur réception par les étudiants concernés. Un rapide rappel de l'émergence de la problématique de la formation des cadres religieux musulmans au sein des politiques publiques permet en effet d'éclairer à la fois les conditions de création et de développement de l'offre de DUFCC sur le territoire national et, de façon paradoxale, d'identifier les fondements de la diversité des publics accueillis, revendiquée rapidement comme un élément à part entière de ces formations.

### ***Former des imams***

Dans l'appel à projets « Islam, religion et société », le sujet sur *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique* figure sous un axe de recherche intitulé « La formation des imams français ». Ce rattachement n'est pas anodin, au sens où il inscrit les DUFCC dans une réflexion au long cours initiée par les pouvoirs publics, en particulier à partir de 2003 avec le rapport de Daniel Rivet<sup>1</sup> commandé par le ministère de l'Éducation nationale et consacré au développement de l'enseignement des sciences de l'islam à l'université en appui à un institut de formation des imams qui assurerait une partie plus proprement théologique. Les divers projets centrés autour de l'enseignement de la théologie musulmane<sup>2</sup> ou de l'islamologie à l'université n'ayant pas réellement abouti<sup>3</sup>, des initiatives ont alors été lancées pour concevoir une formation « profane et complémentaire »<sup>4</sup> plus

---

<sup>1</sup>Daniel RIVET, *Note sur les grandes orientations d'un appui scientifique à la formation des imams*, IISMM, 2003.

<sup>2</sup>V. notamment Étienne TROCME, *Rapport à Monsieur le Président Albert Hamm au sujet du développement des sciences des religions à l'Université des sciences humaines de Strasbourg*, nov. 1996, qui propose la création d'un cursus de théologie musulmane destiné à former « des théologiens musulmans de niveau universitaire ».

<sup>3</sup>Pour un panorama des réflexions menées à partir des années 1990 dans les milieux universitaires et des initiatives ministérielles, V. notamment Franck FREGOSI, « La problématique de la formation des cadres religieux musulmans en France : au croisement des logiques politique, académique et communautaire », in *Droit et religion. Études en l'honneur de Francis Messner*, Presses universitaires de Strasbourg, 2014, p. 443-467.

La piste d'une articulation entre les apports respectifs des instituts privés de formation des imams et de l'université n'a cependant pas été abandonnée et a fait l'objet d'un rapport récent : Rachid BENZINE, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Mathilde PHILIP-GAY, *Rapport de la Mission de réflexion sur la formation des imams et des cadres religieux musulmans* au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Intérieur, 2017.

<sup>4</sup>Nathalie GOULET et André REICHARDT, *De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés*. Rapport d'information, Paris, Sénat, 2016, n° 757, p. 50.

directement opérationnelle, permettant aux imams officiant sur le territoire français<sup>5</sup> de mieux connaître le contexte juridique, social et culturel dans lequel ils exercent leur activité.

La valorisation de la figure de l'imam en situation de diaspora<sup>6</sup> s'inscrit dans une tentative politique de structuration de l'islam consistant d'une part à dégager une représentation nationale du culte musulman et d'autre part à disposer de personnels culturels qualifiés, à la fois interlocuteurs des autorités publiques et « médiateurs interculturels »<sup>7</sup> auprès des populations musulmanes. Il est considéré que former des imams afin de favoriser leur acculturation républicaine permettrait une meilleure insertion du culte musulman dans le jeu institutionnel et une « redistribution verticale des savoirs vers les fidèles »<sup>8</sup>, « de manière à ce que les représentants du culte musulman puissent transmettre à leurs coreligionnaires les principes laïcs et républicains qui constituent les fondements de notre démocratie<sup>9</sup> », dans un objectif général d'« intégration » et de « cohésion sociale »<sup>10</sup>. Cependant, eu égard aux multiples profils de la fonction d'imam selon les lieux d'exercice<sup>11</sup> et à la prise en compte d'autres positions centrales au sein du culte musulman, il a semblé nécessaire d'adopter une vision plus globale et la question de la formation des imams<sup>12</sup> a été élargie – principalement sous l'impulsion des travaux universitaires – aux cadres religieux musulmans dans leur ensemble<sup>13</sup>, afin de couvrir « une gamme beaucoup plus large de fonctions, de charges et de professions liées à la pratique de la religion musulmane, à l'exercice du culte et à l'enseignement de la religion. Sont notamment concernés aussi bien les imâms que les aumôniers intervenant en milieu clos (prisons, hôpitaux, armées), les enseignants de religion

---

<sup>5</sup>En particulier s'agissant d'imams formés à l'étranger : 25 à 30 % des 1 800 imams en France seraient de nationalité française en 2014 (Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans. Rapport au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Intérieur*, 2014, p. 4). V. aussi Nathalie GOULET et André REICHARDT, *op. cit.*, p. 36 et s.

<sup>6</sup>Sur cette question, V. notamment Franck FREGOSI, « La problématique de la formation... », art. cit., p. 459-461 ; Solenne JOUANNEAU, *Les imams en France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Agone, 2013.

<sup>7</sup>Olivier BOBINEAU (dir.), *Former les imams pour la République. L'exemple français*, Éd. CNRS, 2010, p. 24.

<sup>8</sup>*Ibid.*, p. 55.

<sup>9</sup>Patrick MENNUCCI, *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes*, Paris, Assemblée nationale, 2015, n° 2828, p. 159.

<sup>10</sup>Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans*, *op. cit.*, p. 25. V. aussi pour une approche critique, Franck FREGOSI, « De quoi le gouvernement de l'islam en France est-il le nom ? », *Confluences Méditerranée*, n° 106, 2 018/3, p. 35-51 et Solenne JOUANNEAU, *op. cit.*

<sup>11</sup>V. Notamment, Solenne JOUANNEAU, *op. cit.* ; Nathalie GOULET et André REICHARDT, *op. cit.*, p. 36 et s.

<sup>12</sup>Daniel RIVET, *op. cit.* ; Olivier BOBINEAU, *op. cit.* ; Nathalie GOULET et André REICHARDT, *op. cit.*, ch. II : « La formation des imams et des aumôniers ».

<sup>13</sup>Franck FREGOSI (dir.), *La formation des cadres religieux musulmans en France. Approches socio-juridiques*, L'Harmattan, 1998 ; « La problématique de la formation des cadres religieux musulmans en France... », art. cit. ; Rachid BENZINE, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Mathilde PHILIP-GAY, *op. cit.* ; Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans*, *op. cit.* ; « La formation des cadres religieux en France », in F. MESSNER, M. ABOU RAMADAN (dir.), *L'enseignement universitaire de la théologie musulmane. Perspectives comparatives*, Cerf, 2018, p. 249-271 ; Céline PAUTHIER, « Former des cadres religieux dans une faculté de droit : retour sur une expérience strasbourgeoise », *RHFD*, n° 37, 2017, p. 253-273.

musulmane, parmi lesquels, de nombreuses femmes [...] sans oublier les gestionnaires des lieux de culte et des associations islamiques »<sup>14</sup>. Les objectifs restent cependant identiques en termes de politique publique, il s'agit de former des médiateurs susceptibles de diffuser un islam compatible avec les valeurs républicaines.

### ***La création de diplômes universitaires***

À la suite des travaux d'une commission interministérielle (Premier ministre, ministre de l'Intérieur et ministre des Affaires étrangères), c'est finalement une formation conçue sous la forme « d'un diplôme universitaire (DU) articulé autour de l'apprentissage de la langue française et de la connaissance des institutions et des lois de la République qui est préconisée »<sup>15</sup> Envisagé dans un premier temps dans une université publique parisienne, le premier DU ouvre en janvier 2008 à l'Institut catholique de Paris<sup>16</sup> avec le soutien du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Identité nationale et de l'intégration. La formation accueille alors un public essentiellement musulman à la faveur d'un partenariat noué avec la Grande Mosquée de Paris. En 2010 est créé le premier DU dans une université publique à Strasbourg, puis à Lyon en 2012, Montpellier en 2013, Aix-en-Provence en 2014...<sup>17</sup> Réunis en 2015 sous l'appellation générique de « diplômes universitaires de formation civile et civique » et dotés d'une « Charte d'harmonisation » déterminant des caractéristiques communes<sup>18</sup>, les DUFCC se multiplient rapidement sur le territoire national (9 en 2015, 18 en 2017, 31 en 2020).

### ***L'inscription dans une commande publique***

Il faut souligner ici que, dès le départ, le ministère de l'Intérieur contribue financièrement aux DUFCC<sup>19</sup> et joue un rôle moteur pour favoriser leur implantation dans les universités, au titre de ministère en charge des cultes et donc notamment de la gestion publique de l'islam en France. Ce qui avait débuté comme une expérimentation s'insère alors rapidement dans une commande publique<sup>20</sup> à partir des assassinats commis à Toulouse en 2012, et plus encore après janvier 2015. La formation des cadres religieux musulmans s'inscrit dès lors dans la perspective de « consolider un islam fidèle aux valeurs de la République »<sup>21</sup> afin d'éviter le recours à des imams formés et recrutés à l'étranger et de contrer le fondamentalisme religieux. Les DU de formation civile et civique ont ainsi pu être officiellement présentés comme un moyen de « contrer la diffusion en prison de discours religieux dévoyés incitant à la

---

<sup>14</sup>Franck FREGOSI, « La problématique de la formation », art. cit., p. 445.

<sup>15</sup>Francis MESSNER, « La formation des cadres religieux en France », art. cit., p. 260.

<sup>16</sup>Sur cette première expérience menée à l'ICP, V. Olivier BOBINEAU (dir.), *op. cit.*

<sup>17</sup>Sur la mise en place des premiers DU, V. Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans, op. cit.*, p. 23 et s. et la lettre de mission annexée lui demandant d'étudier notamment les « possibilités d'extension des DU sur le modèle de ceux de Paris, Strasbourg et Lyon ».

<sup>18</sup>Projet de charte des Diplômes d'Université de formation civile et civique (2015). V. aussi la dernière version : Charte d'harmonisation des diplômes d'universités (DU) de formation civile et civique (juin 2020).

<sup>19</sup>*Ibid.*

<sup>20</sup>Céline PAUTHIER, art. cit., p. 264.

<sup>21</sup>Cécile CHAMBRAUD, « Bernard Cazeneuve : consolider un islam fidèle aux valeurs de la République », *Le Monde*, 25 février 2015.

radicalisation violente » via la formation des aumôniers pénitentiaires<sup>22</sup>, voire comme s’inscrivant « dans le plan de lutte anti-terrorisme » du gouvernement<sup>23</sup>. Aujourd’hui encore, les crédits consacrés aux DUFCC sont publiés dans un document budgétaire relatif à la politique transversale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, qui indique qu’au sein du programme 232 *Vie politique, culturelle et associative*, « les dépenses réalisées en 2018 dans le cadre du plan de lutte contre le terrorisme [...] ont été consacrées au financement d’études universitaires en sciences islamiques et sur l’islam de France [...] ainsi qu’aux subventions accordées aux diplômés universitaires de formation civile et civique [...] »<sup>24</sup>. Notons que « former des imams en France pour qu’ils puissent maîtriser la langue et les lois de la République »<sup>25</sup> est à nouveau à l’ordre du jour de l’agenda politique dans le cadre d’un plan d’action contre le « séparatisme islamiste » présenté par le Président de la République le 18 février 2020 à Mulhouse.

### ***Une diversité de publics accueillis***

Voués à favoriser l’adaptation des religions, et de l’islam en particulier, au cadre républicain, les DUFCC délivrent un enseignement d’un volume horaire minimal de 125 heures destiné à « transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France » et à « fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et [à] préparer les aumôniers à l’exercice de leurs fonctions dans le cadre d’une administration ou de l’armée »<sup>26</sup>. Si tous les types de publics sont accueillis, conformément aux règles en vigueur à l’Université, il s’avère donc que le principal objectif des DUFCC demeure l’encadrement de la pratique professionnelle des cadres religieux, au premier chef musulmans. Paradoxalement, ce fil rouge continue de colorer la trame des DU de formation civile et civique, alors qu’on peut estimer que, toutes religions confondues, les cadres religieux, ne représentent que 30 à 40 % des inscrits dans les différents DUFCC<sup>27</sup>.

Dès 2015, la Charte d’harmonisation des DUFCC indique en effet que « cette formation [est] ouverte à tous les étudiants intéressés », en citant comme public potentiel les « agents publics

---

<sup>22</sup> Communication de Bernard Cazeneuve au Conseil des ministres du 25 février 2015 : <https://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2015-02-25/le-dialogue-avec-l-islam-de-france>

<sup>23</sup> Formule figurant dans les premiers arrêtés attribuant la subvention du ministère de l’Intérieur au DU de Strasbourg : Céline PAUTHIER, art. cit., note 30.

<sup>24</sup> *Projet de loi de finances pour 2020. Document de politique transversale. Prévention de la délinquance et de la radicalisation*, p. 39 : [https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance\\_publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/DPT/DP T2020\\_prevention\\_delinquance.pdf](https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/farandole/ressources/2020/pap/pdf/DPT/DP T2020_prevention_delinquance.pdf)

<sup>25</sup> « Protéger les libertés en luttant contre le séparatisme islamiste : conférence de presse du Président Emmanuel Macron à Mulhouse », 18 février 2020 : <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/02/18/protger-les-libertes-en-luttant-contre-le-separatisme-islamiste-conference-de-presse-du-president-emmanuel-macron-a-mulhouse>. V. aussi Cécile CHAMBRAUD, « La formation des imams en France de nouveau sur la table », *Le Monde*, 18 février 2020.

<sup>26</sup> *Projet de charte des Diplômes d’Université de formation civile et civique (2015)*. V. aussi la dernière version : *Charte d’harmonisation des diplômés d’universités (DU) de formation civile et civique (juin 2020)*.

<sup>27</sup> V. chiffres (partiels) du « Suivi de diplômés universitaires de formation des DU de formation civile et civique » communiqué par le Bureau central des cultes pour 2018-2019 ; V. aussi Nathalie GOULET et André REICHARDT, *op. cit.*, p. 50.

soucieux d'acquérir les clés pour une bonne compréhension du fait religieux et des normes encadrant les institutions et les activités religieuses », aux côtés du public accueilli « en priorité » que sont « [les] cadres religieux des différents cultes, [les] responsables d'associations culturelles, [les] aumôniers de l'armée, des établissements hospitaliers et des établissements pénitentiaires ainsi [que les] ministres du culte arrivés récemment sur le territoire français ». Dans sa version de juin 2020, la même charte ajoute que « la variété des profils susceptibles de s'inscrire à un DU doit être recherchée ». Cette dernière formule figure également dans le texte de la convention signée entre le ministère de l'Intérieur<sup>28</sup> et chacun des établissements d'enseignement hébergeant un DU de formation civile et civique, convention qui précise par ailleurs que « ce cursus a pour objectif de faire dialoguer des professionnels, qui ont à traiter dans le cadre de leurs fonctions des situations mettant en jeu la connaissance de la diversité culturelle et religieuse, avec des cadres religieux et des responsables associatifs de tous les cultes, en prise avec des questions touchant au principe de laïcité »<sup>29</sup>.

La diversité des publics est ainsi encouragée afin « d'éviter l'entre soi »<sup>30</sup> en créant un espace de dialogue et d'échanges qui constituerait en quelque sorte une expérience concrète du « vivre ensemble » et de la laïcité. Si les profils des étudiants inscrits peuvent être variables d'un DUFCC à l'autre en fonction des politiques de recrutement adoptées localement, il n'en demeure pas moins que l'ouverture des publics est revendiquée, voire plébiscitée, par les responsables de DUFCC, « la mixité, le dialogue, la contradiction, participant activement des méthodes pédagogiques [...] »<sup>31</sup>.

### ***Un nouveau public cible***

Dix ans après la création des premiers DU pour former des cadres religieux au sein d'un cursus civil et civique ouvert à tous, l'idée d'un public prioritaire s'affirme à nouveau avec l'obligation pour les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires, rémunérés ou indemnisés et recrutés à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017, d'être titulaires d'un diplôme de formation civile et civique<sup>32</sup>. Les modalités d'agrément des formations qui sont habilitées à délivrer ce diplôme sont calquées sur les spécifications figurant dans la charte des DUFCC existants

---

<sup>28</sup>C'est précisément la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques du ministère qui est partie à la convention.

<sup>29</sup>Ministère de l'Intérieur. Direction des libertés publiques et des affaires juridiques, Convention 2019-2020 d'attribution de subvention portant sur le diplôme d'université « [à compléter] » de l'université [à compléter].

<sup>30</sup>Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans*, op. cit., p. 26.

<sup>31</sup>Céline PAUTHIER, art. cit., p. 262 ; V. aussi Claire DE GALEMBERT, « Entretien avec Michel Younès », *Sociologies pratiques*, n° 39, 2019/2, p. 12 : « Dès le départ nous avons voulu ouvrir cette formation au-delà des seuls cadres religieux musulmans. Notre conviction consistait à vouloir “faire bouger tout le monde” car, pour le dire trivialement, l'ignorance concernait tout le monde. Nous avons insisté sur l'importance d'aller au-delà de la formation des imams pour une proposition civile et civique. »

<sup>32</sup>Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique. V. Francis MESSNER, Pierre-Henri PRELOT, « Un diplôme pour l'aumônerie des services publics », *Revue du droit des religions*, n° 4, 2017, p. 181-193.

(volume d'heures, modules d'enseignement)<sup>33</sup> et ce sont donc en 2021 31 DU de formation civile et civique qui sont agréés pour la formation des aumôniers<sup>34</sup>.

L'obligation de diplôme, envisagée dès 2015 pour les aumôniers pénitentiaires musulmans dans un objectif de lutte contre la radicalisation en prison<sup>35</sup>, « a été étendue pour des raisons de non-discrimination aux aumôniers rémunérés de toutes les confessions religieuses concernées »<sup>36</sup>, non sans provoquer d'ailleurs une vive contestation de la part des autorités religieuses catholiques et protestantes<sup>37</sup>. Si les cadres religieux musulmans restent au centre des objectifs de la commande publique, ce sont en effet les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires de toutes religions qui constituent désormais un nouveau public cible pour les DU de formation civile et civique<sup>38</sup>.

Si « c'est à l'expérience qu'il sera possible de mesurer si le dispositif mis en place était pertinent, et s'il produit les effets attendus sur le terrain, ou bien si les contraintes imposées l'ont été inutilement »<sup>39</sup>, on peut d'ores et déjà considérer que la nouvelle obligation de formation constitue une étape décisive dans l'histoire des DUFCC au sens où elle « institutionnalise » la prévalence accordée aux cadres religieux et la diversité des appartenances religieuses parmi les publics. Sous la réserve cependant que certains DUFCC ne soient pas tentés de créer des cursus « confessionnels »<sup>40</sup>, notamment – mais pas uniquement – au sein des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général, autorisés par l'arrêté du 5 mai 2017 à mettre en place des DU de formation civile et civique agréés, concession accordée aux autorités chrétiennes à la suite de leur opposition de départ à l'obligation de diplôme.

---

<sup>33</sup>Arrêté du 5 mai 2017 relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations. La liste des formations agréées est fixée par décision conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre chargé de l'enseignement supérieur (art. 2).

<sup>34</sup>Arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des formations civiles et civiques suivies par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires ; puis arrêtés du 7 septembre 2018, du 7 août 2019 et du 27 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2017 : <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Cultes-et-laicite/Diplomes-de-formation-civile-et-civique>

<sup>35</sup>Communication de Bernard Cazeneuve au Conseil des ministres du 25 février 2015, précit.

<sup>36</sup>Francis MESSNER, « La formation des cadres religieux en France », art. cit., p. 263.

<sup>37</sup>V. à propos d'un recours exercé par les autorités catholiques devant le Conseil d'État : Pierre-Henri PRELOT, « La laïcité devant le Conseil d'État en 2018 », *Revue du droit des religions*, n° 7, mai 2019, p. 220. V. aussi Julia PASCUAL, « L'obligation de diplôme pour les aumôniers irrite l'Église », *Le Monde*, 22 septembre 2015 ; Héloïse FAYET, « Les nouveaux aumôniers doivent se former à la laïcité », *La Croix*, 10 mai 2017.

<sup>38</sup>V. par ex. la présentation des DU sur le site web du ministère de l'Intérieur orientée principalement sur la formation des aumôniers : <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Cultes-et-laicite/Diplomes-de-formation-civile-et-civique>.

<sup>39</sup>Pierre-Henri PRELOT, « La laïcité devant le Conseil d'État en 2018 », art. cit., p. 220.

<sup>40</sup>V. par ex. parmi les DUFCC agréés, le DU « Aumônier hospitalier » de l'Université catholique de l'Ouest, le DU « Droit, laïcité et aumôneries religieuses » de l'Université catholique de Lille ou le DU « Soins et spiritualité » de l'Institut catholique de Toulouse. V. également le DU « Aumôniers », créé par les facultés de théologie protestante et de théologie catholique de l'Université de Strasbourg qui comprend deux spécialités : « Aumôniers catholiques » et « Aumôniers protestants ».

Ce rapide parcours de la genèse et du développement des DU de formation civile et civique autour de la figure du « cadre religieux musulman » met en lumière l'étroite articulation qui s'établit entre le contexte et les conditions d'élaboration de cette formation et la diversité des profils accueillis. Réaliser un état des lieux de ces diplômés suppose donc, d'une part, d'étudier la structuration nationale de l'offre de DUFCC au plus près de sa mise en œuvre concrète, en appréhendant notamment les variations observées en fonction des situations locales et, d'autre part, d'analyser la réception de ces formations par les différents publics qui s'y inscrivent dont les cadres religieux musulmans.

Dès lors, ce rapport final est organisé en deux parties précédées d'un chapitre préliminaire exposant la méthodologie qui a été déployée pour ce projet ; la première partie, dont la perspective est orientée « responsables de DU de formation civile et civique », relate en les explicitant, l'implantation des DU dans les différentes universités et les modalités pédagogiques mises en œuvre *in concreto* ; la deuxième partie, consacrée aux étudiants de ces DU, analyse leur perception de la formation à travers leurs trajectoires personnelles, leurs motivations et leurs retours d'expérience.

Enfin, la conclusion est complétée par quelques lignes de prospective, fondée sur les résultats obtenus.

## **CHAPITRE PRÉLIMINAIRE**

### **Présentation de l'enquête et de sa population**

Si un certain nombre de travaux universitaires se sont penchés sur la formation des cadres religieux musulmans ces dernières années, ces travaux se sont essentiellement basés sur les expériences professionnelles de leurs auteurs, eux-mêmes acteurs de la mise en place de ces formations, plutôt que sur des comptes-rendus d'enquête de terrain<sup>1</sup>. Les formations et leurs publics ont été principalement appréhendés depuis des positions de responsables de Diplômes universitaires de formation civile et civique (DUFCC). Mais la connaissance pratique d'un groupe social ne vaut pas construction de ce groupe social en objet scientifique. Pour ce qui est de la formation des cadres religieux musulmans dans les DUFCC, il semble d'autant plus souhaitable de se doter d'outils permettant de rompre avec la seule expérience pratique des responsables de ces formations, que ce public étudiant se caractérise au moins en partie par une certaine distance sociale à l'égard de ces responsables, en termes de trajectoires familiales, scolaires, migratoires et confessionnelles. Cela ne signifie pas qu'il faille se désintéresser du point de vue des responsables ou enseignants sur les formations qu'ils portent, mais qu'il faille procéder avec ces acteurs comme l'on procède avec des enquêtés : d'une part, en comparant leurs points de vue entre eux et en ramenant ces points de vue aux positions qu'ils occupent dans l'enseignement supérieur ; d'autre part, et c'est là le plus important pour ce qui nous intéresse, en confrontant les représentations qu'ils se font de leurs formations aux expériences vécues par les étudiants eux-mêmes. C'est ce double souci méthodologique qui a guidé notre enquête, traduisant la focalisation descendante des questions de recherche, de la structuration de l'offre de formation au niveau national à la réception de ces formations en fonction des contextes locaux. Dans ce chapitre préliminaire, nous présentons tout d'abord les choix méthodologiques entrepris en matière d'enquête (1), puis nous revenons sur les principales caractéristiques de la population étudiée (2).

#### **1. Choix méthodologiques et matériaux d'enquête**

Après avoir défini notre objet de recherche, nous avons fait le choix raisonné d'une enquête qualitative, choix lié aux propriétés du terrain et de la population d'enquête (1.1). Au terme de

---

<sup>1</sup> Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans*. Rapport au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Intérieur, 2014 ; Franck FREGOSI, « La problématique de la formation des cadres religieux musulmans en France : au croisement des logiques politique, académique et communautaire », in *Droit et religion. Études en l'honneur de Francis Messner*, Presses universitaires de Strasbourg, 2014, p. 443-467 ; Rachid BENZINE, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Mathilde PHILIP-GAY, *Rapport de la Mission de réflexion sur la formation des imams et des cadres religieux musulmans* au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Intérieur, 2017 ; Céline PAUTHIER, « Former des cadres religieux dans une faculté de droit : retour sur une expérience strasbourgeoise », *RHFD*, n° 37, 2017, p. 253-273.



la recherche, le matériau se compose ainsi principalement de deux corpus d'entretiens, ainsi que d'une documentation administrative et pédagogique (1.2).

### **1.1. Une enquête qualitative**

Tel que défini au départ, l'objet de l'enquête était d'analyser les effets du passage par un DUFCC sur les trajectoires de leurs étudiants, en priorité ceux qui relevaient de la catégorie des cadres religieux musulmans. Une telle analyse impliquait donc de recueillir, à titre central, le point de vue de ces acteurs. Pour comprendre la place qu'occupait ce public spécifique dans la formation, il nous a semblé nécessaire d'élargir l'espace des points de vue à ceux, complémentaires, des responsables de formation, ainsi qu'à des étudiants ne relevant pas de la catégorie des cadres religieux musulmans. Un tel croisement des points de vue permet de se départir d'une analyse internaliste de la réception de la formation par les cadres religieux musulmans au profit d'une analyse relationnelle des configurations pédagogiques dans lesquelles ceux-ci sont formés. Dès lors qu'il s'agissait de recueillir des points de vue détaillés et des comptes-rendus d'expérience, nous avons privilégié la technique de l'entretien semi-directif à celle du questionnaire en ligne, un temps envisagée.

Pour recueillir les points de vue d'une population d'enquête en lien avec ses propriétés sociales, deux méthodes sont en effet généralement utilisées en sciences sociales : le questionnaire et l'entretien. Nous avons préféré la technique de l'entretien à celle du questionnaire, qui vise prioritairement la production de données chiffrées à distance à partir de questions précodées<sup>2</sup>, pour trois raisons. Premièrement, au regard de l'absence de travaux empiriques préalables auprès de la population visée, la construction d'un questionnaire à destination des étudiants de DUFCC apparaissait difficile. L'enquête par questionnaire est en effet un dispositif lourd et rigide, peu recommandé en l'absence de connaissance empirique préalable de la population visée, connaissance permettant de s'assurer que les questions formulées font sens pour cette population<sup>3</sup>. Deuxièmement, et c'est là sans doute l'élément décisif, le caractère restreint de la population d'enquête la prêtait mal à une enquête quantitative. À raison de quelques cadres religieux musulmans par DU répartis dans les 29 DUFCC proposés sur le territoire national pour l'année scolaire 2019-2020, la population théorique d'enquête pour l'année scolaire en cours pouvait être estimée à moins d'une centaine d'individus, éclatés géographiquement. Le taux de réponse généralement attendu d'un questionnaire rempli en ligne sur la base du volontariat étant faible (souvent inférieur à 30 % pour des enquêtes en conditions similaires<sup>4</sup>), nous pouvions escompter un volume de quelques dizaines de réponses, très nettement insuffisant pour produire la moindre quantification significative. Même étendue aux anciens étudiants de DUFCC, et ce dans un

---

<sup>2</sup>V. François DE SINGLY, *Le questionnaire*, Paris, Armand Colin, 2012.

<sup>3</sup>F. DE SINGLY, *op. cit.* ; Frédéric LEBARON, *L'enquête quantitative en sciences sociales. Recueil et analyse des données*, Paris, Dunod, 2006.

<sup>4</sup>Vincent DUBOIS, *La culture comme vocation*, Paris, Raisons d'agir, 2013 ; Sébastien MICHON, *À l'école des eurocrates. Les conditions sociologiques des vocations aux métiers de l'Europe politique en France*, manuscrit pour l'obtention de l'Habilitation à diriger des recherches, Université de Strasbourg, 2017 ; Ugo LOZACH, *Approcher le pouvoir. Sociologie de l'action éducative des Instituts d'Études Politiques de province*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de Strasbourg 2018.

paysage en constante évolution ces dernières années avec des dates de création récentes pour la plupart des DUFCC, la population théorique d'enquête apparaissait trop réduite pour déployer une enquête par questionnaire. Troisièmement, se posait un problème d'accès à la population d'enquête en vue de la passation d'un questionnaire, en l'absence de base de données centralisant les coordonnées numériques des anciens étudiants de DUFCC. Seuls les étudiants actuellement en formation auraient ainsi pu être sollicités avec l'autorisation des responsables de formation. Or, il nous est rapidement apparu que certains d'entre eux se montraient critiques à l'égard d'une enquête cherchant à distinguer les cadres religieux musulmans des autres étudiants. Une telle distinction, qui implique la collecte de données relatives aux appartenances et croyances religieuses, était également susceptible d'être remise en cause au titre de la législation sur la protection des données personnelles.

Nous avons donc privilégié la technique de l'entretien semi-directif, qui vise le recueil en face à face d'un discours détaillé de la part des enquêtés<sup>5</sup>. Cette méthode, plus flexible et adaptable que le questionnaire, est privilégiée lorsque la population d'enquête est réduite et directement accessible aux enquêteurs. Par le volume et la finesse des informations qu'elle permet de recueillir sur les enquêtés, elle se prête particulièrement à l'étude des trajectoires individuelles, et notamment des rapports aux formations scolaires<sup>6</sup>. Le parti-pris méthodologique de ce rapport est donc qualitatif plutôt que quantitatif. Comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan, ces deux démarches impliquent deux formes de réduction de la réalité observée et deux conceptions de la représentativité, qui possèdent chacune des avantages et inconvénients inverses<sup>7</sup>. L'enquête par questionnaire prélève, dans le cadre d'une relation artificielle et à distance dès lors que l'administration se fait en ligne, des informations restreintes et codables sur la base d'échantillons constitués comme modèles réduits de la population statistique théorique. Elle procède ainsi d'une logique de représentativité extensive, où l'agrégation de cas est préférée à la connaissance approfondie de ces cas. À l'inverse, l'enquête qualitative recherche une connaissance empirique approfondie du terrain d'enquête, et la construction de situations d'interaction avec les enquêtés contrôlées et plus proches des situations de communications ordinaires. Elle procède ainsi d'une logique de représentativité intensive, où la connaissance approfondie des cas est préférée à leur accumulation. Elle implique ainsi de se défaire d'une conception statistique de la représentativité pour « penser par cas », selon l'expression de Jean-Claude Passeron et Jacques Revel<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup>Sur la méthode générale de l'entretien semi-directif, V. Janine BARBOT, « Mener un entretien de face à face », in Serge PAUGAM, *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2012.

<sup>6</sup>De très nombreuses enquêtes sur les rapports au scolaire de populations variées mobilisent à titre principal la technique de l'entretien biographique. V. par ex. Stéphane BEAUD, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte, 2003 ; Muriel DARMON, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, 2013.

<sup>7</sup>Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant, 2008, p. 39-46.

<sup>8</sup>Jean-Claude PASSERON, Jacques REVEL, *Penser par cas*, Paris, EHESS, 2005.

## **1.2. Le matériau d'enquête**

À titre de cadrage, le compte rendu d'enquête se fonde sur un traitement de la documentation administrative et pédagogique fournie par le Bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur, ainsi que par les responsables de DUFCC (1.2.1). Le cœur du matériau d'enquête réside dans deux corpus d'entretiens, informatifs et biographiques (1.2.2) anonymisés (1.2.3) et traités sur le principe méthodologique de la méthode comparative continue (1.2.4).

### ***1.2.1. La documentation administrative et pédagogique***

Pour saisir la structuration nationale de l'offre de DUFCC et les choix curriculaires effectués en fonction des contextes locaux, nous avons procédé au recueil et au traitement de la documentation administrative et pédagogique fournie par le Bureau central des cultes ou les responsables de DUFCC : documents-cadres du ministère, plaquettes de présentation des formations, etc. Parmi ces documents, nous avons accordé une attention particulière aux « Suivis qualitatifs des formations », fournis par le ministère à notre équipe de recherche pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Le traitement systématique de ces documents, dont les principales questions ont été recodées dans un tableur Excel, offre un panorama général de l'offre de DUFCC et permet de procéder à quelques quantifications sommaires sur les choix pédagogiques et les propriétés des publics inscrits dans les DU. Si ces documents constituent une source d'informations intéressante à titre exploratoire, le caractère principalement ouvert des questions posées et les importantes variations dans la forme des réponses apportées par les responsables de DUFCC obèrent malheureusement la possibilité d'agréger et de comparer rigoureusement ces réponses. Par exemple, en ce qui concerne la question des propriétés des publics étudiantins, centrale pour notre enquête, certains responsables indiquent la situation scolaire (formation initiale ou continue), professionnelle ou le sexe des étudiants, quand d'autres se contentent d'une indication sommaire des effectifs d'inscrits et de présents. Le même problème se présente pour la comparaison dans le temps, d'une année sur l'autre, puisque les catégories dans lesquelles les réponses sont formulées ne sont pas constantes. Notons enfin que ces documents donnent à lire le point de vue des responsables de DU sur leur formation, point de vue à destination du ministère de l'Intérieur. Ce point de vue est tout à fait utile à l'enquête, mais ne saurait être confondu ni avec le point de vue des responsables de DUFCC recueilli dans le cadre d'un entretien sous couvert d'anonymat, ni *a fortiori* avec le point de vue des étudiants sur les formations.

### ***1.2.2. Entretiens informatifs et entretiens biographiques***

L'essentiel du matériau repose en effet sur deux corpus d'entretiens semi-directifs. La technique générale de l'entretien semi-directif se décline différemment en fonction des questions de recherche adoptées et des objectifs assignés à la méthode. En ce qui concerne notre enquête, nous pouvons distinguer deux catégories d'entretiens : des entretiens de type

informatif auprès des responsables de DUFCC et des entretiens de type biographique auprès des publics de ces DUFCC<sup>9</sup>.

L'objectif des entretiens avec les responsables de DUFCC est de comprendre les choix pédagogiques qu'ils ont effectués en fonction des configurations locales dans lesquelles ils s'inscrivent. Il ne s'agit donc pas de s'intéresser prioritairement à la trajectoire de ces responsables de DUFCC, mais de recueillir des informations de première main sur la gestion de ces formations. Ainsi la grille d'entretien construite pour interroger les responsables de DU s'articule-t-elle autour de trois thématiques principales (voir annexe 4) les ressorts de la genèse et de l'institutionnalisation des formations ; 2) les choix curriculaires entrepris dans la composition des formations ; 3) les interactions pédagogiques qui s'y déroulent. Cette grille constitue un fil directeur pour la conduite des entretiens. Elle permet d'assurer la cohérence et de faciliter le traitement qualitatif des données recueillies puisqu'elle rend possible la comparaison systématique des discours d'enquêtés. Toutefois, cette grille a été mobilisée comme canevas souple, ajusté en fonction des interlocuteurs, plutôt que comme questionnaire rigide, de manière à saisir la spécificité de chaque configuration locale. À ce titre, la plus ou moins forte proximité sociologique des enquêteurs à l'égard des responsables de DUFCC, parfois jusqu'à l'amitié professionnelle, a pu constituer un atout pour établir des situations de communication relativement proches du dialogue ordinaire. À l'inverse, dans certains cas, cette proximité a pu également amener les enquêteurs à considérer comme allant de soi des aspects familiers du terrain d'enquête et limiter la prise de distance analytique avec le milieu étudié<sup>10</sup>.

L'objectif des entretiens avec les étudiants, anciens ou actuels, des DUFCC est en revanche de comprendre les logiques de leur inscription et leurs expériences dans ces formations, en fonction de leurs trajectoires familiales, scolaires, professionnelles et religieuses. Ces entretiens sont donc nécessairement biographiques, en ce qu'ils visent à comprendre le rapport à la formation scolaire en relation avec les appartenances non scolaires des enquêtés. En conséquence, la grille d'entretien à destination de cette seconde population d'enquête est structurée selon une logique analytique distincte (voir annexe 5). Elle se structure également en trois parties, respectivement consacrées 1) à la trajectoire préalable et parallèle à la formation dans le DUFCC ; 2) à l'expérience de la formation au sein du DUFCC ; 3) aux usages de la formation après l'obtention du diplôme. Comme pour les responsables de formation, cette grille d'entretien est utilisée de manière souple et adaptée à l'interlocuteur. Pour faciliter la prise de parole des étudiants enquêtés et éviter que les enquêtés n'aient l'impression de faire l'objet d'une situation d'examen, nous avons veillé à ce que les enquêteurs ne soient pas identifiés comme des représentants du corps professoral. Nous avons par ailleurs garanti l'anonymat aux enquêtés, qu'ils soient étudiants ou responsables de formation.

---

<sup>9</sup>Selon la distinction opérée par Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN, *La rigueur du qualitatif*, op. cit., p. 54. Sur la technique de l'entretien biographique, V. Daniel BERTAUX, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2006.

<sup>10</sup>Sur les effets ambivalents de la proximité sociale entre enquêteurs et enquêtés, V. Stéphane BEAUD, Florence WEBER, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2010, p. 38-42.

### ***1.2.3. L'anonymat des enquêtés***

Le recueil d'une libre parole des enquêtés dans le cadre d'entretien implique la garantie de l'anonymat dans le compte-rendu d'enquête. Cette nécessité se manifeste avec d'autant plus d'acuité que le terrain d'enquête est socialement proche des destinataires de ce compte-rendu : par leur propre connaissance du terrain d'enquête, les potentiels lecteurs de ce compte-rendu sont d'autant plus susceptibles de pouvoir identifier les enquêtés, en dépit des procédés d'anonymisation utilisée. D'où le fait que nous ayons accordé une attention particulière à la préservation de l'anonymat aux différentes étapes de notre recherche.

Dès la soumission du projet, nous avons prévu d'être très vigilants envers la protection des données personnelles, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD). Nous nous sommes engagés à rédiger un formulaire de consentement soumis pour approbation à chaque répondant, mentionnant les méthodes et finalités du recueil de données et les conditions d'exploitation de leur témoignage ainsi que leur droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement. De même, nous avons prévu que l'anonymat serait garanti et qu'une procédure d'anonymisation des données serait mise en place le plus en amont possible du traitement des réponses dans le but d'empêcher toute identification des personnes. Nous avons précisé que tout éventuel recueil de données sensibles s'effectuerait dans le respect de la législation en vigueur. Conformément à nos obligations, nous avons établi trois fiches : une notice d'information dans le cadre de la collecte de données personnelles avec une version pour les responsables et une pour les étudiants et un formulaire de consentement (voir annexes 1, 2 et 3). Avant tout entretien, nous communiquons ces documents à nos interlocuteurs (si l'entretien a lieu par visioconférence ou téléphone, nous leur faisons parvenir par avance les formulaires) et nous prenons le temps de leur expliquer le contenu des documents.

C'est cependant au stade de la rédaction du compte-rendu d'enquête que l'anonymisation des enquêtés pose le plus de difficultés, notamment en ce qui concerne les responsables de DUFCC, plus facilement identifiables que les étudiants en raison des positions distinctives qu'ils occupent. Le dilemme est bien connu en sciences sociales : proposer une analyse précise des contextes et populations étudiés implique de rendre compte de leurs propriétés spécifiques ; mais en livrant un compte-rendu précis des propriétés des enquêtés, l'enquêteur risque d'autant d'affaiblir les procédés d'anonymisation. Un tel dilemme implique nécessairement des choix de la part des enquêteurs. Nous avons privilégié la garantie de l'anonymat des enquêtés à la précision des informations contextuelles ou biographiques. Il en résulte un compte-rendu d'enquête qui passe sous silence un nombre d'informations pourtant pertinentes pour le traitement de l'objet, dès lors que celles-ci sont susceptibles de menacer l'anonymat des enquêtés.

#### **1.2.4. Traitement et analyse des entretiens**

Conformément aux principes méthodologiques de rigueur en matière d'enquête de terrain, les entretiens ont été retranscrits et contextualisés, afin de permettre une analyse relationnelle<sup>11</sup>. Nous avons bien évidemment respecté le choix de certains enquêtés de ne pas être enregistrés et une simple prise de notes a dans ce cas remplacé la retranscription des propos.

Tout l'intérêt de l'ethnographie est en effet de déboucher sur une étude des positions et trajectoires des enquêtés les uns par rapport aux autres et dans leurs contextes sociaux d'appartenance, plutôt qu'à l'état de cas isolés et décontextualisés. Une fois retranscrits, les entretiens ont ainsi été analysés et systématiquement comparés, comme le prévoit la « méthode comparative continue » théorisée par Anselm Strauss<sup>12</sup>. Les thèmes saillants de chaque entretien ont été identifiés et classés, puis croisés avec ceux des autres entretiens dans deux tableaux synoptiques, l'un relatif aux responsables de DUFCC, l'autre aux étudiants. Lorsque ce procédé inductif est appliqué systématiquement, il a le mérite de produire ce qu'Anselm Strauss qualifie de « théorie ancrée » (*grounded theory*), c'est-à-dire une matrice analytique issue du matériau empirique, et non imposée au terrain de l'extérieur. La structure de ce rapport a été élaborée selon ce procédé d'analyse, et se trouve donc étroitement liée aux points de vue, systématiquement comparés, des acteurs étudiés.

## **2. Présentation de la population d'enquête**

La population d'enquête se divise ainsi en deux groupes : les responsables de DUFCC (2.1), et les étudiants, anciens ou actuels, de ces formations (2.2). Afin de cadrer les développements à venir, nous présentons ici les principales caractéristiques de ces deux catégories d'enquêtés.

### **2.1. La population des responsables de DUFCC**

Le nombre relativement restreint de DUFCC existants pour l'année scolaire 2019-2020, nous a permis de viser l'exhaustivité dans le démarchage individuel de leurs responsables, anciens ou actuels. 32 d'entre eux ont ainsi été sollicités individuellement, dont 28 responsables à la rentrée 2019-2020 (pour 27 DUFCC), ainsi que 4 anciens responsables. Au total, après retours et accords de nos interlocuteurs, 14 entretiens ont pu être réalisés, dont 13 avec les responsables de 11 DUFCC différents, auxquels s'ajoute un acteur central de leur genèse. Le tableau 1 ci-dessous présente les DUFCC dont un responsable a été interviewé, et ce par ordre de réalisation des entretiens :

---

<sup>11</sup>*Ibid.*

<sup>12</sup>Anselm STRAUSS, « La méthode comparative continue en analyse qualitative », *La trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 1992.

*Tableau 1. DUFCC dont les responsables ont été interviewés*

<b>Intitulé du DUFCC</b>	<b>Établissement</b>
« Religions et société démocratique »	Université de Montpellier (UFR de Droit)
« Valeurs de la République et religions »	Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
« Laïcité et République : formation civile et civique »	Université de Savoie Mont-Blanc (UFR de Droit)
« Droit, société et pluralité des religions »	Université de Strasbourg (UFR de Droit)
« Religions, laïcité et inclusion sociale »	Université de Lorraine (UFR Sciences humaines et sociales)
« Droit et religions »	Université Toulouse Capitole 1 (UFR de Droit) et Institut catholique de Toulouse
« Religion, droit et vie sociale »	Université de Rennes 1 (UFR de Droit)
« Religion, liberté religieuse et laïcité »	Université de Lyon 3 (UFR de Droit) et Université catholique de Lyon
« Religions et athéisme en contexte de laïcité »	Université de Nantes, Université du Maine et IPRA
« Laïcité, religions et République »	Université de Bourgogne (UFR de Droit)
« Pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés »	Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

Certains de ces DUFCC sont parmi les pionniers, à l'instar de celui de Strasbourg (2011), quand d'autres sont de création très récente, comme ceux de Chambéry ou Dijon (ouverts à la rentrée 2019). Le croisement des témoignages de leurs différents responsables permet donc de reconstituer assez fidèlement la chronologie de l'institutionnalisation d'une offre de formation ayant pris une ampleur nationale en moins d'une décennie. La répartition géographique des DUFCC dont les responsables ont été interrogés couvre en effet une majeure partie du territoire national. Toutefois, il nous faut reconnaître ici une première limite pour notre enquête, à savoir l'absence d'entretien réalisé avec les responsables des formations parisiennes. Malheureusement, malgré certaines prises de contact favorables, nous ne sommes pas parvenus à trouver les conditions nécessaires à la réalisation d'entretien avec ces responsables. Par ailleurs, certaines sollicitations sont restées infructueuses. En dépit de ces limites, les entretiens réalisés nous ont permis d'explorer des configurations institutionnelles et des choix pédagogiques très variés d'un DUFCC à l'autre, comme nous le verrons dans la première partie de ce rapport.

## **2.2. La population des étudiants**

Le ciblage et la sollicitation des étudiants procèdent d'une autre logique, relative aux propriétés sociales des enquêtés (sexe, âge, trajectoires scolaires, appartenances professionnelles et religieuses). Plutôt que de solliciter aléatoirement des étudiants dans l'ensemble des DUFCC proposés sur le territoire national, nous avons choisi de nous focaliser sur un nombre restreint de DUFCC, au sein desquels nous avons cherché à solliciter des étudiants aux propriétés sociales variées, parfois pris dans des réseaux d'interconnaissance. Lorsqu'elle est avérée, cette interconnaissance des enquêtés permet en effet de s'assurer que ceux-ci ont vécu des expériences comparables (mais non identiques), et ainsi de les situer les uns par rapport aux autres. Cela permet de comparer leurs rapports aux formations et d'objectiver les effets de la formation de manière plus précise que si nous avions sélectionné aléatoirement des étudiants dans un grand nombre de DUFCC sans vraiment connaître les acteurs et les relations sociales au sein de chacun de ces DUFCC.

Nous avons donc sélectionné un petit nombre de DUFCC parmi lesquels nous avons réalisé des entretiens ethnographiques avec des étudiants<sup>1</sup>. Comme pour toute enquête de terrain, ce choix est justifié par l'accessibilité et la connaissance préalable de ces formations par les enquêteurs, qui, dans le temps imparti à l'enquête, autorisent une étude plus fine de la socialisation estudiantine dans ces formations. Il s'agit principalement des DUFCC de Strasbourg (7 entretiens), Montpellier (6), Rennes (5) ; secondairement de Lyon (2), Mayotte (1) et Toulouse (1). Au total, nous avons réalisé 22 entretiens auprès de 24 étudiants de DUFCC (un entretien ayant été réalisé avec trois étudiants toulousains), anciens ou actuels. Les premiers enquêtés ont été sollicités par l'intermédiaire des responsables de formation. Puis, lors des entretiens réalisés avec les étudiants, nous leur avons demandé de nous recommander auprès d'anciens camarades. Cette chaîne de recommandation garantit l'interconnaissance des enquêtés, responsables et étudiants, interconnaissance qui se manifeste dans les commentaires croisés des uns sur les autres. Elle a toutefois pour effet de sélectionner les enquêtés parmi les étudiants les plus proches des équipes pédagogiques et les mieux intégrés dans leur promotion, c'est-à-dire ceux dont le capital social (*i.e.* le réseau de relations) au sein des DUFCC est le plus important, encore plusieurs années après la formation. À l'inverse, les étudiants qui se sont peu impliqués dans la formation, qui l'ont parfois quittée avant son terme, sont beaucoup moins susceptibles de faire l'objet d'une recommandation de la part d'un responsable pédagogique ou d'anciens camarades. À la lecture de ce rapport, il faut donc garder à l'esprit que les témoignages d'étudiants recueillis ont tout lieu de surreprésenter les étudiants dont l'expérience de la formation s'est révélée heureuse, parfois même enchantée, et de minimiser, voire de passer sous silence, la parole des étudiants les plus distants à l'égard cette formation. Il est à noter que cet écueil n'est pas propre au procédé d'enquête qualitative mis en œuvre, mais qu'il aurait été tout aussi présent dans une enquête par questionnaire, dans la mesure où les enquêtés sollicités sont toujours

---

<sup>1</sup> Stéphane BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, vol. 9, n° 35, 1996, p. 226-257.



d'autant plus susceptibles de répondre favorablement aux enquêteurs qu'ils sont bien intégrés dans le milieu social étudié.

Comme expliqué plus haut, la sélection ethnographique des enquêtés par interconnaissance se distingue de l'échantillonnage statistique en ce qu'il ne s'agit pas de représenter chaque propriété significative de la population théorique (sexe, âge, etc.) en proportion équivalente dans l'échantillon. Si nous n'avons pas cherché à « représenter », au strict sens statistique, l'ensemble de la population des étudiants de DUFCC, nous avons toutefois veillé à ce que les trajectoires et positions des enquêtés soient aussi variées que possible, afin de pouvoir comparer les expériences de la formation en fonction de ces trajectoires et positions. Le tableau 2 ci-dessous présente les principales caractéristiques des étudiants enquêtés. Ceux-ci y sont classés dans l'ordre chronologique de réalisation des entretiens.

*Tableau 2. Propriétés des étudiants enquêtés*

Genre	Âge	DUFCC	Diplômes antérieurs	Situation professionnelle lors de l'inscription	Situation professionnelle lors de l'entretien	Autres engagements significatifs
F	40-54	Montpellier	Diplôme d'aide-soignante	Aumônière hospitalière	Aumônière hospitalière	Association, cours d'alphabétisation aux femmes
M	55 et plus	Mayotte	Certificat d'études primaires	Cadi	Cadi	.
F	40-54	Toulouse	NR	Responsable pédagogique dans le secteur du travail social	Responsable pédagogique dans le secteur du travail social	.
M	55 et plus	Toulouse	NR	NR	NR	Bénévole associatif (associations sportives pour les jeunes, soutien scolaire...)
M	55 et plus	Toulouse	NR	Éducateur spécialisé	Aumônier pénitentiaire	.
F	26-39	Rennes	Certificat d'études bibliques Master Métiers de l'enseignement Master langues et cultures étrangères et régionales (parcours « études arabes »)	Étudiante	Formatrice sur le fait religieux et la laïcité (a créé sa propre association)	.
M	55 et plus	Rennes	Doctorat en géographie	Aumônier militaire	Aumônier militaire	Imam bénévole
F	40-54	Rennes	École de commerce international	Aumônière hospitalière rémunérée	Aumônière hospitalière bénévole	Active au sein d'une mosquée (membre fondateur) et d'une association de familles musulmanes (fondatrice).
M	55 et plus	Strasbourg	BAFA BEATP Diplôme universitaire d'islamologie	Éducateur et imam bénévole	Retraité	Imam bénévole Engagement associatif en faveur du dialogue interreligieux, engagement pour lutter contre la radicalisation

*Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*

M	26-39	Strasbourg	Doctorat en théologie islamique (Arabie Saoudite)	Imam	Imam	.
M	26-39	Strasbourg	BTS Commerce international	Assistant d'éducation en collège	Gérant de société	Engagé dans le dialogue interreligieux
F	40-54	Rennes	DUT Carrières sociales DEFA	Éducatrice dans une association socioculturelle (coordinatrice du Pôle Enfance)	Éducatrice dans une association socioculturelle (coordinatrice du Pôle Enfance)	.
F	40-54	Rennes	DEUG de psychologie Maîtrise Sciences de l'éducation	Educatrice PJJ	Educatrice PJJ	.
M	26-39	Strasbourg	ENA à Alger Master Journalisme Master Relations publiques Master Interreligieux et société	Étudiant (poursuite en doctorat souhaitée)	.	.
F	26-39	Strasbourg	BTS Comptabilité École nationale de l'aumônerie hospitalière	Responsable d'une aumônerie hospitalière musulmane	Responsable d'une aumônerie hospitalière musulmane	.
M	26-39	Strasbourg	Licence sciences politiques (Guinée)	Employé dans la sécurité	Employé dans la sécurité	Engagé dans l'associatif en Guinée (aide au développement)
F	40-54	Strasbourg	Diplôme d'aide-soignante	Aide-soignante et aumônière bénévole à l'hôpital	Aide-soignante et aumônière bénévole à l'hôpital	.
M	55 et plus	Montpellier	CAPES	Professeur de lettres-histoire en lycée professionnel (en arrêt maladie au moment de la formation)	Retraité	Référent-laïcité, interventions dans les lycées
M	55 et plus	Montpellier	Licence Droit	Directeur d'un centre bouddhiste	Retraité	.
M	18-25	Montpellier	Master Droit	Conseiller en organisation interne pour une ville	Conseiller en organisation interne pour une ville	.
M	18-25	Montpellier	Licence Droit	Étudiant en Licence 3 Droit	Doctorant contractuel en droit public	.
M	18-25	Montpellier	Licence Droit Plusieurs DU	Étudiant en Licence 3 Droit	Cadre en gestion de patrimoine	.
M	40-54	Lyon	Doctorat en chimie	Formateur en théologie Imam Aumônier pénitentiaire	Formateur en théologie Imam Aumônier pénitentiaire	.
M	40-54	Lyon	Diplôme d'école funéraire Formation en théologie de l'IESH de Château-Chinon	Responsable d'une entreprise de pompes funèbres Aumônier pénitentiaire	Responsable d'une entreprise de pompes funèbres Aumônier pénitentiaire	.

Cette présentation des caractéristiques des enquêtés appelle plusieurs constats d'importance pour les analyses qui suivront dans les prochains développements.

- Des enquêtés formés entre 2011 et 2020. Les étudiants enquêtés sont issus de promotions diplômées entre 2012 et 2020. Leurs témoignages accompagnent donc toute la décennie au cours de laquelle les DUFCC se sont institutionnalisés.
- Des enquêtés surtout masculins. Tout d'abord, la population d'étudiants enquêtés compte 16 hommes, pour 8 femmes. Cette répartition surreprésente donc les hommes dans des proportions vraisemblablement supérieures à leur surreprésentation dans les DUFCC. Ainsi pour l'année scolaire 2018-2019, selon les informations partielles contenues dans les documents « Suivis qualitatifs des DU », on dénombrait 99 hommes pour 79 femmes (soit 44 %). Toutefois, cette comparaison est à prendre avec précaution, car, sur les 17 DUFCC pour lesquels nous avons obtenu le « Suivi qualitatif », 8 d'entre eux n'indiquaient pas la distribution genrée de leurs étudiants. Si surreprésentation des hommes il y a parmi les étudiants de DUFCC, cela tient probablement au caractère davantage masculin des fonctions susceptibles d'orienter vers les DUFCC, en particulier celles de cadres religieux. Si surreprésentation encore plus marquée des hommes il y a dans notre population d'enquête, c'est certainement aussi en raison d'une propension plus importante des responsables pédagogiques et des étudiants eux-mêmes à recommander des hommes, considérés comme plus susceptibles de correspondre aux profils recherchés dans une enquête dont l'intitulé officiel était « La formation des cadres religieux musulmans ».
- Des enquêtés relativement surdiplômés. À première vue, les trajectoires scolaires des enquêtés apparaissent très hétérogènes, le diplôme le plus élevé obtenu s'échelonnant entre le certificat d'études primaires et le doctorat. Toutefois, les enquêtés s'avèrent dans l'ensemble significativement plus diplômés que la population française dans son ensemble. En effet, sur les 20 étudiants dont le niveau de diplôme au moment d'intégrer le DUFCC nous est connu, seuls 3 d'entre eux avaient un niveau scolaire équivalent ou inférieur au baccalauréat ; 10 d'entre eux un niveau scolaire compris entre le bac +2 et le bac +5 ; 7 d'entre eux avaient un niveau scolaire supérieur ou égal au master 2 (dont deux docteurs). Par ailleurs, deux étudiants en licence au moment de leur formation civile et civique ont par la suite obtenu un master, l'un d'entre eux poursuivant aujourd'hui un cursus doctoral. Par comparaison, en 2020, 75 % des Français de 25 à 64 ans disposaient d'un niveau scolaire inférieur ou égal au bac +2, seuls 25 % disposant d'un niveau scolaire supérieur au bac +2<sup>2</sup>. Bien que la sélection scolaire à l'entrée des DUFCC soit volontairement faible pour une formation de niveau universitaire (comme nous le verrons dans la deuxième partie du rapport), les enquêtés interviewés disposent donc d'un capital scolaire distinctif. En l'absence de renseignements sur ce point dans les documents « Suivis qualitatifs des DU », nous ne disposons malheureusement pas de l'information pour l'ensemble des étudiants de DUFCC. Là encore, la sélection scolaire des étudiants par l'enquête elle-même a certainement renforcé la sélection scolaire opérée par la formation, sans toutefois expliquer à elle seule cette sur-sélection. Celle-ci est également liée aux positions

---

<sup>2</sup> Source INSEE ([https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416872#figure1\\_radio2](https://www.insee.fr/fr/statistiques/2416872#figure1_radio2)). Pour la population française des 45-54 ans, plus proche de la catégorie modale des étudiants de DUFCC, ces proportions s'élèvent respectivement à 79 % et 21 %.

professionnelles occupées par les enquêtés, au titre desquelles ils ont été orientés vers les DUFCC.

- Des enquêtés issus du pôle culturel des classes moyennes. Les DUFCC accordent une place majoritaire aux professionnels en activité, aux côtés desquels on retrouve une minorité d'étudiants en formation initiale. Ainsi pour l'année scolaire 2018-2019, près de 80 % des étudiants des 13 DUFCC pour lesquels l'information a pu être obtenue à partir des documents « Suivi qualitatif », étaient des professionnels en reprise d'étude. Parmi nos enquêtés, les professionnels en activité sont au nombre de 20 (soit une proportion équivalente à celle de l'ensemble des DUFCC), pour 4 étudiants en formation initiale. Parmi les enquêtés en reprise d'études, 12 relèvent de la catégorie des cadres religieux, en tant que responsables de cultes, d'établissements religieux ou aumôniers. Il s'agit, logiquement au regard de l'objet de notre enquête, du groupe social le plus représenté. Comme nous le verrons, ce groupe social reste toutefois très hétérogène, et ne peut être considéré à part entière comme un groupe professionnel, puisqu'un certain nombre d'entre eux exercent cette activité à titre bénévole ou en complément d'une activité professionnelle principale, dont ils tirent l'essentiel de leurs revenus. Le second groupe socioprofessionnel le plus représenté parmi les enquêtés est celui des professions de l'éducation et du social, dont relèvent 9 d'entre eux. Deux enquêtés relèvent, en tant qu'aides-soignantes, des professions de santé, deux d'entre eux des professions commerciales, l'un d'entre eux est employé de sécurité. Ce dernier cas souligne en creux la quasi-absence parmi les enquêtés des professions relevant des classes populaires, regroupées par l'INSEE au sein des catégories socioprofessionnelles « ouvriers » et « employés ». D'une manière générale, les enquêtés relèvent pour l'ensemble du pôle culturel des classes moyennes, dont la position sociale repose sur le capital scolaire davantage que sur le capital économique, et dont les professions de l'éducation, de la santé et du social constituent le cœur<sup>3</sup>.

- Une population scolaire relativement âgée. Il est à noter qu'une conséquence logique du statut majoritaire de professionnel en formation continue ou en reprise d'études parmi les enquêtés est leur recrutement dans des catégories d'âge plus élevées que la population des étudiants français : 3 enquêtés avaient entre 18 et 25 ans au moment d'intégrer le DUFCC ; 6 d'entre eux avaient entre 26 et 39 ans ; 8 d'entre eux avaient entre 40 et 54 ans ; 7 d'entre eux avaient 55 ans et plus. Cette distribution par âge, équilibrée autour de la catégorie des 40-54 ans, correspond à la distribution constatée pour les 15 DUFCC pour laquelle cette information est connue en 2018-2019 : 11 d'entre eux avaient une population estudiantine dont l'âge moyen se situait entre de 40 et 54 ; 4 d'entre eux une population estudiantine dont l'âge moyen se situait entre 26 et 39 ans.

- Les cadres religieux musulmans dans la population d'enquête. Parmi les 24 enquêtés, 12 relèvent de la catégorie de cadres religieux, en tant qu'aumôniers ou responsables de cultes. Onze de ces cadres religieux sont musulmans, l'un d'entre eux bouddhiste. Comme

---

<sup>3</sup>Les travaux sur la place des classes moyennes dans la stratification sociale française sont très nombreux. Pour une approche synthétique, V. Louis CHAUVEL, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, 2006 ; Dominique GOUX, Éric MAURIN, *Les nouvelles classes moyennes*, Paris, Seuil, 2012.

nous le verrons plus en détail dans la partie suivante, il est à noter que certains d'entre eux exercent ces activités à titre rémunéré, d'autres à titre bénévole.

Au total, les propriétés des enquêtés dessinent les contours d'une population bien intégrée dans la société française, qui se distingue surtout par son capital scolaire et des engagements professionnels, associatifs et religieux qui les prédisposent à candidater aux DUFCC.

## **PARTIE I**

### **La mise en place des DUFCC par leurs responsables : un singulier pluriel**

#### **CHAPITRE I**

##### **L'implantation *in situ* des DU de formation civile et civique**

En comparaison avec les autres diplômes universitaires, qui sont pratique courante dans les universités, les DUFCC paraissent bien atypiques : poussés, encouragés, soutenus par les pouvoirs publics et spécifiquement par le ministère de l'Intérieur qui n'est pas le ministère de tutelle des universités, visant un public inhabituel et inhabitué des couloirs de nos facultés, indiquant à tout le moins un contenu pédagogique, ces DU troublent le paysage universitaire. Ceci explique une genèse parfois mouvementée, différente d'un site universitaire à l'autre (1).

Cette histoire des DUFCC ne peut être lue sans l'articuler aux responsables de ces diplômes. Car l'histoire de ces DU est également la leur. En s'appropriant, en toute liberté, ces diplômes, ils ont certes imprimé leur marque distinctive, mais sont tous mus par un même engagement (2).

#### **1. La genèse des DU : une histoire spécifique**

##### **1.1. Un contexte de création hétérogène**

L'émergence des DUFCC au sein des sites universitaires s'inscrit dans des contextes spécifiques. En effet, si les pouvoirs publics incitent à la création puis à la généralisation de ces DU au sein des universités publiques, tous ces diplômes, d'un genre nouveau pour les universités tant en raison de leur contenu pédagogique que du public cible, n'ont pas été créés en réponse à cette incitation.

En effet, les entretiens effectués auprès des responsables de DUFCC ont mis en lumière l'hétérogénéité des conditions de leur implantation et ont permis de dégager des contextes liés pour certains DU aux spécificités du territoire de mise en place (Mayotte), en réaction à une sollicitation d'un représentant religieux (Chambéry), à une inscription dans un projet déjà existant (Montpellier, Metz), à une demande des pouvoirs publics (Toulouse, Rennes, Dijon), mais aussi à des relations de proximité préexistantes entre des acteurs du champ académique (Lyon). Quant aux sites universitaires de Strasbourg et d'Aix-en-Provence, ils constituent les pionniers et ont ouvert la voie à la généralisation de la démarche. Spécifiquement, la mise en place du diplôme à Strasbourg est très liée à la personne et aux travaux de son initiateur (F. Messner). C'est autour de cette diversité de création et de maillage territorial que s'organisent les développements qui suivent.

### ***Les DUFCC de Strasbourg et d'Aix-en-Provence : les pionniers dans l'université publique***

Historiquement, le premier DUFCC créé au sein de l'université publique fut celui de Strasbourg. Sa création est liée à une réflexion inscrite dans le temps long et initiée par Francis Messner sur « la formation des cadres religieux musulmans ». Francis Messner avait été sollicité par le ministère de l'Intérieur pour travailler sur « la formation des imams » lors de la présidence de Jacques Chirac. En réalité, il s'agissait de réfléchir davantage sur la formation théologique que sur la formation civile et civique des imams. Toutefois, lors de la présentation publique de cette démarche et de l'annonce de nouvelles formations, des confusions ont pu naître, notamment entre théologie et sciences sociales des religions. Dès lors trois possibilités s'offraient : développer l'enseignement de la théologie à l'université (cela se solda par un échec) ; soutenir des établissements privés sur le volet « laïcité » ; créer des diplômes d'université.

Le DUFCC strasbourgeois est né de discussions informelles établies entre Francis Messner et la future responsable du diplôme en 2010. Celle-ci fut sollicitée par Francis Messner pour construire une maquette d'enseignement visant essentiellement les cadres religieux musulmans, présentés alors comme « le personnel qui travaille dans une association dont on sait que, parfois, les liens avec le cultuel ne sont pas très éloignés ». L'objectif étant de « répondre à une demande sociale des responsables associatifs musulmans ». La première réunion tenue au ministère de l'Intérieur se déroula parfaitement. Le DUFCC fut créé à Strasbourg en 2011, le budget fut avalisé par le ministère, assignant au DUFCC un objectif d'intégration.

Quant à Aix-en-Provence, la genèse du DUFCC remonte à l'année 2005, sur une suggestion de Didier Leschi, alors chef du Bureau central des cultes. Une plaquette d'enseignement fut construite pour créer un certificat, avec l'approbation de l'Institut d'études politiques. Puis le projet fut abandonné au profit de l'Institut catholique de Paris. Franck Frégosi et Francis Messner réagirent à cette création parisienne, considérant que la priorité devait être accordée aux universités publiques. Le DUFCC aixois ouvrit en 2013. Toutefois, il fut suspendu pendant une année en raison de difficultés de gouvernance à l'IEP, mais il reprit son cours en 2014-2015 *via* le service de la formation continue.

### ***Le DUFCC de Mayotte : la spécificité outre-mer***

Il est évident qu'en terre d'islam (95 % de la population est de confession musulmane), la création d'un DU de formation civile et civique ouvre vers une problématique spécifique liée à l'existence de la justice cadiale. La formation créée en 2015 répondait à deux attentes, lune locale, l'autre nationale. L'attente locale était fondée sur le document stratégique « Mayotte 2025, une ambition pour la République ». Ce document stratégique prévoyait la création d'une formation universitaire en direction des cadis de Mayotte. Le but était de reconnaître les compétences des cadis, mais aussi et surtout de leur donner des compétences

nouvelles dans l'objectif de la transformation de leur rôle. En effet, l'objectif de la départementalisation était d'en faire des médiateurs sociaux. La formation apportait un volet pédagogique pour remettre à niveau, compléter les connaissances sur les principes de la République, les valeurs et l'articulation entre ces principes, valeurs, et l'application de la religion musulmane. Quant à l'attente nationale, elle est liée aux instances de dialogue avec l'islam et la volonté, suite aux attentats, de travailler sur les formations civiles et civiques, sur le fait religieux, la laïcité.

### ***Le DUFCC lyonnais : une proximité entre divers acteurs***

C'est à l'occasion d'un déjeuner réunissant le Président de l'Université de Lyon 3, le Recteur de la Grande Mosquée et le Recteur de l'Université catholique qu'est née l'idée de la création d'un DUFCC. Cette bonne entente entre les trois responsables a permis de faire émerger un DUFCC en 2012, atypique dans son fonctionnement. En effet, une convention a été établie entre l'université publique et l'université privée, répartissant entre elles les moyens et les charges, et forgeant un partenariat avec les institutions religieuses (Grande Mosquée, CFCM...) et publiques (Préfecture, Ville de Lyon, Métropole de Lyon, administration pénitentiaire, police gendarmerie). Le contexte lyonnais est donc caractérisé par un dialogue interreligieux fructueux, ce qui, du reste, s'est traduit par les retours positifs des étudiants.

Ce DUFCC s'inspira de ceux mis en place à Strasbourg et à l'Institut catholique de Paris, les responsables de ces DUFCC « historiques » (Paris, Strasbourg et Lyon) entretenant de « vrais liens amicaux ». Néanmoins, le DUFCC lyonnais porte une véritable originalité liée aux modalités de sa constitution.

### ***Le DUFCC de Chambéry : une réaction à la demande d'un représentant religieux***

Si la création du DUFCC à Chambéry est issue d'une initiative du chef du Bureau des cultes (à ce moment-là, Arnaud Schaumasse), toutefois, celle-ci est, en quelque sorte, une réaction à la mobilisation d'un imam chambérien. Il y avait en effet une demande de certains cadres religieux locaux pour créer un tel DUFCC. Plus précisément, le ministère était sollicité très régulièrement, comme la préfecture, par une autorité religieuse locale, assez emblématique à Chambéry.

### ***Les DUFCC de Toulouse, Rennes, Dijon : une demande des pouvoirs publics***

L'idée du DUFCC toulousain a été lancée après les attentats de Toulouse [mars 2012]. Des réunions ont été organisées au printemps 2014 à l'initiative de la préfecture de région, avec l'Institut catholique de Toulouse, contacté en premier (recteur et vice-rectrice), puis très rapidement avec l'université (président et vice-président), le CRCM (Abdellatif Mellouki alors vice-président du CRCM) et le CRIF de Toulouse (Roger Attali). Puis le projet fut mis



en sommeil jusqu'en janvier 2015, la préfecture demandant, alors, l'ouverture de la formation. Le DUFCC fut confié dès le départ au service de formation continue, sans que l'on en connaisse la raison. Il n'est donc pas adossé à une faculté ou UFR.

Quant à Rennes, la (future) responsable du DUFCC fut sollicitée par téléphone par le ministère de l'Intérieur en mars 2016. Sachant qu'il y avait un DUFCC qui venait juste d'ouvrir (février 2016) à Nantes, l'interlocutrice du ministère émit quelques doutes sur l'utilité d'ouvrir une formation à Rennes. Mais elle trouva le projet intéressant (notamment lors d'une discussion avec Francis Messner).

Pour ce qui concerne l'Université de Bourgogne, un premier DU (non agréé) avait été créé à Nevers avec la FOL et l'INSPE. Puis l'Université de Bourgogne fut sollicitée par la préfecture, elle-même sur incitation du Bureau central des cultes afin de compléter le maillage territorial par une implantation à Dijon.

### ***Les DUFCC de Montpellier, de Metz et de Nantes : une inscription dans un projet existant***

La création des DUFCC de Montpellier et de Metz puise ses racines dans une histoire qui n'est pas (Montpellier) ou peu (Metz) liée à l'incitation des pouvoirs publics.

En effet, et quant à Montpellier, un diplôme universitaire intitulé Droit et Religion avait été créé par Vincente Fortier et Gérard Gonzalez en 2005. Il s'agissait alors de répondre principalement à la demande des étudiants en droit et plus ponctuellement à celle d'étudiants d'autres disciplines préparant les concours de la fonction publique. En effet, certains qui suivaient le cours de libertés publiques professé par G. Gonzalez souhaitaient des approfondissements sur la liberté de religion ; d'autres se préparant à l'examen du CAPA, au concours de l'ENM ou des IPAG, avaient besoin de connaissances sur la laïcité, celle-ci apparaissant, désormais, au titre des questions possibles lors de ces concours.

Ce n'est qu'en 2013 que ce DU Droit et religion intégra le réseau des DU de formation civile et civique, s'ouvrant alors aux professionnels y compris religieux, et bénéficiant d'un soutien financier ministériel.

Le DUFCC de Metz s'inscrit dans une « double genèse ». Le projet en 2015 était de créer un DU en science des religions, rattaché au département de théologie de l'université. Parallèlement, le département de sociologie était informé de la mise en place des DU de formation civile et civique par le ministère. Les deux départements (théologie et sociologie) décidèrent de créer un seul diplôme d'université comportant une dimension science des religions plus forte que dans d'autres universités. Une difficulté surgit liée à la participation des juristes, sollicités par le président d'université pour monter le DU. Cette difficulté fut réglée par la présidence en 2016. Si, durant quelque temps, il fut compliqué de porter la partie des enseignements consacrés au droit, la situation est désormais pacifiée.

Le DUFCC nantais fut créé en 2015-2016 par l'IPRA, cofondé par Dominique Avon (Université du Maine) et John Tolan (Université de Nantes), tous deux historiens. La volonté

était d'initier un projet novateur avec le numérique et de « valoriser la recherche universitaire à destination du monde enseignant et du grand public en général ». L'idée du DUFCC s'est développée très rapidement. Peu de DUFCC étaient implantés à ce moment-là, ce qui a permis à leurs fondateurs « de penser les fondamentaux de leur DUFCC, à savoir l'idée qu'il ne fallait pas rester uniquement en histoire, mais être vraiment sur une dimension pluridisciplinaire ». L'IPRA n'entendait pas s'inscrire dans la demande ministérielle visant à former des imams et des aumôniers, mais souhaitait plutôt « jouer sur le brassage des expériences professionnelles, des horizons différents, des différents stagiaires qui pouvaient participer à la formation ». Malgré tout, le DU interuniversitaire a eu le soutien de tous les présidents d'université (Nantes et Maine).

## **1.2. La mise en place des DUFCC : un long fleuve tranquille ?**

La mise en place des DUFCC passe par **leur institutionnalisation au sein des universités**. Dans l'immense majorité des cas, les DUFCC ont reçu le soutien des différents présidents d'université. Parfois, ces formations soulevaient des questions de la part de ceux-ci, mais le fait que ces formations soient agréées par le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche fut souvent un élément déterminant dans leur décision de soutenir.

Néanmoins, et même s'il est capital, ce soutien ne suffit pas puisque les DUFCC étant rattachés à une faculté (autrement dénommée UFR), ils doivent auparavant passer devant les conseils de faculté (ou d'UFR). L'accueil de ces DUFCC, lors de leur présentation devant ces instances a majoritairement été réservé, voire hostile. Les principales oppositions se sont cristallisées autour de deux points : d'une part, la mise en avant d'une possible atteinte à la laïcité, le fait que ces DUFCC touchent à la religion, ce qui suscite « une méfiance de la part de beaucoup de collègues, et de l'administration de l'université, avec là aussi toujours la confusion sur le principe de laïcité. On nous avait reproché de vouloir former des imams à l'université, ou des aumôniers, de former des fonctions religieuses, de leur donner une formation publique ; ça a suscité la réticence de beaucoup de collègues et il a fallu s'expliquer devant le conseil de faculté ».

Le deuxième point de tension tient au fait, sans l'exprimer ouvertement, de faire rentrer des religieux musulmans à l'université. « Ça, ils ne pouvaient pas le dire euh, ça ne pouvait pas s'exprimer, mais on sait que c'est présent. C'est dur de dire à quoi... on est dans une fac on sait comment ça marche quoi. Et puis on sait ce que disent les gens quand ils passent devant ma porte... voilà c'est pas d'une grande violence, mais... »

Certains porteurs de projet de DUFCC se sont vu opposer une vraie résistance au début de leurs démarches, le diplôme suscitant des craintes à l'égard de ce qui pouvait engendrer un certain communautarisme. Parfois, lors d'un premier passage devant les conseils, certains DUFCC ont été rejetés. Pour surmonter les réticences, les responsables ont dû faire preuve de pédagogie, expliquant la nature du projet, indiquant qu'« il ne s'agissait pas d'avoir (ou de former) uniquement des cadres religieux musulmans ou de s'adresser seulement à l'islam et

aussi qu'il s'agissait d'apaisement, de dialogue ». Ceci a suffi pour lever les obstacles. Aujourd'hui, le climat est apaisé.

L'institutionnalisation dans les universités étant acquise, reste encore une difficulté pour les responsables de ces nouveaux diplômes, celle tenant à leur **publicisation**. Il faut préciser que l'opération de promotion se répète chaque année, dans le but du recrutement des étudiants.

De manière générale, les entretiens indiquent que les responsables s'investissent beaucoup dans ces démarches de communication, alors même qu'ils n'y sont pas préparés et que cela est chronophage. Tous les moyens sont utilisés pour toucher un large public : radios, journaux régionaux, encarts publicitaires dans les journaux gratuits, réseaux sociaux, Twitter, Facebook, LinkedIn, envoi de nombreux courriels, constitution de listes de diffusion, mais aussi et bien évidemment bouche-à-oreille, mobilisation des contacts personnels... Si certains responsables soulignent « l'engouement de la presse » pour le DUFCC au moment de son lancement, ils notent, toutefois, une ambiguïté dans le discours relayé par les médias : « Bonne publicité, ça nous a permis de recruter, mais beaucoup disaient que c'était une formation pour les imams, on avait beau répéter et expliquer qu'on s'adressait à tous ! C'était impressionnant "la formation musulmane"... » Quelques responsables organisent des conférences grand public, avec des débats sur des thèmes d'actualité afin de sensibiliser au programme des DUFCC.

Quant aux soutiens institutionnels dont les responsables bénéficient, pour les aider à promouvoir les DUFCC, leur poids est très variable. Certains soulignent l'aide très importante et fructueuse apportée par les préfetures (soutien qui emprunte diverses modalités allant de l'édition de plaquette, diffusion auprès des administrations, réalisation d'affiche jusqu'au soutien financier), quand d'autres déplorent une absence d'assistance. Dans certains cas, une seule et unique réunion à l'instigation de la préfeture, lors du lancement du DUFCC, en présence des représentants de chacune des grandes religions aura été déterminante, même si elle ne s'est pas répétée ultérieurement. Les conseils régionaux et départementaux, les mairies ont été peu aidantes dans l'ensemble et en dépit d'une écoute, ont manifesté peu d'intérêt pour les DUFCC. L'explication avancée par un responsable de DUFCC tiendrait à la difficulté de compréhension de ce type de diplôme en ce qu'il est fait pour accueillir une diversité de publics et qu'il n'est pas réservé aux aumôniers.

Des responsables se sont rapprochés de représentants des cultes ; d'autres profitent de leur participation à des événements à large audience (ex : Assises territoriales sur l'islam) pour parler du DUFCC.

## **2. Une vision et des motivations partagées**

Même si le cas montpelliérain peut apparaître un peu singulier, dans la mesure où le DUFCC actuel s'inscrit dans la continuité d'un ancien diplôme (2005-2013) très prisé par les étudiants en droit, il n'en demeure pas moins que les DU de formation civile et civique, de par le caractère relativement contraint du cahier des charges et en termes à tout le moins de public

visé et de contenu des enseignements, ne répondent pas aux critères traditionnels des diplômes d'université. De surcroît, les enseignants-chercheurs sont très attachés à la liberté académique et leur public de prédilection est constitué d'étudiants en formation initiale. Or, quant à la liberté académique, elle paraît être, dans une certaine mesure, plus restreinte et quant au public visé, il oblige l'enseignant-chercheur à sortir de sa zone de confort. Dès lors, pour quelles raisons et dans quelles conditions les responsables de DUFCC prennent-ils une telle responsabilité ?

## **2.1. L'engagement des responsables**

Nous avons interrogé les enseignants-chercheurs sur les motivations qui fondent leur engagement car il s'agit d'un véritable engagement bien différent de leur mission universitaire classique.

Au fil des entretiens, plusieurs paramètres apparaissent, qui ne sont pas exclusifs les uns des autres, mais certains ont un poids plus important eu égard à la personnalité du responsable, à sa sensibilité au sujet. Toutefois, et *in fine*, ces critères sont partagés et on observe une convergence de vue tout à fait remarquable entre les responsables de DUFCC.

En effet, et de manière générale, ces DUFCC apparaissent comme un **véritable défi à relever**. Les responsables ont le sentiment de participer à une mission aux enjeux sociétaux forts, de contribuer à favoriser une société d'inclusion, le vivre-ensemble. Une responsable de DUFCC insiste sur la participation des femmes dans ces DU :

Et c'est très important de former aussi les femmes dans les associations culturelles. Parce qu'elles jouent un rôle, souvent. Elles s'occupent de ceci, de cela, dans leurs associations. Et elles peuvent... Elles peuvent transmettre les... les infos sur la laïcité, etc., au sein de leur association. Pour moi, c'est très important. Et en fait, j'avais pas pensé au départ. C'est parce qu'en fait, au premier recrutement, j'ai une femme qui s'est présentée la veille de la rentrée. Y'avait rien dans son CV, y'avait rien dans... Je me suis dit : « Je vais pas la prendre. » Et quand je l'ai entendue, elle me dit : « Oh, ben je fais partie d'une association de quartier. » En plus dans un quartier très défavorisé, etc. Donc je me suis dit : « Oh lala, il faut que je la prenne tout de suite. » Et je l'ai prise.

Tous les responsables des DUFCC valorisent à des degrés divers certes, mais avec une belle unanimité la mixité des publics (« Faire se rencontrer des gens qui ne se rencontrent jamais » ; « ouvrir au maximum de publics, pas seulement à des cadres religieux, et surtout pas seulement les imams »), la diversité de l'auditoire favorisant les interactions sociales notamment pour certains grâce à des repas partagés (« la nourriture comme instrument pédagogique »). Cette ouverture à des publics différenciés est très importante pour tous les responsables de DUFCC :

On ferme pas la formation ni à raison d'une confession particulière, ni même d'une profession si tant est que le ministre du culte soit une profession, mais voilà ça sera ouvert y compris aux étudiants et le budget qu'on va recevoir du ministère, et bien nous, il nous sert à financer une formation pour TOUTE personne qui remplirait les conditions fixées dans l'acte de candidature,

qui sont des conditions dans lesquelles on mesure essentiellement la motivation et la capacité à suivre un enseignement universitaire.

Certains évoquent une dimension « militante » au sens où cela requiert beaucoup de disponibilité, nécessite que l'on porte de l'intérêt aux questions soulevées et suppose d'être convaincu de l'utilité de la formation :

Voilà, le côté « militant » dans ce sens-là. Être convaincu de l'utilité du DU, sinon on peut pas le faire. On peut pas assurer cette direction. Ça me plaît parce que je reste convaincu de l'utilité de cette formation, et c'est vrai que chaque année on a un public différent, mais on a des étudiants qui sont très intéressés par cette problématique-là. Et le contexte actuel d'emballlement autour de la laïcité ne fait que me conforter dans cette idée-là qu'il faut en revenir aux fondamentaux et à l'éducation.

Cette mission « éducative » du DUFCC est très présente. Les responsables évoquent la nécessité pour eux de sortir de leur zone de confort, ce qui signifie qu'ils sont prêts à aller vers les autres, mais également qu'ils s'intéressent à différents angles d'attaque « et qu'on est prêt aussi à estimer que le monde ne tourne pas qu'autour de la religion. [...] ce serait étonnant que ce soit chez eux que se recrutent les djihadistes ».

Dans cette perspective, tous insistent sur le caractère essentiel et fondamental du présentiel. Certains relèvent, du reste, que « les modules en présentiel ont été extrêmement plébiscités comme des moyens forts de faire connaissance et de travailler ensemble ou encore Parce que pour moi, c'est... C'est l'essence même. C'est-à-dire qu'il y a le savoir qu'on leur donne et y'a les échanges, qui sont très très riches. Ils sont tellement différents. Et il faut qu'ils vivent aussi ça entre eux ».

L'autre critère justifiant l'engagement dans cette prise responsabilité est relatif à l'**adéquation scientifique** du DUFCC avec le propre parcours en recherche des responsables des DUFCC. Elle peut être forte pour certains ayant fait leur thèse sur la laïcité et écrivant sur le « fait religieux », ou encore être étroitement liée à leur terrain de recherche. Ainsi un responsable de DUFCC fait-il état non seulement de sa volonté d'enseigner auprès d'un public jugé différent du public universitaire (« Fibre de l'enseignement, de la transmission »), mais également de la grande proximité avec son terrain de recherche. Parfois, le lien est plus indirect, lorsque l'enseignant travaille sur les libertés publiques. Dans quelques cas, l'unité de recherche à laquelle les enseignants et le DUFCC sont rattachés peut renforcer la légitimité du DUFCC et est susceptible d'aider au recrutement d'intervenants. Certains responsables de DUFCC considèrent que la prise en charge du diplôme est peu valorisée en tant que telle dans la carrière universitaire, mais valorisée en tant qu'expertise permettant d'établir un lien étroit entre enseignement (au DUFCC) et recherche-action. L'un des responsables a toujours enseigné la laïcité dans le cadre de la formation des enseignants du premier degré. Son intérêt pour la laïcité procède d'un « cheminement personnel » et le DUFCC permet d'aller à la rencontre d'autres publics.

## **2.2. Le maintien de la liberté académique : l'esprit critique**

S'agissant d'enseignants universitaires, les responsables des DUFCC sont très attachés aux libertés académiques. Cette liberté n'est pas a priori remise en cause dans les diplômes qu'ils dirigent. Toutefois, on peut considérer que les DUFCC sont relativement contraignants dans les contenus à proposer et les volumes horaires. Dans le cadre prédéfini, les responsables se ménagent sans difficulté un espace de liberté. Cela est très perceptible dans les choix curriculaires qu'ils opèrent et l'adaptation des maquettes<sup>1</sup>, mais également cela se traduit dans l'intitulé du diplôme. De surcroît et au fil des enquêtes, nous avons relevé que certains « mots » les fâchent, ce qui témoigne de l'esprit critique de la communauté des chercheurs, de leur autonomie et de leur indépendance.

**Quant à l'intitulé des diplômes**, si tous peuvent être regroupés sous l'appellation générique « DU de formation civile et civique », aucun d'entre eux, néanmoins, ne porte cet intitulé. L'intitulé du DUFCC est, en quelque sorte, la marque de fabrique de son responsable. Ainsi en est-il de manière topique, du DU « Laïcité et République : formation civile et civique » qui positionne distinctement le diplôme dans le champ de la laïcité (en lien du reste avec un curriculum qui est centralement axé sur la laïcité) :

Il [le DU] est pas du tout orienté religion. C'est pour ça que je l'ai intitulé « Laïcité et République ». Je voulais pas que ce soit « Laïcité et religion ». Parce que la religion, non. On va parler d'athéisme, on va parler d'agnosticisme, on va parler de libre-pensée. « Fait religieux », c'est pareil, ça épuisait pas. Il fallait mettre « faits religieux » au pluriel, pourquoi pas. Ou alors... Y'avait pas de terme qui me convenait.

Un autre exemple concerne un DUFCC dont le responsable souhaitait faire figurer dans son intitulé l'expression « Vivre-ensemble », en cohérence avec ses recherches. Par crainte de réactions négatives de la part de collègues, c'est la notion de « vie sociale » qui a été choisie. Toutefois, un regret a été exprimé au cours de l'entretien, la notion de « vivre-ensemble » ayant été progressivement judiciairisée.

Pour un autre DUFCC, son intitulé initial (Valeurs de la République et islam) a été modifié dès la deuxième année d'existence, pour devenir Valeurs de la République et religions, dans un souci d'apporter des connaissances sur les autres religions, « d'ouvrir le champ religieux pour combattre les préjugés ou une méconnaissance ». La même préoccupation d'élargissement du DU au « fait religieux » a présidé au choix de son intitulé pour un diplôme dont le nom initial était « Islam, liberté religieuse et laïcité » pour être, au terme d'une décision collective, « Religion, Liberté religieuse et laïcité ».

Il arrive également qu'à travers le choix de l'intitulé du DUFCC (« Religions et société démocratique ») soient évoquées les spécialités du laboratoire d'accueil travaillant sur les droits européens des droits de l'homme, son récent responsable observant :

---

<sup>1</sup> V. *infra*, Ch. II, Diplômes, formations et choix pédagogiques : convergences et différenciations curriculaires.

Il me va très bien, cet intitulé, pour une raison. C'est qu'il se démarque de l'intitulé d'autres DU, qui insistent sur la laïcité. Et je trouve que c'est aussi bien d'être original. Et la preuve, c'est qu'il a été repris dans d'autres DU. Par exemple à Lille, je crois qu'ils ont repris l'intitulé « Société démocratique ». Et moi, je trouve que c'est bien, parce que ça montre aussi que la laïcité est une composante aussi de la société démocratique. Donc ça élargit la problématique, et ça intègre l'exercice de la liberté de culte dans un cadre un peu plus général que celui de la laïcité. Parce que bon, la laïcité, c'est un principe qui est propre à la France...

**Quant aux « mots » qui fâchent** et qui traduisent la revendication d'autonomie des responsables de ces diplômes, ils concernent au premier chef, l'expression cadres religieux musulmans sur laquelle nous avons pu revenir longuement dans l'introduction du rapport. « Qui sont les cadres religieux musulmans ? Quelles sont les positions sociales que l'on regroupe dans cette catégorie ? » Les propos de certains responsables sont assez virulents, condamnant longuement lors de l'entretien la possibilité (voire la volonté) commune au ministère de l'Intérieur, à la Fondation pour l'islam de France et aux responsables de DUFCC, d'identifier les musulmans au sein de la cohorte estudiantine. À propos de la catégorie de cadres religieux musulmans, l'un des responsables de DUFCC observe : « Heureusement, qu'elle [cadres religieux musulmans] est introuvable. Il faut qu'elle le reste, introuvable. »

Certains responsables de DUFCC sont également très embarrassés s'agissant de faire connaître aux étudiants la possibilité de bénéficier d'une bourse de la Fondation pour l'islam de France. En effet, cela suppose d'identifier parmi les étudiants ceux qui sont de confession musulmane. Certains responsables sont très hostiles à cette identification :

Parce que la Fondation a créé des bourses pour permettre aux étudiants musulmans de s'inscrire et donc de financer leur formation. Bon, c'est très bien. D'accord. Ils font ce qu'ils veulent. Moi, je leur avais déjà posé la question : « Oui, mais dans ces cas-là, comment vous faites pour demander ? Et est-ce que vous le faites pour les autres confessions ? » Ils ne m'ont jamais répondu là-dessus. Ce qui veut dire que la Fondation demande à leurs candidats potentiels de préciser qu'ils sont musulmans. Je ne sais pas sur la base de quoi il faut prouver qu'on est musulman, s'il y a un certificat à donner ou quoi que ce soit. C'est leur problème. Ils financent qui ils veulent, ils font ce qu'ils veulent. Mais ils nous demandent systématiquement : « Relayez l'info auprès de vos DU, relayez l'info auprès de vos DU. » C'est pas à nous de le faire. C'est à eux de faire la pub, mais c'est pas aux responsables de DU de demander : « Et au fait, qui sont les candidats musulmans ? » Et y'a une responsable de DU qui dit : « Ah mais moi, le jour de la rentrée, je demande toujours qui est musulman dans la salle. » Et ça passe comme une lettre à la poste, c'est-à-dire que personne ne s'offusque de ce genre de propos.

Parmi les mots qui fâchent, il faut également citer les notions de radicalisation, de terrorisme, évoquées par des responsables de DUFCC craignant une dérive des DUFCC et surtout les confusions et les raccourcis sémantiques opérés entre radicalisation, terrorisme et formation à la laïcité<sup>2</sup>.

Au titre de conclusion intermédiaire, plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'enquête menée auprès des responsables des DUFCC. Tout d'abord, s'il est vrai que l'implantation de

---

<sup>2</sup>V. *infra*, Ch. II, 1.1. Finalités pédagogiques officielles et finalités pédagogiques latentes des DUFCC.

ces diplômes a pu provoquer quelques tumultes au sein de la communauté universitaire publique, dus en grande partie à la crainte d'une intrusion de la religion, toutefois, les obstacles ont été levés grâce aux responsables de DUFCC qui ont su expliquer ces diplômes ainsi qu'au soutien des différents présidents d'université. Le climat est totalement apaisé aujourd'hui. Ensuite, majoritairement, les responsables de DUFCC ne bénéficient pas d'un soutien suffisant des collectivités publiques alors même que le diplôme répond à une stratégie des pouvoirs publics. Pèse, enfin sur les responsables de DUFCC, une très lourde charge pour mener à bien leur mission : ils sont la plupart du temps seuls à assumer toutes les tâches (gestion des emplois du temps, communication, enseignement, relations avec les étudiants et les enseignants...). Sans doute ne faut-il pas oublier que la responsabilité du DUFCC se rajoute à leur fonction d'enseignant et de chercheur. Or si nombre d'enseignants-chercheurs dans l'université dirigent des diplômes notamment nationaux (master), ce type de direction est très valorisé dans leur progression de carrière et bien accompagné par les composantes. Tel n'est pas le cas des DUFCC. Néanmoins, ils s'en acquittent avec un enthousiasme et un investissement remarquables. Quelle que soit leur sensibilité sur le sujet, nonobstant la diversité relative des contenus des maquettes, celle des intitulés illustrant, du reste, l'appropriation du projet DUFCC, ils ont pris cette responsabilité à bras le corps et leur réussite est attestée par les retours élogieux des étudiants.



## CHAPITRE II

### **Diplômes, formations et choix pédagogiques : convergences et différenciations curriculaires**

Après avoir analysé la genèse et la diffusion des DUFCC dans l'enseignement supérieur français, il convient désormais de s'intéresser au contenu de ces formations et aux relations pédagogiques qui s'y déploient. Dans ce second chapitre, c'est donc sous l'angle de leurs curricula que les DUFCC sont étudiés. L'objectif est de rendre compte à la fois des caractéristiques communes à ces formations et de leurs variations d'un établissement à l'autre. Il y a là une seconde étape nécessaire à une compréhension contextualisée des expériences estudiantines, objet de la partie suivante de ce rapport.

Les recherches consacrées depuis une dizaine d'années à la formation des cadres religieux (musulmans) en France portent sur les conditions de l'institutionnalisation des diplômes davantage que sur le contenu et l'expérience des formations elles-mêmes. Si la formation des cadres religieux, en particulier musulmans, a fait l'objet d'un certain nombre de travaux relatifs à ses finalités, ses acteurs institutionnels et leurs organisations, les logiques de la transmission des savoirs au sein de ces dispositifs constituent un angle mort de ces publications. Le rapport de Rachid Benzine *et al.* souligne certes qu'« une attention particulière doit être portée à la question de la pédagogie » (2017, p. 41-42) dans les formations à destination des cadres religieux musulmans, notamment en raison du caractère sensible des objets d'études qui y sont traités – les religions et leur encadrement –, mais les auteurs ne s'aventurent guère dans l'analyse des curricula proposés dans ces formations. Il y a là certainement un effet de discipline, l'analyse du contenu des formations étant plutôt le fait de sciences sociales – histoire, et surtout sociologie, sciences de l'éducation –, faiblement représentées dans les DUFCC, ainsi que dans leurs composantes de rattachement. Pourtant, une réflexion sur les conditions de cette transmission semble d'autant plus cruciale dans le cas des DUFCC qu'une partie importante de leurs publics se caractérise précisément par une certaine distance à l'égard de l'enseignement supérieur, et de l'univers scolaire en général. D'où le caractère incontournable d'une réflexion explicitement consacrée à la transmission des savoirs au sein des DUFCC, prenant pour objet la relation entre 1) le contenu des enseignements et les pratiques pédagogiques mises en œuvre par les enseignants en fonction de leurs trajectoires et positions ; 2) les apprentissages par les étudiants en fonction de leurs trajectoires et positions.

Afin de comprendre les logiques de la formation dans les DUFCC, il faut au préalable rappeler une distinction, classique en sociologie de l'éducation, entre curriculum officiel et curriculum réel. Alors que le premier renvoie au programme d'études officiellement affiché par une institution éducative, le second désigne « non plus ce qui est institutionnellement prescrit, officiellement inscrit au programme, mais ce qui est réellement enseigné et pratiqué dans les classes, et qui en est parfois très éloigné<sup>1</sup> ». Pour ce qui est des DUFCC, cela

---

<sup>1</sup>Jean-Claude FORQUIN, *Sociologie du curriculum*, Rennes, PUR, 2008, p. 8.

implique donc certes d'analyser les maquettes pédagogiques conçues par leurs responsables, mais également la manière dont se déroulent concrètement les relations pédagogiques. Si l'observation directe sur un temps suffisamment long constitue pour ce faire une méthode de recherche particulièrement féconde<sup>2</sup>, rappelons que celle-ci, un temps prévue dans le protocole et négociée auprès des responsables de DUFCC, ne nous a pas été permise en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur au printemps et à l'automne 2020. Toutefois, la réalisation d'entretiens complémentaires à la fois auprès de responsables de la formation et auprès d'étudiants constitue une première étape dans la connaissance du curriculum réel des DUFCC par l'analyse croisée de différents points de vue sur un même dispositif pédagogique. Dans ce chapitre, ce sont principalement les documents administratifs et pédagogiques recueillis dans les différents DUFCC, ainsi que les entretiens avec leurs responsables qui seront mobilisés pour saisir les conceptions pédagogiques que ces derniers se font des formations dont ils ont la charge. La réception des curricula par les étudiants, et ses éventuelles divergences avec les points de vue professoraux, fera l'objet de la seconde partie de ce rapport.

Qu'est-ce qu'un « diplôme universitaire de formation civile et civique » ? La question n'est pas aussi simple qu'elle n'y paraît dès lors que l'on s'aperçoit qu'une même catégorie générique de diplôme peut recouvrir des réalités pédagogiques très diverses. La question qui se pose ici est donc celle du degré d'homogénéité ou d'hétérogénéité des formations regroupées sous ce même intitulé générique de « Diplôme universitaire de formation civile et civique », par ailleurs en lui-même peu disert sur le contenu de la formation<sup>3</sup>. Existe-t-il un modèle commun de formation dans les DUFCC, malgré d'éventuels particularismes locaux ? Bien que chaque DUFCC, pour prétendre à un agrément voire un financement du ministère de l'Intérieur, doive désormais respecter le cadre curriculaire imposé par une « Charte d'harmonisation », ce cadre est suffisamment lâche pour permettre d'importantes variations locales en matière de choix des enseignements, des enseignants et des publics. Il faut donc se garder d'analyser *a priori* leurs curricula comme une réalité homogène, et prendre pour objet les convergences et divergences curriculaires en fonction des contextes locaux. Pour ce faire, nous procédons en deux temps. Dans un premier temps, nous revenons sur les différentes déclinaisons concrètes prises par la pluridisciplinarité de l'enseignement et sur la pondération des différentes disciplines universitaires composant la formation (1). Dans un second temps, nous analysons la relative faiblesse des cadrages scolaires imposés aux étudiants pour un tel niveau d'enseignement. Nous montrons que les classifications et cadrages scolaires plutôt

---

<sup>2</sup>V. par ex., pour chacun des trois niveaux d'enseignement : Jean-Claude CROIZET, Mathias MILLET, *L'école des incapables ? La maternelle, un apprentissage de la domination*, Paris, La Dispute, 2016 ; Jérôme DEAUVEAU, *Enseigner dans le secondaire. Les nouveaux professeurs face aux difficultés du métier*, Paris, La Dispute, 2009 ; Muriel Darmon, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte, 2013. Relevons à ce titre que l'observation directe comme méthode de recherche a été nettement moins pratiquée pour objectiver les relations pédagogiques dans l'enseignement universitaire qu'elle ne l'a été dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur des lycées.

<sup>3</sup>Selon Céline Pauthier, cet intitulé « complexe » et abstrait s'est imposé en 2015, car il permettait d'éviter la référence polémique à la « religion » ou à la « laïcité » (Céline PAUTHIER, « Former des cadres religieux dans une faculté de droit : retour sur une expérience strasbourgeoise », art. cit.).

faibles adoptés dans les DUFCC sont liés à la composition particulièrement hétérogène de leurs publics (2). Nous revenons en conclusion sur la nécessité de resituer ces formations à leur juste place non seulement dans les investissements professionnels des responsables de formation, mais aussi et surtout dans les trajectoires des étudiants qui les suivent.

## **1. Finalités pédagogiques de la formation et composition des enseignements**

Pour analyser le contenu des formations, il faut tout d'abord revenir sur les finalités pédagogiques, officielles et latentes, imparties aux DUFCC (1.1), puis sur les divergences qui caractérisent les conceptions que se font les responsables de ces finalités (1.2). Enfin, nous revenons sur la manière dont ces conceptions pédagogiques se traduisent concrètement dans le choix des modalités de l'enseignement (1.3).

### **1.1. Finalités pédagogiques officielles et finalités pédagogiques latentes des DUFCC**

Depuis 2015, une « Charte » explicite les attentes à l'égard de ces formations et conditionne leur agrément par les ministères de l'Intérieur et de l'Enseignement supérieur. La relation entre cette Charte et les DUFCC est de nature circulaire, puisque le texte en a été constitué à partir du contenu des formations déjà existantes, les responsables des formations les plus anciennes ayant été associés à sa conception. Cette charte leur assigne trois objectifs pédagogiques, à la fois académique, professionnel et sociopolitique :

- 1) transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, et en particulier au principe de laïcité et à ses applications ;
- 2) fournir des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée ;
- 3) promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics.

Si l'on s'en tient à l'ordre des priorités affichées par la Charte, il semble que la finalité pédagogique première des DUFCC réside dans la transmission de savoirs juridiques sur l'encadrement du fait religieux en général, et la laïcité en particulier. La deuxième finalité pédagogique consiste à préparer professionnellement le personnel des institutions culturelles, au moyen d'enseignements appliqués. Enfin, la formation vise la transmission de savoirs contextuels, propice à la constitution d'une « culture générale des religions en France », tournée vers le dialogue interreligieux. À ces trois finalités explicites de la Charte des DUFCC s'ajoutent des finalités latentes, qui constituent un arrière-plan politique des enjeux pédagogiques, dont les responsables de DUFCC sont conscients, et qu'ils entendent mettre à distance, selon des logiques parfois ambiguës, liées aux différentes dimensions de leurs positions, en tant qu'enseignants, responsables de formation, chercheurs, parfois sollicités en tant qu'experts en dehors de l'espace académique.

Les travaux de recherches sur la formation des cadres religieux musulmans réalisés parallèlement à l'institutionnalisation des DUFCC de formation civile et civique s'accordent en effet à souligner des finalités politiques sous-jacentes au soutien du ministère de l'Intérieur à l'égard de ces formations. Dans un contexte sécuritaire marqué par des attentats commis prétendument au nom de la religion musulmane, la demande d'intervention de l'État dans l'organisation d'un « islam de France » doit composer avec une laïcité dont la définition juridique empêche toute intervention directe dans la structuration des cultes. Dans ce contexte, les différents ministères sont amenés à intervenir par un « faisceau d'actions publiques visant à discrètement compenser l'absence d'institution(s) islamique(s) hexagonale(s) à qui les agents de l'Intérieur pourraient pleinement faire confiance pour délivrer le titre et le statut de “ministre du culte musulman”, comme cela se passe désormais pour les cultes catholique, juif et protestant<sup>4</sup> ». Dans la même perspective, Franck Frégosi montre que la volonté de « familiariser les imams avec les institutions de la République » participe d'une volonté de « domestiquer l'islam » au double sens du terme, c'est-à-dire le mettre en conformité avec les normes domestiques, tout en le contrôlant<sup>5</sup>. Enfin, à partir d'une réflexion sur le DUFCC « Droit, société et pluralité des religions » ouvert à l'Université de Strasbourg depuis la rentrée scolaire 2011, Céline Pauthier relève que, ce qui était au départ une innovation pédagogique visant à répondre à une « demande sociale anticipée par ses inventeurs<sup>6</sup> » – nous reviendrons plus loin sur les problèmes posés par cet argument de la « demande sociale », récurrent dans les discours des responsables de DUFCC – est devenu, au tournant de l'année 2015, un « modèle intégré dans une politique publique », entraînant ainsi une potentielle « confusion des registres<sup>7</sup> » entre réponse au fondamentalisme religieux et transmission de savoirs universitaires critiques sur les religions et leur encadrement normatif. Pour autant, la conscience réflexive affichée par ces deux derniers auteurs à l'égard des fonctions latentes assignées par le ministère de l'Intérieur aux DUFCC n'a pas eu raison de leur engagement dans la prise en charge pionnière de ces formations, pour le premier à l'IEP d'Aix-en-Provence, pour la seconde à l'Université de Strasbourg.

La question se pose donc de la manière dont les responsables de DUFCC, pour la plupart critiques à l'égard de l'enjeu sécuritaire qui sous-tend le financement et l'encadrement de ces diplômes, négocient ces finalités politiques latentes. En effet, les responsables de DUFCC interrogés par entretiens se montrent presque tous attachés à mettre à distance la fonction sécuritaire assignée à leur formation, au profit de conceptions pédagogiques qui mettent en avant la liberté et l'autonomie de la production du savoir académique et de sa diffusion auprès d'un public sélectionné sans condition de confession – nous reviendrons plus loin sur les logiques qui président à la sélection des publics dans les DUFCC. Ainsi par exemple, ce

---

<sup>4</sup>Solenne JOUANNEAU, « Faire émerger un islam français : paradoxes d'une action publique sous contrainte (1970-2010) », *Sociologie*, vol. 8, 2017/3, p. 261.

<sup>5</sup>Franck FREGOSI, « La problématique de la formation des cadres religieux musulmans en France », art. cit., p. 463-465.

<sup>6</sup>Céline PAUTHIER, art. cit., p. 253.

<sup>7</sup>Céline PAUTHIER, art. cit., p. 264.

responsable d'une formation récemment créée revient-il sur les logiques qui ont présidé à la constitution de sa maquette pédagogique :

Ils ont créé des maquettes qui ne sont adressées au départ qu'aux cadres religieux. Et c'est un piège, je pense, à moyen terme. Beaucoup avaient fait des maquettes et avaient fait de la com' que par rapport aux cadres religieux, notamment musulmans. En fait, la problématique, elle tourne plus autour de la sécurité et de la radicalisation, des questions de terrorisme et donc de sécurité, qu'autour des questions de laïcité. Le problème est le suivant : c'est que, de plus en plus, on va confondre les deux. En disant : « Pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme, il faut former sur la laïcité. » Et donc quand on confond les deux, très vite on dit : « Ah ben former à la laïcité, ça va permettre de glisser des modules sur la sécurité, sur le terrorisme, sur la radicalisation. » Là, je lisais la semaine dernière dans *Le Monde*, le responsable d'un DU a dit qu'il y avait eu [*intonation dubitative*] une « erreur » ou une « maladresse » parce qu'il venait de monter un module sur les questions de radicalisation. Si c'est pas une opération de com', je sais pas ce que c'est. C'est juste à but publicitaire. Et c'est déjà créer une confusion dans laquelle beaucoup s'engouffrent, 1) pour déformer ce qu'est la laïcité ; 2) pour confondre laïcité et ordre public et police ; 3) pour rameuter du monde. Parce que ce qui attire, ce qui inquiète, c'est plus ces questions-là que les questions de laïcité.

Il est à noter que cette mise à distance critique de l'enjeu sécuritaire a d'autant plus de chances d'être diffusée dans le corps universitaire des responsables de DUFCC qu'elle a fait l'objet de publications par certains de ces responsables, fortement susceptibles d'être, sinon lues, du moins connues par leurs collègues. Il y a là une spécificité de la diffusion du savoir dans une communauté professionnelle spécifiquement dédiée à sa production et à sa circulation. La seule exception à cette mise à distance de l'objectif sécuritaire est à trouver dans un contexte sociopolitique et universitaire spécifique, à savoir celui du DUFCC de Mayotte (V. *supra*). Le responsable de cette formation la positionne explicitement comme une réponse éducative aux attentats de 2015. Cette conception pédagogique se traduit dans la formation par l'existence d'un enseignement dédié à la question de la radicalisation religieuse, ainsi que d'un enseignement intitulé « Géopolitique du Moyen-Orient et jihadisme global ». Selon le responsable de ce DUFCC, ces particularités pédagogiques sont liées non seulement aux spécificités du contexte mahorais, mais aussi à la compétence spécifique d'un enseignant local sur ce sujet.

## **1.2. Enseigner le droit de la laïcité ou transmettre des savoirs sur les religions**

La mise à distance quasi systématique d'un enjeu sécuritaire implicitement assigné aux DUFCC n'implique pas pour autant que leurs responsables s'accordent en tout point sur leurs finalités pédagogiques. En effet, des divergences significatives apparaissent dans le poids respectivement accordé aux trois objectifs pédagogiques prévus dans la Charte ministérielle. Si ces trois objectifs sont généralement considérés comme complémentaires, certains responsables apparaissent prioritairement attachés à la transmission de savoirs académiques sur les institutions de la République et la laïcité ; d'autres à la transmission de savoirs appliqués et à la mise en situation professionnelle d'étudiants qui, pour bon nombre, sont des professionnels ; d'autres enfin à la transmission de savoirs « politiques » ou

d'« expériences »<sup>8</sup> sur les religions et à la création d'un espace de rencontre et de dialogue interreligieux. Ainsi ce responsable (publiciste) révèle-t-il un attachement particulier à la transmission de savoirs juridiques sur la laïcité, conçus comme exclusifs :

**Enquêteur :** [L'intitulé de votre DU, « Laïcité et République »,] se démarque de certains autres intitulés de DU, qui affichent effectivement le terme « religion »

**Responsable :** En réalité, j'ai vu un avantage là-dedans. C'est que je me suis dit : « Ben en fait, peut-être que là-dedans, on va trouver les spécificités par rapport aux autres DU. C'est l'intitulé qui va les orienter vers la laïcité et pas les religions. » D'ailleurs lesquelles ? Moi, j'ai pioché dans les autres programmes. Ils font ce qu'ils veulent, mais c'est vrai que quand je voyais un module sur le catholicisme, je me dis : « En fait, on revient au Concordat, quoi. C'est pas de la laïcité, on revient à du Concordat ! » Regardez les programmes, c'est « étude des grands monothéismes ». Mais enfin, ça rime à quoi, là ? Depuis 1905, y'a plus de « grand monothéisme », y'a plus de « minorités religieuses ». Enfin pour moi, c'est le truc de base sur la laïcité. [Rire.] Y'en a qui... pour qui c'est pas la base. Y'en a qui voient encore la laïcité comme une sorte de Concordat avec, ben, y'a les quatre grands cultes, on va étudier que les grands monothéismes, les grandes religions qui n'existent plus d'après moi, ou les cultes minoritaires qui n'existent pas non plus selon moi.

Selon ce responsable, il n'est donc pas question de dédier explicitement des enseignements aux religions en général, et encore moins de privilégier certaines d'entre elles. Il est à noter que ce responsable conçoit cette position pédagogique comme distinctive parmi ses homologues, dans l'ensemble plutôt acquis selon lui à l'idée de faire cohabiter enseignement sur la laïcité et enseignements sur les religions, en particulier les « grands monothéismes » chrétiens, juif et musulman. Cette conception de la formation contraste avec celle d'un autre responsable, quant à lui précisément attaché à l'enseignement des religions, « pour des enseignants du secondaire ou des gens qui cherchent une formation en science et, disons, gestion du religieux, [...] avec l'idée qu'il y ait un aspect science des religions plus fort peut-être que dans d'autres universités ». Les conceptions divergentes des finalités éducatives des DUFCC ne sont pas indépendantes des positionnements de leurs responsables dans le champ scientifique. Mais comme tous les discours recueillis par entretien, ces discours généraux sur les conceptions pédagogiques différenciées de la formation dans les DUFCC ne peuvent être lus comme des comptes-rendus transparents de pratiques. Pour mesurer leur degré de performativité pédagogique, ils doivent être mis en relation avec les choix effectivement entrepris en matière de sélection et de pratique des enseignements.

---

<sup>8</sup> Selon la distinction opérée par Jérôme Deauvieu à propos de l'enseignement des sciences économiques et sociales entre savoirs scolaires, savoirs politiques et savoirs de l'expérience : Jérôme DEAUVIEU, *Enseigner dans le secondaire*, Paris, La Dispute, 2009.

### **1.3. La traduction des conceptions pédagogiques dans la composition des enseignements**

#### ***1.3.1. Le droit à titre principal, les sciences sociales au second plan***

La constitution des maquettes pédagogiques par les responsables de DUFCC s'inscrit dans un cadre fixé par la Charte ministérielle. Celle-ci impose certaines modalités d'enseignement :

A) Ces formations, d'un volume horaire minimal de 125 heures et maximal de 160 h et dispensées en France, comprennent au moins les trois unités d'enseignements suivantes : 1° Institutions de la République et laïcité : principe de neutralité et liberté de conscience et de culte ; égalité et non-discrimination ; politiques en matière d'intégration ; organisation institutionnelle de la France ; séparation des pouvoirs ; fondamentaux historiques sur la République française ; Introduction au droit, aux institutions administratives, aux institutions européennes ; valeurs de la République ; histoire de la laïcité en France ; philosophie de la laïcité ; jurisprudence de la laïcité. 2° Grands principes du droit des cultes : droit public et normes régissant l'organisation des cultes (régime des associations cultuelles, des édifices du culte, statut des ministres du culte et fiscalité des cultes), mais également droit de la famille et droit du travail applicables en France ; Droits de l'Homme ; corpus de connaissances nécessaire à l'administration et à la gestion d'un culte au regard des lois en vigueur. 3° Sciences humaines et sociales des religions : Cette partie comprendra une analyse sociologique des dynamiques de l'ensemble des groupes religieux présents en France, dans le contexte de sécularisation, sans se limiter aux trois grands monothéismes. Les enseignements décrits aux 1° et 2° devront représenter un minimum de 70 heures. Le contenu proposé dans chacun des trois blocs d'enseignements n'est pas exhaustif.

B) Les responsables pédagogiques privilégieront des conférences de méthode/ateliers en groupe restreint pour l'enseignement des matières susmentionnées et pourront mettre en place un système de tutorat.

C) Une option facultative en langue française pourrait être proposée aux étudiants qui en présenteraient le besoin.

Telle que prévue par la Charte, la formation apparaît donc plutôt légère en termes de volume horaire pour un diplôme de l'enseignement supérieur<sup>9</sup>. Par ailleurs, la répartition des enseignements est conçue pour être centrée sur le droit des institutions de la République en général, et sur le droit laïcité et des cultes en particulier (au moins 70 h sur au moins 125 h). Sur le plan des pratiques d'enseignement, la Charte incite les responsables pédagogiques à privilégier des formats propices aux interactions, aussi bien verticales (entre enseignants et étudiants) qu'horizontales (entre étudiants eux-mêmes). Implicitement, la Charte suggère donc une mise à distance de l'enseignement magistral, qui domine les pratiques professorales dans l'enseignement supérieur. Enfin, un système de tutorat ou une option facultative en

---

<sup>9</sup> À titre de comparaison, pour l'année scolaire 2018-2019, le cursus de première année de licence de la faculté de droit de l'Université de Strasbourg comportait 525 heures d'enseignement (221 heures pour le premier semestre, 304 heures pour le second semestre). La même année, le cursus de première année de l'IEP d'Aix-en-Provence comportait quant à lui 546 heures d'enseignement. (Source : maquettes d'enseignement disponibles sur le site Internet de ces établissements.)

langue française peuvent être proposés aux étudiants, deux dispositifs scolaires laissent entrevoir la possibilité d'une désorientation scolaire<sup>10</sup> de certains étudiants.

Conformément aux attendus de la Charte, la plupart des maquettes pédagogiques sont dominées par le droit. Toutefois, en raison des latitudes permises par la Charte, on observe d'importantes variations en termes de volume global et de pondération des disciplines d'un DUFCC à l'autre. Ainsi, si l'on se réfère aux documents « Suivis qualitatifs » adressés au Bureau central des cultes pour l'année scolaire 2018-2019, le volume horaire consacré aux enseignements de droit oscille entre 70 heures à l'IEP d'Aix-en-Provence (148 h au total, soit 47 % de droit) ou au Conservatoire national des arts et métiers (140 h au total, 50 %) et 110 h à l'Université Toulouse Capitole (160 h au total, 69 %). Pour des formations au volume horaire global relativement faible, un différentiel de 40 h d'enseignement juridique constitue une variation significative des conditions de transmission du savoir. Ces variations s'expliquent principalement par les caractéristiques de l'établissement de rattachement du DU en question, et, avec elles, par les caractéristiques des responsables et ressources enseignantes disponibles pour la formation. Si le droit domine souvent les formations au-delà des attendus fixés par la Charte, c'est que les responsables sont majoritairement des juristes : d'après les informations transmises dans les « Suivis qualitatifs » du Bureau central des cultes pour l'année 2018-2019, onze des seize responsables de DUFCC ayant renseigné ces documents sont des juristes, dont six publicistes, trois historiens du droit et deux civilistes. Les cinq responsables restants sont politistes (2), historiens (2) ou journaliste (1). Or, comme en témoignent la plupart de ces responsables, lorsqu'il s'agit de composer la maquette pédagogique de leur formation, ceux-ci tendent certes à s'inspirer des maquettes déjà existantes, donc à prendre exemple sur les DUFCC les plus anciens (Strasbourg, Montpellier, Lyon notamment), mais aussi et peut-être surtout à s'adapter aux disponibilités de leurs collègues dont les compétences académiques sont susceptibles d'entrer dans le périmètre de la formation. À ce titre, les domaines de spécialisation académique et le capital social des responsables jouent un rôle important, en ce qu'ils permettent plus ou moins de compenser le manque de disponibilités locales par l'intervention d'enseignants-chercheurs issus d'établissements parfois éloignés géographiquement.

De la domination du droit découle logiquement le caractère dans l'ensemble plutôt secondaire des sciences sociales, là encore avec des variations inversement proportionnelles d'un établissement à l'autre et obéissant aux mêmes logiques d'établissement et de ressources pédagogiques. Ainsi une responsable de DUFCC, historienne, explique-t-elle que, dans la formation qu'elle dirige depuis 2019, « l'histoire était dominante, mais c'était essentiellement pour des raisons pragmatiques parce que le réseau immédiat à proximité était celui-là ». Mais ces logiques pragmatiques de composition des enseignements ont des incidences plus profondes sur les conceptions de la formation. Dans les DUFCC dirigés par des enseignants de sciences sociales, comme celui de Nantes ou encore celui de l'IEP d'Aix-en-Provence

---

<sup>10</sup> Que l'on peut définir comme une « modification profonde des repères matériels, temporels et symboliques que connaissent les élèves à l'entrée [dans certaines institutions scolaires], plus particulièrement ceux des classes populaires » (M. BLANCHARD, J. CAYOUILLE-REMBLIERE, *Sociologie de l'école*, Paris, La Découverte, p. 53).



(dirigé par un politiste), les sciences sociales sont moins conçues comme un arrière-plan contextuel aux enseignements juridiques que comme un prisme pédagogique d'ensemble, distinctif par rapport aux DUFCC hébergés dans les facultés de droit.

L'IEP, d'abord c'est un Institut qui a une réputation prestigieuse. Donc les étudiants à l'IEP ne sont pas dans le même cas qu'une fac de droit. Une fac de droit, y'a toute cette idée d'un enseignement très vertical, bon, le positivisme. Nous, y'a l'idée du questionnement. Et ça, je pense qu'y compris le label Sciences Po, ça interpelle pas mal les étudiants. D'autant que nous avons nous dans le mode d'évaluation, opté pour le grand oral, dans une version adaptée quand même. Ce qui fait qu'on essaie de se caler tout de même sur la matrice IEP, avec, et ça c'est peut-être ma déformation professionnelle, l'idée qu'il doit y avoir une interaction entre les étudiants et les enseignants. Ce qui fait que moi, dans mon cours de sciences sociales, y'a beaucoup de questions-réponses. En fait, j'adapte. J'ai un plan de cours, mais il fluctue dans l'année en fonction de l'actualité, parce que je veux les amener aussi à décrypter un certain nombre de faits d'actualité. Ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres DU, où on est beaucoup plus scolaires et académiques. [...] Par exemple, moi j'ai introduit entre temps des cours sur l'anthropologie de la Méditerranée. J'ai fait venir un collègue du CNRS, de la MSH. Et de ce point de vue là, le BCC était assez souple, en disant : « Ben écoutez, il peut y avoir des configurations locales. Et je me voyais mal ouvrant une formation en PACA sans avoir une ouverture plus large, y compris méditerranéenne. Or là, par exemple, il y a tout un cours sur la question du statut personnel et le rapport aux États du Maghreb. Et j'ai rajouté ça, en disant que je voulais qu'il y ait une dimension anthropologique. En plus, j'avais un collègue anthropologue, qui a travaillé sur les pèlerinages. Je trouvais que c'était très intéressant cette dimension-là, parce que lui, il travaille beaucoup plus sur des vidéos, sur des enquêtes qu'il a menées. C'est plus vivant. Et disons, c'est une espèce de sas de décompression pour les étudiants. C'est pas forcément un enseignement de droit, où on va dire : « Voilà ce que dit la loi de 1905. »

Comme on le voit dans ce témoignage, la prépondérance accordée aux sciences sociales du fait religieux n'est pas qu'une affaire d'intitulés d'enseignements. Elle s'inscrit dans des cultures d'institution<sup>11</sup>, qui distinguent ici l'IEP des facultés de droit<sup>12</sup>, et implique des pratiques et contenus d'enseignements différenciés : ici, la mise en avant du caractère moins « vertical » de l'enseignement s'accompagne d'un travail de contenus pédagogiques liés à l'actualité médiatique et aux enquêtes de terrain réalisées par les enseignants-chercheurs. La culture d'institution associée au « label Sciences Po » se traduit également dans la réalisation de l'évaluation terminale sous la forme d'un grand oral, épreuve typique des IEP depuis leur origine, là où d'autres équipes pédagogiques ont renoncé à la validation orale des enseignements, considérée comme trop angoissante pour les étudiants (voir infra).

---

<sup>11</sup>Émilie BILAND, « Les cultures d'institution », in Jacques LAGROYE, Michel OFFERLE, *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, p. 177-192.

<sup>12</sup>La conquête d'une autonomie juridique et de fonctionnement à l'égard des universités de droit est un enjeu central dans l'histoire des IEP de province, d'abord rattachés aux et dominés par les facultés de droit avant de s'en émanciper progressivement, puis définitivement à partir de 1989.

### ***1.3.2. Faire intervenir des cadres religieux en tant que formateurs : un choix discuté***

Un dernier enjeu pédagogique discuté par les responsables de DUFCC porte sur la pertinence de faire intervenir des cadres religieux en tant qu'enseignants dans la formation. Les points de vue sur cet enjeu sont en partie liés aux différentes conceptions pédagogiques exposées précédemment (opposant les tenants d'un enseignement juridique sur la laïcité aux tenants d'un enseignement de sciences sociales des religions), mais ne sont pas complètement superposables. En effet, si certains responsables y sont opposés par principe, d'autres, pourtant favorables à des enseignements explicitement consacrés aux religions (et non à leur seul encadrement), se sont montrés critiques à l'égard de l'intervention de cadres religieux en tant que formateurs, à la suite d'expériences problématiques. Dans les deux cas évoqués, il s'agit d'interactions conflictuelles entre intervenants et étudiants, en raison du prosélytisme des premiers et de réactions vives des seconds.

On a fait intervenir un prêtre pour faire le catholicisme et ça s'est très mal passé. Contrairement par exemple, au recteur de la Catho, qui est comme le président d'université de Strasbourg. Il y a eu un questionnaire qualité auprès des étudiants et cela n'a pas du tout fonctionné. Non pas parce qu'il était prêtre, mais parce qu'il n'est pas arrivé à mettre de côté sa fonction. Sinon, le principe, c'est pas trop d'interventions de religieux pour parler de religion. On veut du scientifique, sauf dans les ateliers pratiques où on est davantage dans le psychologique. On a besoin de savoir à qui on a affaire, qui ont a en face pour comprendre les tensions et là, l'éclairage religieux est important. Le samedi, par exemple, il nous est arrivé de parler de la mort : on avait un anthropologue qui parlait de la mort, et pour éclairer le cas, on faisait venir un imam, un prêtre pour parler des rites funéraires, pour régler les tensions dans un hôpital. Mais c'était juste un témoignage pour éclairer le cas. Les cours magistraux c'est-à-dire les cours universitaires étaient toujours assurés par des universitaires !

De tels témoignages illustrent les potentielles difficultés que pose la transmission de savoirs sur le religieux de la part d'intervenants dont l'expérience de l'enseignement est faible, *a fortiori* face à un public précisément recruté pour sa diversité confessionnelle. Si les enseignants-chercheurs ne sont pas toujours à l'abri de controverses relatives à la réception de leurs enseignements, leur expérience et leur autorité universitaire leur permettent généralement de désamorcer les éventuels heurts pédagogiques. Ainsi, parmi les DUFCC dont les responsables ont été rencontrés, seuls ceux de Montpellier, Toulouse et Rennes font intervenir des professionnels de la religion. Dans le premier, il s'agit d'un seul intervenant de confession musulmane, aumônier des prisons. L'intervention d'un seul intervenant de confession musulmane est liée à la présence importante d'étudiants de confession musulmane dans ce DUFCC. Mais elle n'est pas sans prêter le flanc à la critique du déséquilibre de la formation au profit d'un monothéisme particulier. À l'inverse, à Rennes, l'intervention de professionnels de la religion est prévue pour être équilibrée, à raison d'un cours de 2h30 pour chacune des « cinq grandes religions », pris en charge par un responsable du culte en question, auquel une « feuille de route » pédagogique est fournie. Par ailleurs, la visite de lieux et d'organisation culturels sous contrôle pédagogique d'universitaires peut constituer une alternative pédagogique à l'intervention directe des professionnels de la religion, comme c'est

le cas par exemple à Lyon, ou à Aix-en-Provence où des visites de synagogue, mosquée et loge du Grand Orient font partie intégrante de la formation.

## **2. Choix des publics et adaptations des cadrages scolaires**

La définition des cadrages scolaires<sup>13</sup> dans les DUFCC apparaît liée au choix des publics ciblés, qu'il s'agisse prioritairement d'acteurs professionnels, voire de cadres religieux, ou que la formation soit ouverte à un public aussi large que possible (2.1). L'hétérogénéité des publics ciblés implique une sélection scolaire faible à l'entrée du diplôme (2.2), ainsi que des modalités de validation hétérogènes d'un DUFCC à l'autre (2.3). Au terme de l'analyse conjointe des cadrages scolaires et des publics ciblés, il apparaît que l'enjeu linguistique est déterminant (2.4).

### **2.1. Le choix des publics ciblés : former des cadres religieux ou diffuser des savoirs académiques au plus grand nombre ?**

Les modalités de sélection et d'évaluation scolaire d'une institution d'enseignement déterminent la composition indissociablement scolaire et sociale de ses publics : en choisissant des modalités d'évaluation scolaire censées certifier les acquisitions visées par la formation, on choisit *indirectement* son public. Dans le cas des DUFCC, formations récentes et relativement inédites dans leur positionnement, la logique est cependant largement inversée. En raison de leurs finalités pédagogiques particulières, les responsables de ces formations ciblent *prioritairement* certains publics et adaptent leurs modalités de sélection et d'évaluation aux publics ciblés, souvent au détour d'ajustements entrepris au bout d'une ou deux années de fonctionnement. Selon qu'ils ciblent prioritairement des cadres religieux, musulmans ou non, des professionnels en formation continue, issus du monde de l'entreprise ou de la fonction publique, ou qu'ils s'adressent à des étudiants en formation initiale, en droit ou dans d'autres disciplines, les responsables anticipent (ou s'ajustent rapidement à) des niveaux scolaires plus ou moins (dés)ajustés à une formation en théorie de niveau universitaire, principalement en droit, secondairement en sciences sociales. D'où le fait qu'ils définissent des modalités de sélection des publics à l'entrée, puis d'évaluation dans le cadre de la formation, susceptibles de permettre, d'une part l'accès au diplôme, d'autre part sa validation. Si les contraintes scolaires apparaissent dans l'ensemble plus faibles dans les

---

<sup>13</sup>La notion de « cadrage » (*framing*) scolaire désigne le type de contrôle pédagogique qui se déploie dans un dispositif scolaire donné. Le cadrage est dit « fort » quand le transmetteur de savoirs exerce un contrôle strict sur le séquençage, le rythme d'apprentissage ou encore les modalités d'évaluation. Le cadrage est dit « faible » lorsque les élèves disposent d'une large autonomie dans l'appropriation des contraintes pédagogiques. La notion est nécessairement relative : un cadrage n'est pas fort ou faible en lui-même, mais par comparaison avec d'autres. V. Basil BERNSTEIN, « Classes et pédagogies : visibles et invisibles », in Jérôme DEAUVEAU, Jean-Pierre TERRAIL, *Les sociologues, l'école et la transmission des savoirs*, Paris, La Dispute, 2007, p. 85-112.

DUFCC de formation civile et civique que dans d'autres formations universitaires de même niveau, elles varient cependant une nouvelle fois en fonction des DUFCC. Les responsables les plus attachés à une conception scolaire de la formation tentent de conserver des modalités d'évaluation des acquisitions apparentées aux évaluations universitaires (mémoires, épreuves écrites, oral de fin d'études). Les responsables qui privilégient la fonction sociale de création d'un espace de dialogue interreligieux dans un souci d'inclusion de publics éloignés de l'univers scolaire ont davantage tendance à abaisser au maximum les barrières scolaires à l'obtention du diplôme, afin de permettre sa délivrance à un public le plus large possible. Pour ces responsables, l'engagement dans le DUFCC se mesure à la présence en classe, qui justifie l'obtention du diplôme, quel que soit le niveau d'acquisition des savoirs des étudiants à la fin de l'année scolaire. Ces conceptions divergentes, bien que sensibles politiquement, constituent un enjeu central pour le recrutement et la transmission des savoirs auprès des cadres religieux.

Une majorité des responsables interrogés estiment que la création de ces formations visait à répondre à une « demande sociale »<sup>14</sup>. Ainsi, une majorité des responsables interrogés considèrent que ces formations ont pour vocation initiale de former des cadres religieux en général, musulmans en particulier. Poussée à la limite, cette conception conduit à considérer que la formation est destinée uniquement à un public de professionnels en exercice, excluant ainsi les étudiants en formation initiale. D'autres responsables, moins nombreux, mettent plutôt en avant une volonté de diffuser les savoirs académiques sur la laïcité et/ou les religions à un public le plus large possible, y compris donc à un public d'étudiants en formation initiale. Dans les faits, on observe d'importantes variations dans la composition des publics de DUFCC. Ainsi pour l'année scolaire 2018-2019, certains DUFCC, comme celui de l'IEP d'Aix-en-Provence ou de l'université Toulouse Capitole scolarisaient uniquement des professionnels en exercice, ces DUFCC étant gérés administrativement par les services de la formation continue. Parmi les étudiants, la part des cadres religieux oscille entre 80 % à Paris I (dont 50 %, soit 11 étudiants, au titre de l'obligation de l'arrêté ministériel de 2017) et 10 % à Montpellier (soit deux étudiants, tous deux concernés par l'arrêté de 2017). À l'inverse, les publics des DUFCC de l'Université de Bordeaux ou de Montpellier étaient composés à 75 % d'étudiants en formation initiale (parmi les inscrits), comptant jusqu'à 100 % des étudiants effectivement présents dans la formation à Montpellier. Dans ces établissements, les formations apparaissent donc comme un complément à une licence, voire un master, pour des étudiants désireux d'approfondir leurs connaissances en matière d'encadrement juridique des religions. Que les étudiants en formation initiale y soient majoritaires ne signifie pas qu'ils aient été prioritairement ciblés par les responsables de ces formations. En effet, il s'agit plutôt d'un effet indirect du tarissement du public de professionnels, et notamment des cadres religieux, phénomène souligné par plusieurs responsables, comme dans le cas du propos suivant :

---

<sup>14</sup>C'est d'ailleurs cette explication que met en avant Céline Pauthier dans son article sur la genèse du DUFCC strasbourgeois, Céline PAUTHIER, « Former des cadres religieux dans une faculté de droit : retour sur une expérience strasbourgeoise », art. cit.

J'ai toujours pensé aussi qu'on avait un vivier de gens potentiellement intéressés qui n'allait pas s'étendre indéfiniment. C'est-à-dire qu'en fait, alors j'ai pas de chiffre à vous donner, on pourra voir ça plus tard, mais si on fait le total des gens qu'on a diplômés, on a diplômé beaucoup de gens sur le Grand Est. Et est-ce qu'on a vocation à... pas à produire des cadres religieux [*rires*] à n'en plus finir parce que les gens aujourd'hui ils se forment quand même pour bosser et puis être rémunérés. Or des emplois rémunérés y en a pas. C'est pas les 4-5 aumôniers qu'on va embaucher sur des heures de vacances... Donc je pense pas que la formation ait vocation à s'étendre indéfiniment. Peut-être que ça se transformera, c'est toujours ce que j'ai un peu escompté en fait, dans une offre de formation plus intégrée dans des... dans des formations qui existent déjà. C'est-à-dire qu'il y ait des cours, des cours de droit des religions dans un domaine ou dans un autre. En réalité mes collègues en Libertés publiques maintenant qui évoquent dans leurs cours... ils sont passés par le DU les collègues, et maintenant ils intègrent ça dans leurs cours aux étudiants de licence.

Comme on le voit dans le discours de cette responsable, corroboré en des termes très similaires par plusieurs de ses homologues, le tarissement du public-cible des cadres religieux est expliqué par un vivier relativement faible de candidats potentiels, qui a d'autant plus de chance de se tarir que la formation est ancienne – Montpellier et Strasbourg font figure de pionniers. Si les responsables de ces formations se tournent vers un public d'étudiants en formation initiale, c'est donc aussi pour pallier les difficultés de recrutement de professionnels, et continuer à proposer une formation qui peine à trouver le public pour lequel elle avait été instaurée. Quelles que soient les rationalités qui président à la définition du public prioritairement ciblé par la formation, et quelle que soit la composition effective de ce public, les responsables de DUFCC valorisent systématiquement l'hétérogénéité (souvent désignée sous le terme de « diversité ») des publics. Cette valorisation est d'autant plus forte chez les responsables qui conçoivent la fonction d'intégration des religions comme prioritaire dans les finalités du DUFCC. Elle est plus en retrait, bien que toujours présente, parmi les responsables qui insistent sur la finalité de transmission de savoirs juridiques sur la laïcité. Cette valorisation consensuelle de l'hétérogénéité ne va pourtant pas de soi en contexte scolaire, l'hétérogénéité y étant plus souvent perçue comme une composante problématique des relations pédagogiques et de la transmission des savoirs, nécessitant une gestion pédagogique et des investissements différenciés de la part de l'enseignant<sup>15</sup>. Dans le cadre des DUFCC, elle implique un ajustement des modalités de sélection à l'entrée et de validation du diplôme, qui rompent avec les normes universitaires de la formation.

## **2.2. Une faible sélection scolaire à l'entrée**

Qu'il s'agisse prioritairement de former des cadres religieux ou de diffuser des savoirs sur la laïcité à un public le plus large possible, les responsables s'entendent dans l'ensemble sur le fait que la sélection des candidats au diplôme doit faire l'objet d'une adaptation par rapport aux normes universitaires. Cette adaptation concerne notamment les candidats les plus éloignés de l'enseignement universitaire. La volonté de s'adresser aussi à des publics non

---

<sup>15</sup>Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, *Enseigner en classes hétérogènes*, Paris, Les Cahiers pédagogiques, 2021.

diplômés de l'enseignement supérieur, ne maîtrisant parfois que partiellement la langue française, implique des modalités de sélection des candidats souples et discrétionnaires. Comme il apparaît dans le tableau 1 ci-dessous, la lettre de motivation constitue le plus petit dénominateur commun de la sélection dans les DUFCC : 16 sur 17 d'entre eux l'ont appliquée pour la rentrée 2018-2019. Cette lettre de motivation est le plus souvent complétée par un curriculum vitae (12/17 DUFCC à la rentrée 2018-2019). Condition habituellement d'une scolarité dans l'enseignement supérieur, la détention d'un baccalauréat (ou d'un niveau équivalent) n'est en revanche exigée que pour 7 de ces 17 DUFCC, exigence parfois assortie de dérogations, comme à Bordeaux ou Strasbourg. Seule l'université Paris I impose un niveau de diplôme équivalent au bac +2 pour intégrer son DUFCC. Modalité de sélection la moins fréquente, l'entretien n'est mis en œuvre systématiquement que dans 3 DUFCC, les responsables de 6 d'entre eux se réservant la possibilité de convoquer certains candidats en particulier, généralement pour évaluer le niveau de maîtrise du français lorsque le dossier transmis laissait entrevoir des difficultés en la matière. Car c'est bien sur ce dernier critère que se situe l'essentiel de la sélection à l'entrée des DUFCC : lorsqu'indiqué explicitement, le niveau minimal de français exigé est généralement fixé au niveau B2 ; plus souvent, il est laissé à la discrétion des recruteurs.

*Tableau 1. Modalités de sélection à l'entrée des DUFCC pour l'année 2018-2019<sup>16</sup>*

<b>DUFCC</b>	<b>Lettre motivation</b>	<b>CV</b>	<b>Baccalauréat (ou niveau équivalent)</b>	<b>Entretien</b>	<b>Niveau français minimal</b>
Conservatoire national des Arts et Métiers	Oui	Oui	Non	Oui	NR
IEP Aix-en-Provence	Oui	Non	Oui	Non	NR
IEP Paris	Oui	Oui	Non	Non (dérogations)	NR
Institut Catholique Paris	Oui	Oui	Oui	Oui	NR
Université Bordeaux	Oui	Oui	Oui (dérogations)	Non (dérogations)	NR
Université Caen	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Université Lille	Oui	Non	Non	Non	Oui
Université Lyon III / UCLY	Oui	Oui	Non	Non	NR
Université Metz	Oui	Non	Non	Non	NR
Université Montpellier	Oui	Oui	Oui	Non (dérogations)	NR
Université Nantes	NR	NR	Non	Non (dérogations)	Oui
Université Paris I	Oui	Oui	Bac + 2	Non	Non
Université Paris Sud	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Université Rennes I	Oui	Oui	Non	Non (dérogations)	Oui

<sup>16</sup>Tableau constitué à partir des documents « Suivi qualitatif des DU », transmis par le Bureau central des cultes pour l'année scolaire 2018-2019. La mention « NR » (« non-enseigné ») dans le tableau indique que l'information n'est pas explicitement renseignée dans le document. La mention « (dérogations) » indique que des exceptions à la règle existent lorsque le jury de sélection l'estime nécessaire.

Université Strasbourg	Oui	Oui	Oui (dérogations)	Non	Oui
Université Toulouse I (« Normes et religions »)	NR	NR	Non	NR	Oui
Université Toulouse I (« Droit et religions »)	Oui	Oui	Non	Non (dérogations)	Oui
<b>Total</b>	<b>16/17</b>	<b>12/17</b>	<b>7/17</b>	<b>3/17 (9/17)</b>	.

Dans les faits, le volume relativement faible de candidatures à l'entrée des DUFCC ne permet pas à leur responsable d'opérer une sélection parmi ces candidatures. De leur propre aveu, les refus de candidature sont rares, y compris pour ceux des candidats dont les compétences linguistiques et scripturales en français sont faibles. Dans certains DUFCC, comme à Chambéry ou Mayotte, les procédures de sélection un temps prévues par leurs responsables ont dû être supprimées pour garantir un effectif minimal d'inscrits dans le diplôme. Logiquement, la sélection semble plus forte dans les DUFCC où les candidats à l'entrée sont nombreux, comme à Paris I ou à Toulouse I, en raison d'un vivier de recrutement plus large.

### **2.3. Des procédures de validation variables**

Les modalités de validation du diplôme apparaissent plus hétérogènes que les modalités de sélection à l'entrée des DUFCC. Si l'on se fonde sur les documents « Suivis qualitatifs » renseignés pour l'année 2018-2019 (voir tableau 2 ci-dessous), l'épreuve de validation la plus courante est un oral (13/17 DUFCC en 2018-2019), celui-ci constituant parfois le seul examen terminal, comme à l'IEP d'Aix-en-Provence ou à l'université de Montpellier. Plus souvent, l'examen oral s'accompagne de travaux écrits, qu'il s'agisse de la réalisation d'un mémoire – 7 DUFCC sur 17 l'imposent en 2018-2019, 2 le proposent à titre facultatif – ou d'épreuves sur table (8 DUFCC sur 17). Là encore, les modalités des épreuves sur table varient, prenant parfois la forme d'un QCM, parfois de questions de cours. Il est à noter que, de manière significative, les épreuves universitaires les plus classiques, comme la dissertation ou le commentaire de texte, sont absentes des procédures de validation. Le contrôle continu est plutôt rare (3 DUFCC sur 17), ce qui s'explique principalement par le volume horaire relativement faible des formations. Enfin, des épreuves de rattrapages sont prévues dans la majorité des DUFCC (12/17), qui semblent toutefois peu fréquemment mises en œuvre.

Tableau 2. Modalités de validation des DUFCC pour l'année 2018-2019<sup>17</sup>

DUFCC	Contrôle continu	Mémoire	Écrits terminaux	Oraux terminaux (hors soutenance mémoire)	Rattrapage
Conservatoire national des Arts et Métiers	Non	Oui	Non	Non	Non
IEP Aix-en-Provence	Non	Non	Non	Oui	Non
IEP Paris	Non	Oui	Non	Non	Oui
Institut Catholique Paris	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Université Bordeaux	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Université Caen	Non	Non	Non	Oui	Oui
Université Lille	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Université Lyon III / UCLY	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Université Metz	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Université Montpellier	Non	Non (sauf formation initiale)	Non	Oui	Non
Université de Nantes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Université Paris I	Non	Optionnel	Non	Oui	Oui
Université Paris Sud	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Université Rennes I	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Université Strasbourg	Oui	Non	Non	Oui	Non
Université Toulouse I (« Normes et religions »)	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Université Toulouse I (« Droit et religions »)	Non	Non	Oui	Oui	Oui
<b>Total</b>	<b>3/17</b>	<b>7/17 (9/17)</b>	<b>8/17</b>	<b>13/17</b>	<b>12/17</b>

Tout d'abord, il est à noter que tous les DUFCC font de l'assiduité aux enseignements une condition nécessaire, mais non suffisante, de validation du diplôme. En dehors de cette commune exigence d'assiduité, on observe une assez forte hétérogénéité dans le degré d'exigence des examens de validation pour une même catégorie de diplôme. Du côté des exigences les plus faibles, on trouve les DUFCC de l'IEP d'Aix-en-Provence et de l'université de Montpellier, où un examen oral d'une trentaine de minutes constitue l'unique épreuve de validation. Du côté des exigences les plus fortes, on trouve le DUFCC de l'UFR Droit et science politique de l'Université de Nantes, où la procédure de validation articule contrôle continu, épreuve écrite, soutenance d'un rapport d'étude (avec note éliminatoire) et trois épreuves orales. Selon le responsable de ce diplôme, un tel niveau d'exigence est permis par une familiarité préalable des étudiants avec l'enseignement supérieur. Dans le « Suivi qualitatif » de sa formation, celui-ci indique en effet : « La quasi-totalité des stagiaires dispose d'une expérience de l'enseignement supérieur. Les connaissances et compétences ont donc été

<sup>17</sup> Tableau constitué à partir des documents « Suivi qualitatif des DU », transmis par le Bureau central des cultes pour l'année scolaire 2018-2019. La mention « NR » (« non-renseigné ») dans le tableau indique que l'information n'est pas explicitement renseignée dans le document. La mention « (dérogations) » indique que des exceptions à la règle existent lorsque le jury de sélection l'estime nécessaire.



acquises au fil des enseignements sans difficulté particulière et de manière linéaire. » Cette déclaration tranche avec le témoignage du responsable d'un DUFCC, pour lequel la faiblesse des acquis scolaires de certains étudiants proscrit les évaluations écrites en usage dans l'enseignement supérieur :

**Enquêtrice :** Pour l'évaluation, y'a uniquement le grand oral ? T'as pas du tout d'évaluation continue, de fiches de lectures, de choses comme ça ?

**Responsable :** Oui. Pour être honnête, vous vous rendez compte le public auquel on a affaire parfois ? On a des gens... Je pense à certains aumôniers. Alors certes, ils comprennent le français, ils s'expriment en français. Mais je suis pas sûr qu'ils seraient capables de rédiger une note de synthèse. On s'est posé la question de l'évaluation, en cours de route. Quand j'ai en face de moi des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire... Je me mets à leur place, on n'a pas affaire à des étudiants classiques. Même si je les considère comme des étudiants comme les autres, je prends en compte le fait que y'a cette dimension-là. Je préfère un entretien de vingt minutes avec trois membres de jury, où on circule dans les différents cours, on leur demande des questions très factuelles parfois, des questions d'analyse... [...] Je tiens compte du fait que j'ai en face de moi des ét... des personnes qui souvent n'ont plus mis les pieds à l'université depuis longtemps. Mais parfois certains ont encore un background universitaire. Donc il faut que je m'adapte. Et surtout depuis un certain temps, je dois m'adapter à l'arrivée de tout un public d'aumôniers de différents cultes qui... alors pour le coup, pour certains, venaient de milieux professionnels très différents, n'ont pas du tout le capital particulier des gens de l'université.

On le voit, en matière d'ajustement des cadres scolaires aux propriétés des publics étudiants, la question première est celle de la maîtrise de la langue française.

#### **2.4. La question linguistique, un enjeu fondamental**

La maîtrise de la langue, à l'oral comme à l'écrit, est en effet la matrice de tous les apprentissages, et ce quel que soit le niveau scolaire considéré. Dans le cas particulier de la formation des cadres religieux musulmans, Benzine *et al.* estiment ainsi qu'il convient de « prêter une attention particulière à la question linguistique<sup>18</sup> ». Toutefois, les propositions des rapporteurs consistent essentiellement à encourager l'apprentissage des langues arabe, turque et persane dans l'enseignement secondaire et supérieur. En revanche, ce rapport n'évoque pas l'enjeu de l'inégale maîtrise de la langue française parmi les cadres religieux musulmans, susceptible de constituer une difficulté majeure dans le suivi de formations dans cette langue. Or, notre enquête confirme qu'il y a bien là un élément essentiel de la sélection de ces cadres religieux à toutes les étapes de la formation, mais aussi de l'enquête elle-même, depuis la candidature au diplôme – qui impose déjà une certaine maîtrise du français – jusqu'à la participation à l'enquête – qui sur-sélectionne également les cadres religieux les plus à l'aise avec la langue française, et donc les mieux disposés à l'égard de l'enseignement supérieur. Il existe certes des dispositifs de mise à niveau en amont de la formation (5 responsables de DUFCC sur 17 déclarent avoir mis en œuvre un tel dispositif en 2018-2019) ou de tutorat

---

<sup>18</sup>Rachide BENZINE *et al.*, *Mission de réflexion sur la formation des imams et des cadres religieux musulmans*, *op. cit.*, p. 43.

dans le cours de la formation (8 DUFCC sur 17 en 2018-2019). Toutefois, ces dispositifs sont jugés « très lourds » dans les cas, minoritaires, où les responsables s’y investissent fortement. D’autre part, au regard de leur faible volume horaire, il leur est difficile d’organiser en quelques mois l’acquisition d’un niveau de français suffisant pour permettre aux publics concernés de se saisir des enjeux juridiques relatifs à la laïcité et au droit des cultes.

Au terme de cette première partie du rapport, il apparaît que la socialisation scolaire qui s’opère dans le cadre des DUFCC est une socialisation secondaire, au double sens du terme : elle intervient à un stade déjà avancé des trajectoires des étudiants ; et elle apparaît *relativement* faible au regard des autres matrices de socialisations dans lesquelles sont pris les enquêtés, au premier rang desquelles se trouvent les espaces professionnels et familiaux, mais aussi culturels. Or, même les institutions scolaires les plus enveloppantes, comme les classes préparatoires ou certaines grandes écoles, ne constituent jamais la totalité des socialisations de leurs élèves, pas plus qu’elles ne constituent à elles seules les déterminants des trajectoires professionnelles de leurs élèves<sup>19</sup>. Ce qui vaut pour des institutions qui scolarisent leurs publics pendant plusieurs années et rapatrient à l’intérieur de l’institution scolaire l’essentiel des activités sociales habituellement pratiquées en dehors, vaut *a fortiori* pour des formations qui scolarisent leurs étudiants pendant deux demi-journées sur un semestre qui compte une douzaine de semaines. Il faut donc resituer les DUFCC à leur juste place dans l’enseignement supérieur, les carrières universitaires et, surtout les trajectoires des étudiants, et garder en tête ces éléments lorsque l’on analyse des entretiens qui, par leur focale, peuvent conduire à surévaluer le poids de l’expérience scolaire questionnée.

---

<sup>19</sup>Sur la socialisation dans les classes préparatoires, V. Muriel DARMON, *Classes préparatoires, op. cit.* Sur la socialisation dans les grandes écoles, V. par ex. Jean-Michel EYMERI, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001.

## **Partie II**

### **La réception des DUFCC par les étudiants : une expérience commune vécue à l'aune des trajectoires individuelles**

Après avoir analysé la structuration nationale de l'offre de DUFCC et la teneur des programmes et méthodes pédagogiques proposés, il convient désormais de s'intéresser à la façon dont les étudiants ont perçu ces formations et vécu leur expérience universitaire. Nous évoquerons tout d'abord les motivations ayant présidé à l'inscription à un DU de formation civile et civique (ch. I), la réception des enseignements et l'appréciation de la formation dans ses différents aspects (ch. II) et enfin ses éventuels effets concrets sur les parcours associatifs, professionnels ou personnels (ch. III) d'étudiants dont nous avons vu qu'ils présentaient des profils divers (âge, statut professionnel, parcours scolaire, confession...). Nous tenterons de dégager des positions communes à l'ensemble des enquêtés tout en mettant en évidence les caractéristiques des trajectoires et positions sociales qui semblent les plus déterminantes dans l'expression d'opinions différenciées sur les DUFCC et leurs usages.

#### **CHAPITRE I**

##### **Les motivations des enquêtés pour s'inscrire au DUFCC**

Les enquêtés ont pris connaissance de l'existence des DUFCC à travers différents canaux : la presse locale, des liens interpersonnels, les prospectus affichés dans les couloirs des facultés. Par la suite, ils ont procédé à une recherche active d'informations en contactant les responsables de ces DUFCC. Pour tous les enquêtés, et bien évidemment, le choix d'un DU de formation civile et civique spécifique parmi l'offre des DUFCC en France est lié à sa localisation géographique.

Au-delà de cet argument pratique et compréhensible, l'enquête a mis en lumière les motivations profondes ayant conduit à l'inscription dans un DUFCC. D'une part, les étudiants possèdent tous des prédispositions, à la fois intellectuelles et pratiques, à s'intéresser aux contenus proposés par les DUFCC. Ces prédispositions, cette curiosité intellectuelle pour les matières enseignées dans ces formations, occupent une place centrale dans les motivations des enquêtés à s'inscrire dans un DUFCC (1). D'autre part, ces prédispositions sont en lien direct avec l'activité professionnelle ou associative des enquêtés lorsqu'ils en exercent une. L'inscription au DUFCC est ainsi motivée par des facteurs qui varient en fonction des étudiants mais dont nous avons mis en évidence les caractéristiques communes (2).

## **1. Les motivations relatives aux contenus proposés par les DUFCC : connaissances, compétences, maîtrise de la laïcité juridique**

Les prédispositions individuelles, en amont de la candidature, s'articulent à cette offre de formation au format spécifique. La curiosité intellectuelle dont font part les enquêtés, et leur volonté d'approfondir leurs connaissances, constituent des motivations centrales à leur inscription au DUFCC (1.1). Dans ce sillage, la discipline juridique et notamment la définition juridique de la laïcité occupent une place importante (1.2). L'intérêt intellectuel porté à l'approfondissement des connaissances sur la laïcité est corrélé, pour nombre d'étudiants à l'exercice d'une activité professionnelle ou associative (1.3).

### **1.1. Approfondir ses connaissances**

Tous les étudiants mentionnent la qualité des intervenants comme motivation à leur inscription dans un DUFCC. Un des enquêtés évoque par exemple « un beau panel d'intervenants »<sup>1</sup>. Mais c'est surtout le contenu du programme et la volonté d'approfondir leurs connaissances qui ont motivé les enquêtés à suivre cette formation. Tous les enquêtés font part d'une curiosité intellectuelle pour les matières enseignées dans le DUFCC qui s'explique par des prédispositions individuelles à s'intéresser aux matières enseignées dans les DUFCC. Un étudiant souligne ainsi longuement son attrait pour les questions de laïcité, de République, de citoyenneté. Une étudiante aumônière se présente également, dès le début de l'entretien, comme une personne curieuse, qui « cherche, qui regarde ». C'est également le cas d'une autre aumônière qui s'est inscrite au DUFCC dans une démarche personnelle, motivée par la volonté d'acquérir des connaissances mais aussi de pouvoir échanger sur les sujets du programme du DU. Une autre étudiante évoque quant à elle le caractère émancipateur de la connaissance et de l'éducation scolaire.

Les enquêtés présentent un rapport à la connaissance qui fait une place importante à la religion. Ces prédispositions individuelles s'articulent au format spécifique proposé par les DUFCC, notamment la pluridisciplinarité caractéristique de ces formations. Plusieurs étudiants indiquent en effet avoir beaucoup apprécié la démarche pluridisciplinaire proposée dans la maquette de la formation. Par exemple, deux enquêtés, imams au moment de leur inscription, évoquent une représentation positive et enrichissante du DUFCC de par les matières proposées dans le programme. L'un d'eux explique : « ce qui m'a vraiment encouragé c'est qu'il y avait du droit, [...], l'histoire des religions [...] la théologie, [...] du droit islamique, donc surtout que moi j'ai fait beaucoup de droit islamique, j'ai pas fait de droit occidental ». L'autre indique avoir été tout de suite intéressé par le contenu de la formation qui porte sur « Droit, société et pluralité de religions », l'intitulé du DU. Les enquêtés se sont inscrits à la formation dans la perspective d'approfondir leurs connaissances. Le programme du DUFCC, mais aussi la possibilité d'avoir des interactions entre participants sur les sujets abordés dans la formation ont été des éléments de motivation.

---

<sup>1</sup> V. *infra* Ch. II, 2. Une réception des enseignements au miroir des acquis individuels.

L'intérêt manifesté par les étudiants au contenu du programme avant l'inscription au DUFCC est commun à tous. Ils souhaitent élargir leur champ de vision. De plus, lorsqu'une double approche juridique et religieuse est proposée par les DUFCC, elle constitue un vecteur de motivation supplémentaire à l'inscription. Un étudiant indique ainsi avoir apprécié, dans le programme du DUFCC, « la double dimension » : juridique, avec des cours de droit, et une dimension religieuse « avec des membres de chaque... des représentants de chaque culte qui venaient faire des enseignements ». C'est le cas d'un autre étudiant du DUFCC de Montpellier qui indique notamment avoir apprécié l'équilibre entre les juristes et les sociologues, il évoque une « richesse de présentation avec chacun un parti pris lié à sa discipline ».

Pour plusieurs enquêtés, notamment les cadres religieux, la volonté de découvrir d'autres religions que la leur est également un facteur de motivation. Par exemple, une enquêtée aumônière musulmane indique son souhait d'apprendre « sur les autres cultes », une volonté d'approfondir les connaissances autour de la religion. Les attentes principales de cette étudiante concernaient les connaissances sur les autres religions que la sienne. Dans le même sens, un enquêté engagé dans une congrégation religieuse bouddhiste, a affirmé sa volonté de « rencontre avec les autres religions ». Il évoque notamment des rencontres interreligieuses avant le DU « assez difficiles, ça m'intéressait aussi [...] d'entendre les musulmans parler dans une enceinte laïque ». La recherche de dialogue avec les autres religions est un facteur de motivation commun aux cadres religieux avec lesquels nous nous sommes entretenus. Ils considèrent que connaître les autres est important, « c'est tout aussi important je trouve pour comprendre la laïcité ».

Cet intérêt pour la découverte des religions est également souligné par les étudiants qui ne sont pas cadres religieux. Un des enquêtés, étudiant en droit au moment de son inscription, évoque ainsi son intérêt pour une thématique qui dépasse le droit, la religion. Il se qualifie d'athée et déclare être intéressé par la dimension religieuse. Un autre enquêté fait également part de sa volonté de découvrir les autres religions. Il apprécie les enseignements proposés : pluralité des religions, laïcité, vivre-ensemble, « c'est intéressant, ça pourrait me permettre de compléter mes compétences dans ce domaine ».

Certains enquêtés établissent explicitement un lien entre la connaissance des autres religions, la laïcité, et le fait de vivre ensemble en connaissant ses interlocuteurs. Par exemple, un étudiant indique avoir lu la plupart des livres des grandes religions, « la religion conditionne un peu les personnes que l'on est, et du coup on peut réfléchir un peu plus vers la personne qui est en face de nous [...] ».

Les enquêtés valorisent ainsi des savoirs qui dépassent les cadres disciplinaires habituellement proposés dans l'enseignement supérieur. Le contenu de la formation répond à leurs motivations. Leur intérêt pour les disciplines abordées durant le DU s'explique par un rapport à la connaissance qui fait une place importante à la religion et à la nécessité de s'instruire dans une perspective de vivre ensemble. La discipline juridique, et notamment la compréhension de la laïcité juridique, sont également mentionnées comme facteurs de motivation à l'inscription au DUFCC.

## **1.2. L'importance centrale du droit et l'apprentissage de la laïcité juridique**

Tous les enquêtés ont fait part de l'opportunité offerte par les DUFCC de suivre des cours de droit. D'une manière générale, le droit est perçu à la fois comme une connaissance nécessaire et un outil indispensable, dans la vie de tous les jours comme dans l'exercice de l'activité professionnelle.

Plusieurs enquêtés, notamment des femmes, regrettent de ne pas avoir eu de formation juridique et voient dans le DUFCC une opportunité nouvelle. Une enquêtée indique par exemple être « fascinée par le droit » et regrette de ne pas l'avoir étudié dans sa jeunesse. Une autre enquêtée aurait voulu suivre des études de droit étant plus jeune mais n'en a pas eu l'occasion pour des raisons familiales. Après un BTS et quelques années en tant que comptable, elle devient aumônière salariée dans un hôpital. Elle s'inscrit au DUFCC quelques années plus tard, notamment motivée par l'idée de pouvoir accéder à une formation juridique.

Les autres étudiants font également part d'une représentation très positive du DUFCC en raison des enseignements juridiques qui y sont proposés. Un des enquêtés s'est par exemple inscrit au DUFCC de Strasbourg pour développer ses compétences en droit et « parce que le DU est dispensé à la Faculté de droit ».

S'ajoute à cette motivation de suivre des enseignements juridiques, une volonté d'être formé à la laïcité et au cadre juridique de prise en compte du fait religieux. Les enquêtés évoquent tous leur souhait, avant de s'inscrire au DUFCC, de mieux connaître la laïcité. Cette volonté s'explique à la fois par la confusion créée par certains débats publics et avis divers sur ces questions, mais aussi par une nécessité de se conformer, dans leurs activités professionnelles ou associatives, au cadre juridique.

C'est la position des cadres religieux musulmans. Deux enquêtés, imams, estiment cette connaissance de la laïcité nécessaire dans le cadre de leurs activités. Un enquêté, aumônier militaire et imam bénévole, et un autre, imam, souhaitaient approfondir leurs connaissances en droit, notamment pour pouvoir conseiller leur public. Les étudiants exerçant une activité d'imam insistent sur la fonction de conseil juridique de l'imam et une volonté de se familiariser avec le « droit occidental ». Les cours de droit figurant dans le programme du DUFCC les ont motivés à s'y inscrire.

Cette volonté de comprendre la place de la religion en droit français compte parmi les motivations principales fondant l'inscription au DUFCC et avancée par tous les autres enquêtés, qu'ils soient étudiants dans un autre cursus au moment du DU ou qu'ils exercent une activité professionnelle sans lien direct avec la religion. Une des enquêtées travaille dans une association socio-culturelle, et manifeste un grand intérêt pour le droit. Elle déclare être « très intéressée par tout ce qui est autour du droit, de l'éthique, des religions, la présentation des différents systèmes normatifs, des droits fondamentaux, mais aussi l'État, les religions, le principe de laïcité, la neutralité de l'État et des services publics ». Son inscription au DUFCC a été motivée par la volonté de « mieux cerner la place garantie par le droit aux religions » et de connaître les règles permettant d'assurer le vivre ensemble. Un autre enquêté évoque son souhait de découvrir les cultes reconnus et non reconnus d'Alsace-Moselle par son inscription

au DUFCC de Strasbourg. Un autre enquêté s'est dit intéressé par un DU « sur la laïcité et le droit ».

Le droit apparaît ainsi, pour les étudiants des DU, comme une matière noble, légitime, avec un contenu objectif. Les étudiants estiment qu'il est important de connaître ses droits et ses devoirs. Si cette position concerne le droit au sens général, elle concerne plus particulièrement le cadre juridique de la laïcité et la prise en compte du religieux par le droit. La perspective d'acquérir des connaissances sur la laïcité a été déterminante pour l'immense majorité des étudiants : « c'est comme ça que le DU nous a été vendu », « nous spécialiser sur une question afin de devenir par la suite référent laïcité sur une question précise ». Le droit est perçu comme une discipline légitime pour dire la « vérité » de la laïcité. Une étudiante indique être impressionnée par les juristes intervenant dans les débats médiatiques. De nombreux autres enquêtés ont souligné avoir été motivés par la formation à la laïcité juridique proposée par les DU. Une enquêtée aumônière a par exemple participé à des formations sur la laïcité au CHU de Montpellier, et a relevé des contradictions sur les questions relatives à l'islam. Aumônière et portant le voile, elle a notamment été interpellée sur le devoir de neutralité des soignants, révélant une incompréhension des règles de neutralité de l'État de la part de ses interlocuteurs. Elle décide de faire le DUFCC pour avoir « une base claire », « on ne peut pas dire n'importe quoi sur la laïcité ». Une autre étudiante fait part de sa perception concernant la dépossession de la parole des femmes musulmanes dans l'espace public. Elle évoque notamment les polémiques relatives au port du *burkini*. Elle perçoit la laïcité de façon négative en amont du DUFCC, laïcité perçue comme une « arme » contre les musulmans.

Les étudiants évoquent ainsi tous leur intérêt personnel pour l'aspect juridique du DUFCC et le rapport entre droit et religion. Les enquêtés qui occupaient au moment de leur inscription ou occupent aujourd'hui un poste à responsabilité étaient également motivés par cette volonté d'acquérir des connaissances plus précises sur le cadre juridique de la laïcité. Un des enquêtés, aujourd'hui cadre dans la finance, évoque à la fois un intérêt personnel pour la religion dans l'entreprise et dans l'espace public, et à la fois un intérêt professionnel. Son inscription au DUFCC a été motivée par l'acquisition de connaissances juridiques permettant de mener à bien son futur métier. Dans la même perspective, un enquêté, fonctionnaire au moment de son inscription et jusqu'à aujourd'hui, évoque plusieurs événements liés à des problématiques religieuses à la fois sur le plan personnel et professionnel. Il estime que connaître le cadre juridique de la laïcité, la réglementation pour les fonctionnaires et la jurisprudence en la matière, constitue une nécessité. L'inscription au DUFCC est également motivée par son souhait de suivre la question de la liberté religieuse et des libertés individuelles. Il n'avait pas d'attentes précises si ce n'est « une vraie curiosité pour la question de la laïcité et [...] la manière de prendre en compte les différents phénomènes religieux, notamment les trois grandes religions monothéistes [...] c'était une curiosité de ma part en tout cas, un centre d'intérêt personnel de ma part, et le DU me permettait de satisfaire cette curiosité-là ».

Cet intérêt personnel des étudiants pour la question religieuse, moteur de l'inscription au DUFCC, se complète donc d'une volonté de mieux connaître la laïcité juridique pour se préparer, ou pour mieux exercer, leurs activités respectives.

### **1.3. Des connaissances et de nouvelles compétences pour mieux exercer l'activité professionnelle ou associative**

L'intérêt des enquêtés pour les questions de société, et notamment le rapport à la religion, est souvent corrélé avec les professions ou activités qu'ils exercent. Si l'investissement dans le monde du travail et dans le monde associatif est diversifié, les motivations pour s'inscrire au DUFCC sont similaires : approfondir ses connaissances, améliorer ses compétences, pour mieux exercer ses activités.

Plusieurs des enquêtés exerçant des fonctions de cadres religieux nous ont fait part du lien entre leur inscription au DUFCC et leur activité professionnelle ou associative. Une enquêtée aumônière indique par exemple avoir une pratique religieuse assidue, et s'investit beaucoup dans les associations, notamment par le biais de cours d'alphabétisation pour les femmes « pour qu'elles reprennent confiance en elles ». Cette expérience, ainsi que les autres formations qu'elle a suivies, renforcent sa motivation à accroître ses connaissances et exercer ses activités en conformité avec le cadre juridique.

Cette étudiante se prononce clairement, après avoir participé à l'instance de dialogue avec l'islam de France en 2016, pour la formation des aumôniers à la laïcité et plus largement au droit, à la sociologie, à la psychologie de l'écoute en raison de la vulnérabilité des personnes qui les sollicitent. L'inscription au DUFCC s'inscrit dans la continuité de son parcours. Dans le même sens, un enquêté imam mais aussi éducateur auprès des jeunes et titulaire du BAFA et du BEATEP, évoque « l'importance de se former », « il faut certaines formations, qualifications pour pouvoir faire ça professionnellement ». Les connaissances sont nécessaires pour assurer ses activités « comme il faut ». L'inscription au DUFCC a été motivée par cette volonté de suivre « une formation enrichissante qui peut m'améliorer encore dans la compréhension et la pratique du terrain ». Une autre étudiante, aumônière, s'est quant à elle rendue compte de ses lacunes en matière de religion au cours d'un événement personnel, qui l'a conduite à s'inscrire à une formation d'aumônière, à apprendre à lire et à écrire l'arabe. Elle poursuit depuis lors l'objectif de se former et d'accroître ses connaissances. L'inscription au DUFCC s'inscrit dans cette continuité. Cette nécessité d'adapter la pratique aux nouvelles connaissances, notamment juridiques, est également évoquée par les enquêtés impliqués dans la vie associative.

Quant aux enquêtés qui ont suivi le DUFCC à titre professionnel mais qui n'ont pas de lien direct avec la religion, ils viennent d'horizons différents mais aspirent aux mêmes attentes vis-à-vis de la formation. Une des étudiante, éducatrice à la Protection judiciaire de la jeunesse et au contact de mineurs d'origines et de religions diverses, indique être intéressée par les religions et le vivre-ensemble et a souhaité accroître ses connaissances. Elle a, au cours de l'entretien, affirmé que « se former permet d'avoir l'esprit ouvert ». C'est une position partagée par les enquêtés occupant des postes à responsabilité. Un des enquêtés occupe un poste à responsabilité dans une collectivité territoriale et met en avant les revendications religieuses au sein de la structure dans laquelle il exerce. Sa démarche pour l'inscription au DUFCC est personnelle mais poursuit également un objectif professionnel. Il fait part de sa volonté d'avoir un bon discours, et de mettre en perspective la réglementation relative à la



laïcité avec le vivre ensemble et le relationnel au quotidien dans le cadre de son travail. Un des enquêtés estime, dans le même sens, que cette formation est nécessaire dans son métier. Il travaille en lycée professionnel et dit rencontrer des jeunes en phase de « radicalisation ou pré-radicalisation » : « pour corriger, il faut être formé quand même [...]. Il faut argumenter, il faut connaître l'histoire de la laïcité, l'histoire du droit, des institutions ».

Enfin, parmi les enquêtés, des étudiants en droit ont suivi le DUFCC en même temps que leur parcours universitaire. Un des étudiants indique par exemple avoir été convaincu par le fait que le DUFCC s'adresse à la fois aux étudiants et aux professionnels. En effet, celui-ci souhaitait devenir cadre et voulait « avoir les capacités de répondre aux questions liées à la religion ». Il affirme également avoir souhaité être « préparé au milieu professionnel » par cette inscription au DUFCC.

Plusieurs enquêtés évoquent également une volonté d'adopter une bonne méthodologie pour traiter des questions en lien avec la religion, les compétences professionnelles peuvent ainsi être améliorées grâce aux connaissances apportées par le DU et l'acquisition d'une bonne méthodologie.

Cette volonté de « pouvoir faire face à des situations concrètes », connaître les règles et les transmettre aux interlocuteurs est au fondement d'une inscription au DUFCC. Les cadres religieux musulmans, notamment les imams, appréhendent également le droit comme une nécessité pour « continuer ses activités comme il faut » sur le terrain. Un étudiant, imam, évoque la nécessité d'expliquer les règles mais aussi de relativiser certains discours notamment médiatiques. Un cadre religieux bouddhiste rejoint cette position. Il fait part de sa volonté d'avoir des réponses à des questions en lien avec la laïcité, notamment en rapport avec son travail et son investissement dans une congrégation religieuse bouddhiste. Pour certains enquêtés, qui ne travaillent pas dans un domaine lié au religieux, le DUFCC est perçu comme un tremplin qui pourrait conduire à une activité professionnelle future, « peut-être [dans] une association culturelle ».

Les étudiants sont donc motivés à la fois par l'acquisition de nouvelles connaissances pour satisfaire leur curiosité intellectuelle mais aussi par une volonté de se conformer au cadre juridique dans l'exercice de leurs activités professionnelles ou associatives. Ces motivations générales sont communes aux enquêtés. D'autres motivations, plus personnelles parce que dépendant de leurs trajectoires individuelles, les ont conduits à s'inscrire dans un DUFCC.

## **2. Les autres facteurs de motivations : légitimité, intégration, élargissement des perspectives associatives et professionnelles**

Parmi les enquêtés, une seule étudiante s'est inscrite au DUFCC en raison de l'obligation prévue par le décret du 3 mai 2017<sup>2</sup>. Leur inscription s'explique par d'autres facteurs : une démarche de reconnaissance sociale, pour légitimer leur position et saisir d'éventuelles

---

<sup>2</sup>Décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique.

opportunités (2.1). Pour les enquêtés étrangers, leur volonté de s'intégrer, que ce soit à la société ou au monde plus restreint de l'Université, a également motivé leur inscription au DUFCC (2.2). En tout état de cause et pour plusieurs enquêtés, l'inscription au DUFCC est perçue comme pouvant permettre, à terme, d'élargir leurs perspectives professionnelles (2.3).

### **2.1. Le DUFCC comme vecteur de légitimité**

Les enquêtés considèrent que le DUFCC leur apportera les compétences nécessaires pour exercer leur activité, et le caractère universitaire du diplôme est perçu comme un gage de qualité. Certains enquêtés recherchent une forme de légitimité dans l'exercice de leurs fonctions ou auprès de leurs interlocuteurs au quotidien. Une étudiante met par exemple en avant sa volonté de compléter sa formation (un certificat d'études bibliques et un M2 Langues et cultures étrangères et régionales) « avec quelque chose d'universitaire » relatif aux religions. Un des étudiants évoque un intérêt intellectuel pour le contenu du DU mais aussi le « plaisir de retourner sur les bancs de la fac. », faisant part de sa haute considération pour les intervenants. Une autre étudiante n'a quant à elle jamais été à l'Université, « c'est l'occasion » : le caractère universitaire de la formation apparaît comme un argument en faveur de l'inscription. La ville dans laquelle se situe le DUFCC a également pu être un facteur de motivation. Par exemple, une étudiante du DU de Strasbourg évoque une représentation positive de la formation avant de l'intégrer, notamment en raison de son emplacement à Strasbourg, capitale européenne. Le DUFCC apparaît aux enquêtés, et notamment à ceux n'ayant pas suivi de cursus universitaire, comme un diplôme prestigieux en raison de son caractère universitaire.

Certains enquêtés évoquent explicitement cette recherche de légitimité à travers l'inscription et l'obtention du DUFCC. Par exemple, un des étudiants indique s'être inscrit à la faculté de droit dans sa jeunesse mais n'a pas pu poursuivre ses études. Pour cet étudiant, l'emplacement du DUFCC à la faculté de droit est un facteur de motivation : « en général, c'est sérieux [...] la fac de droit, ça rigole pas ». C'est également de cette façon qu'il qualifie les intervenants, notamment le responsable du DUFCC et certains enseignants : « ce sont des pointures ». L'enquêté mentionne « tous les honneurs, l'ordre du mérite, j'ai eu des badges académiques, j'ai eu la hors-classe, la certification français-langues étrangères, le DU, ... ». Ses motivations sont claires : l'étudiant voulait « un diplôme, une habilitation, une légitimité » dans un « pays jacobin où la légitimité et les habilitations sont nécessaires ».

Les enquêtés qui ont arrêté les études depuis longtemps, qui n'en ont jamais fait ou qui les ont suivies à l'étranger attribuent une grande importance au caractère universitaire de la formation. Pour cette même raison, certains ont fait part d'une appréhension à revenir à l'Université après plusieurs années sans avoir fait d'études. C'est notamment le cas d'un étudiant, imam, qui a fait ses études de théologie à l'étranger et qui n'a jamais étudié dans une université française. Une des étudiantes, aumônière, s'est également dite inquiète en découvrant le programme en amont du DU, craignant la difficulté du niveau demandé. Cette appréhension est mentionnée par plusieurs enquêtés. Pour ceux-ci, la possibilité d'accéder à

une formation à l'université a eu des répercussions positives lors de l'obtention du DUFCC, une forme de revalorisation personnelle<sup>3</sup>.

## **2.2. Le DUFCC comme vecteur d'intégration universitaire**

Certains enquêtés, notamment ceux qui sont arrivés en France depuis peu, souhaitent bénéficier de l'aspect social et relationnel du DUFCC : ils souhaitent faire connaissance avec les enseignants, élargir leurs contacts, s'intégrer dans un milieu donné. Ce sont des facteurs de leur motivation à l'inscription au DUFCC. Par exemple, un enquêté déjà titulaire d'un master 2 et qui avait pour projet de s'inscrire en thèse indique avoir intégré le DUFCC pour la méthodologie mais également pour connaître davantage d'enseignants. L'inscription au DUFCC apparaît dans ces cas-là, comme une façon d'élargir le réseau universitaire des enquêtés. Il en est de même pour un étudiant étranger qui a indiqué souhaiter poursuivre ses études en France et dont on perçoit la volonté de rencontrer des étudiants et des enseignants-chercheurs.

## **2.3. L'inscription au DUFCC pour élargir ses perspectives professionnelles**

Les cadres religieux contraints de suivre le DUFCC pour continuer d'exercer leur activité professionnelle sont rares parmi les enquêtés. Une seule enquêtée s'est inscrite au DUFCC à titre obligatoire en raison de son métier d'aumônière salariée. Sans être visés par cette obligation de formation, les aumôniers bénévoles considèrent que l'obtention du DU leur ouvre indéniablement des perspectives *a posteriori*<sup>4</sup>. Une des étudiantes était par exemple aide-soignante et aumônière bénévole à l'hôpital lors de son inscription au DUFCC. Son responsable lui a proposé de passer le DU au moment de la publication du décret du 3 mai 2017 : ce n'était donc pas une obligation, l'enquêtée étant aumônière bénévole, mais « c'est quand même préférable ». Aujourd'hui, si un poste se libère, elle l'acceptera « pour avoir une petite reconnaissance et pouvoir travailler ». Le fait de rendre le DUFCC obligatoire n'a donc pas eu des incidences uniquement sur les aumôniers rémunérés mais sur l'ensemble des aumôniers.

Pour les autres cadres religieux, notamment les imams, l'inscription au DUFCC n'était pas obligatoire. Elle répondait à une démarche personnelle et intellectuelle. Les imams avec lesquels nous nous sommes entretenus précisent que l'encouragement et le soutien de leur structure de rattachement ont également été un facteur déterminant de leur inscription au DUFCC.

---

<sup>3</sup>V. *infra* Ch. III, 2. Les effets du DUFCC sur les trajectoires personnelles.

<sup>4</sup> V. *infra* Ch. III, 1.2. La place des connaissances acquises durant le DUFCC dans l'exercice d'une activité professionnelle ou associative.

Quelles que soient les motivations des enquêtés et leurs situations personnelles ou professionnelles, leur inscription à cette formation a pour objectif commun d'acquérir des connaissances et d'enrichir leurs expériences.

## **CHAPITRE II**

### **Une formation pour acquérir des connaissances et enrichir ses expériences**

Nous pouvons d'emblée constater que les enquêtés expriment une satisfaction générale à l'égard de la formation suivie, quels que soient l'établissement ou l'année universitaire concernés. Tous ont un avis globalement positif s'agissant de la qualité des enseignements et des enseignants et de l'intérêt des connaissances acquises. Beaucoup sont même enthousiastes et déclarent que leur année d'études a été passionnante. Il nous faut bien sûr tenir compte du fait que les étudiants rencontrés ont tous été diplômés. Par ailleurs, nous sommes entrés en contact avec eux par l'intermédiaire des responsables de DUFCC et l'on peut donc légitimement penser que ceux-ci nous ont désigné les étudiants les plus investis et ne nous ont pas orientés vers les plus critiques. Plusieurs enquêtés ont fait état d'étudiants de leur promotion qui ont eu des difficultés à suivre les cours et ont parfois abandonné en cours d'année, en particulier à cause d'une maîtrise insuffisante de la langue française. Nous n'avons cependant pas rencontré d'étudiants ayant interrompu leur formation.

Au-delà de cet assentiment général, nous allons détailler les variations qui se font jour en éclairant les différences de perception de la formation quant à l'apport de la diversité des publics (1) et à la réception des enseignements (2) puis en rendant compte de la façon dont ces publics de profils divers relient leur expérience au sein des DUFCC à leur vision de la citoyenneté et à une conception renouvelée de la laïcité (3).

#### **1. Le DUFCC comme « expérience à vivre »**

Nous avons vu que les engagements professionnels et associatifs des enquêtés ont constitué des éléments déterminants de leur inscription au DUFCC. Il s'avère en effet que nombre d'entre eux suivent la formation tout en poursuivant une activité professionnelle ou associative, voire plusieurs activités. Les quelques mois consacrés au DUFCC constituent une nouvelle expérience pleinement intégrée à la vie personnelle des enquêtés qui s'efforcent alors de concilier au mieux leurs multiples obligations (1.1). C'est justement cette richesse des parcours et des activités et les interactions qu'elle génère au cours du DU qui constituent un apport indéniable de la formation (1.2), même si l'hétérogénéité des publics peut aussi quelquefois être source de tensions (1.3).

##### **1.1. Concilier vie universitaire et vie(s) professionnelle(s)**

La plupart des enquêtés poursuivent une activité professionnelle salariée ou bénévole parallèlement au DUFCC et/ou sont actifs dans une ou plusieurs associations. Les salariés rencontrés ont pu compter la plupart du temps sur l'indulgence de leur employeur et des aménagements de leurs horaires pour participer aux enseignements, tout en conservant

néanmoins les mêmes missions et donc la même charge de travail. Un agent public a tenté sans succès d'inscrire le DUFCC dans le cadre de son compte personnel de formation (CPF) pour bénéficier d'autorisations d'absence, le lien de la formation avec son activité n'ayant pas été reconnu comme suffisamment étroit par son employeur. Il est à noter que beaucoup d'enquêtés en reprise d'études cumulent plusieurs activités, notamment s'agissant des cadres religieux (imam et éducateur ; aumônier militaire et imam bénévole ; aide-soignante et aumônier bénévole ; imam et enseignant...). La participation au DUFCC s'ajoute donc à un emploi du temps déjà très chargé, qui comprend aussi parfois des obligations familiales, celles-ci mentionnées principalement par les étudiantes mères de famille. Tous s'accordent à dire que le rythme et la charge globale de travail pendant l'année universitaire du DUFCC ont été très denses. Plusieurs étudiantes, mères de famille et exerçant une activité professionnelle ou associative, évoquent d'ailleurs leur état d'épuisement à l'issue de la formation. Les difficultés ont cependant été surmontées et aucun regret n'est exprimé car c'est l'enrichissement apporté par le DUFCC qui est unanimement mis en avant.

Ces étudiants ont réussi dans leur ensemble à s'organiser pour assister aux cours et ils saluent la prise en compte de leurs contraintes par les enseignants qui font preuve de bienveillance lors d'éventuels retards ou absences. Lorsque le temps manque, c'est principalement aux dépens du travail personnel. Si quelques enquêtés indiquent que leurs soirées et week-ends sont en partie employés à revoir les cours et leurs congés à préparer les évaluations ou le mémoire, d'autres reconnaissent que leurs multiples activités les ont empêchés de consacrer suffisamment de temps à un investissement personnel en dehors des cours. Ainsi, cet éducateur et imam bénévole souligne qu'il a réussi à être présent à toutes les séances, mais considère néanmoins qu'il a failli en ne travaillant pas suffisamment en dehors des cours :

C'était... pas difficile, mais trouver le temps pour travailler... Parce que je me suis organisé pour que je sois là à chaque cours. Mais assister à un cours ça suffit pas, ça suffit pas assister à un cours... [...] Côté assister aux cours, je me suis donné le temps. Mais côté travailler les cours, ça passait pas comme il fallait, et c'est ma faute quoi.

S'agissant de l'emploi du temps proposé, on constate une satisfaction générale des enquêtés quelle que soit l'organisation mise en place, les deux formats les plus utilisés étant quelques heures de cours en fin de journée deux jours par semaine (Lyon, Montpellier, Strasbourg, Toulouse...), avec parfois quelques séances le samedi ou deux jours complets de cours à intervalle régulier (toutes les trois semaines à Rennes). Les étudiants ont eu bien sûr connaissance des modalités d'organisation de la formation avant de s'y inscrire et on peut donc penser qu'ils les ont jugées compatibles ou du moins conciliables avec leurs activités. La lisibilité et la régularité de l'emploi du temps sont des éléments importants qui leur permettent d'anticiper et de structurer leur propre planning tout au long de l'année. Des enquêtés qui assistent à des cours en fin de journée estiment que cette formule est la plus adaptée à leur emploi ou leur engagement associatif, et il en va de même pour ceux qui consacrent deux jours pleins au DUFCC et pour qui les cours du soir sembleraient trop contraignants. Le fait d'affecter des journées entières au DU peut même être perçu comme une parenthèse dans le quotidien dédiée entièrement à la formation. Deux étudiantes, qui continuent à mener leur

activité professionnelle en parallèle du DUFCC et sont par ailleurs mères de grands adolescents, illustrent la réappropriation d'un moment à soi via la formation :

Parce que même si ça me prenait du temps sur mon temps de travail, c'était quand même un espace qui était dévolu à ça pendant deux jours, donc on savait qu'on allait manger du droit, de la religion pendant deux jours, et c'était un instant, comme une bulle, à part quoi. Oh non c'était un avantage. Moi si ça avait été les cours du soir jamais j'aurais fait, c'était pas compatible avec les horaires de train, avec les choses comme ça. Non non, si ça avait été une autre forme je l'aurais pas fait.

\*\*

C'est vrai que si on a une activité à plein temps, je comprends que ce soit difficile. Mais moi, j'avais l'aumônerie, la mosquée, l'association... J'ai délaissé ma famille. Voilà, c'est ça que j'ai délaissé. Je l'ai mise entre parenthèses. C'était mon année à moi. Voilà, c'est comme ça que tout le monde l'a compris. C'était mon année. Il fallait pas venir m'embêter. [...] C'est comme ça qu'il faut faire, en fait. Si ça avait été un jour, le lundi, le vendredi..., j'aurais pas pu. Ça c'est sûr. Ça aurait été trop compliqué pour moi. Parce qu'il y a aussi le voyage, le train. Moi, j'avais le train. Donc je partais le dimanche soir, pour être là-bas le lundi matin. Je dormais à Rennes, et je revenais le mardi soir. Pour moi, c'était bien. J'ai aimé cette parenthèse-là dans ma vie. J'ai trouvé ça intéressant, et je n'ai pas vu ça comme une corvée. C'était un... Oui, oui, moi j'ai adoré. J'avais hâte d'aller à Rennes. C'était un moment pour moi. J'allais vraiment peaufiner... Les cours, c'était vraiment mes bébés. J'ai adoré faire ça. C'était pas une corvée. C'était difficile, mais agréable à faire.

Le voyage en train pour se rendre à l'université fait ici partie du processus de distanciation avec la vie quotidienne. Dans beaucoup de cas, le trajet à effectuer pour assister aux cours constitue cependant une contrainte supplémentaire parmi les paramètres à prendre en compte pour concilier vie personnelle, professionnelle et universitaire. Plusieurs enquêtés évoquent la question des déplacements effectués en train ou en voiture, parfois en covoiturage entre plusieurs étudiants, comme une preuve supplémentaire de leur motivation à suivre la formation. Le développement de l'offre de DUFCC sur l'ensemble du territoire national répond à l'objectif de toucher le plus grand nombre de personnes intéressées et nous avons mentionné que les futurs étudiants choisissent effectivement de s'inscrire au DUFCC le plus proche de leur domicile. Il s'avère cependant que le maillage est inégal selon les régions et que la distance à parcourir peut être dissuasive. Ainsi un enseignant du DU de Toulouse évoque des candidats potentiels demeurant à Albi ou Rodez qui ont renoncé à s'inscrire précisément à cause du temps de trajet et de son coût et ont été réorientés vers le DUFCC enseigné à distance.

La question tarifaire n'est jamais présentée comme une difficulté par les enquêtés. Dans un certain nombre de cas, le coût de l'inscription a pu être pris en charge par l'employeur ou la structure associative. La Fondation de l'islam de France (FIF) offre également des bourses de soutien à l'obtention d'un DU de formation civile et civique aux « imams, aumôniers du culte musulman, membres d'association culturelle musulmane et étudiants inscrits dans un institut de théologie musulmane<sup>1</sup> » qui suivent l'un des DUFCC agréés. Elles permettent une prise en charge des frais d'inscription (plafond de 700 €) et une participation aux frais de déplacement

---

<sup>1</sup>V. le site de la FIF : <https://fondationdelislamdefrance.fr/les-bourses/>

(forfaits de 400 € et 600 €) et plusieurs enquêtés des promotions les plus récentes nous ont fait part de leur satisfaction d'avoir bénéficié de ces bourses dont ils ont eu en général connaissance par le responsable de leur DU, sans en faire cependant une condition de leur inscription. C'est d'abord leur motivation à suivre la formation que les enquêtés mettent en évidence, en mentionnant sans s'appesantir la contrainte que représentent par exemple deux aller-retour par semaine de Nîmes à Montpellier ou de Mulhouse à Strasbourg ou le trajet une à deux fois par mois de Morlaix à Rennes.

Deux étudiants qui habitent et exercent leur activité professionnelle respectivement à environ 130 km et 150 km de Strasbourg où ils suivent le DUFCC déclarent qu'ils auraient apprécié de pouvoir assister à un enseignement à distance, au moins pour une partie des heures, pour remédier à l'inconvénient des trajets, soit deux aller-retours les semaines de cours. Une enquête menée par le Bureau central des cultes auprès des responsables de DUFCC<sup>2</sup> montre que des modalités d'enseignement à distance ont été mises en place durant la période de confinement du printemps 2020 (supports de cours mis en ligne, visioconférences...) et il en a certainement été encore de même au cours l'année universitaire 2020-2021. Il faudra voir à moyen terme si certaines de ces expérimentations contraintes s'inscriront dans la durée avec la mise en œuvre éventuelle d'un enseignement « hybride » pour certains DUFCC (une partie des cours à distance, l'autre en présentiel).

Si les enquêtés ont pu déployer un engagement plus ou moins soutenu pendant l'année du DUFCC à l'aune de leurs parcours antérieurs et de leur situation personnelle et professionnelle, ils sont tous très satisfaits de cette expérience et pour certains fiers d'avoir su relever le défi. Nous verrons que les enseignants et les enseignements concourent bien évidemment à cette réception très positive de la formation, mais il ne faut pas minorer l'apport également essentiel que constituent la rencontre et les échanges avec les autres étudiants de la promotion.

## **1.2. Une diversité des publics gage de richesse et de rencontre des convictions**

Nous avons déjà souligné que la mixité des publics et le dialogue entre étudiants aux profils variés font partie des objectifs assignés aux DUFCC et que cette diversité est par ailleurs largement valorisée par les responsables des diplômes. Elle est également spontanément mise en avant par les enquêtés qui évoquent la richesse des échanges, des rencontres parfois marquantes, voire l'instauration d'amitiés durables pour quelques-uns d'entre eux.

L'importance de la mixité de genre est soulignée par les plus jeunes des étudiantes, et les relations intergénérationnelles présentées positivement par les plus âgés des enquêtés, qui précisent parfois que « jeunes » et « anciens » avancent néanmoins à des rythmes différents. L'entraide entre étudiants est fréquemment évoquée et elle est souvent prise en charge par une ou plusieurs étudiante(s) sous forme d'une prise de notes partagée ou de rédaction de résumés transmis aux étudiants les plus en difficulté, du fait notamment d'une maîtrise moindre de la

---

<sup>2</sup>Synthèse des réponses au questionnaire sur le suivi des formations civiles et civiques, juillet 2020.



langue française. Une jeune étudiante qui s'est inscrite au DUFCC après avoir obtenu un M2 en langues et cultures étrangères évoque cette solidarité mise en œuvre de façon spontanée :

Dans notre DU, l'avantage c'est que comme on s'entendait tous très bien on avait vraiment la volonté que le cours soit accessible à chacun, donc on avait une des filles qui s'était proposée pour tout retranscrire à l'ordinateur et envoyer à ceux qui avaient un peu plus de mal notamment avec la langue française, qui pouvaient ensuite... ben voilà, prendre connaissance du cours et avoir un support. Comme ça eux ils s'occupaient vraiment d'écouter et de prendre ce qu'ils arrivaient à prendre sans se soucier de la prise de notes qui peut rajouter une difficulté à la compréhension. Donc ça c'est quelque chose qui a été mis en place naturellement.

Cette solidarité est présentée comme inhérente à la constitution d'un groupe soudé d'étudiants qui n'ont pas les mêmes acquis, mais sans que ces disparités soient présentées comme un inconvénient. Sans s'attarder sur les performances scolaires ou académiques lorsqu'ils évoquent leurs condisciples, les enquêtés mentionnent d'abord la coexistence de profils variés (cadres religieux, agents publics, salariés du secteur privé...) évoluant dans des univers aussi différents que le milieu hospitalier, le milieu carcéral, l'entreprise, l'enseignement, l'action socio-éducative..., mais aussi le contact entre des adeptes de diverses confessions et des « athées bien convaincus ». Plusieurs enquêtés, jeunes étudiants en formation initiale comme professionnels en reprise d'études, estiment ainsi que la formation s'est révélée être « une belle aventure humaine » et qu'ils ont côtoyé pendant cette année universitaire des personnes qu'ils n'auraient jamais eu l'occasion de rencontrer par ailleurs :

On était seize, seize vraiment de tous bords, de tous... âges, de plusieurs régions et de tous corps de métiers, ça c'était vraiment intéressant. On était vraiment dans une pièce où il aurait été très improbable de se rencontrer en dehors de ce cadre-là. Et ça a aussi enrichi les débats c'est clair, parce qu'on avait tous une expérience différente [...].

Le DUFCC est vécu comme un lieu d'échanges fructueux et la variété des profils en présence fait qu'il ne représente pas simplement un diplôme à acquérir, mais s'y ajoute une expérience vécue au sein d'un groupe qui constitue « une sorte de micro-société ». La diversité des publics devient ainsi une composante à part entière de la formation au sens où l'échange des points de vue permet d'étoffer et de faire évoluer ses propres positions. Les étudiants y font l'apprentissage empirique de la confrontation des opinions et des convictions, y compris religieuses, sur des sujets qui alimentent parfois la controverse dans le champ public et médiatique. Ainsi, une aumônière hospitalière responsable d'une association de femmes musulmanes et un cadre dans l'administration d'une grande ville évoquent les apports d'une cohabitation qui n'allait pas forcément de soi au départ mais qui a indéniablement été source d'enrichissement et d'ajustement des positions et des perceptions :

On a représenté un peu, si vous voulez, la complexité de la société. Parce que vous aviez vraiment parfois des extrêmes, au même endroit, pour suivre la même formation. Donc en soi, c'était intéressant. On était obligés de suivre cette formation ensemble, alors qu'on a des avis soit divergents, soit diamétralement opposés. Donc là, y'a des obligations de se voir, de se dire bonjour, de s'asseoir côte à côte, de faire un travail ensemble, d'écouter ensemble, d'aller passer les examens ensemble. Et je crois que les personnes qui ont commencé le DU n'étaient plus les mêmes à la fin. Y'a un regard de bienveillance qui s'est installé à la fin. J'espère en tout cas. [...]

Mais avec du recul, pour avoir échangé avec tous mes collègues, tout le monde est content. Et les regards ont changé. On ne peut pas ne pas changer là-dessus, à moins d'être vraiment borné. On a tous évolué. Tous. Quelle que soit la vie, on était obligés de se découvrir et d'entendre que l'autre, il est différent. Et il est là avec sa différence, il a le droit d'être là, il a le droit de... d'avoir un avis différent. Ça, je crois que c'est là que le DU a été très riche.

\*\*

Donc toutes les fois où on avait la liberté de pouvoir questionner, interroger et puis remettre en perspective les faits ou les... dogmes, c'est là que ça devenait vraiment intéressant en tout cas... Parce qu'on pouvait s'autoriser à ne pas être d'accord, on pouvait s'autoriser à questionner, et puis, grosso modo, en plus parmi les participants il y avait une capacité à... à critiquer, dans le bon sens du terme, chacune des religions. Il y avait... il y avait pas de parti pris en tout cas chez les participants. J'ai entendu aucun d'entre eux revendiquer ses propres croyances ou... les dogmes de la religion qui pouvait être la sienne. C'était... quand bien même voilà on avait une femme voilée qui était aumônière dans les hôpitaux, elle avait des convictions et ça s'entendait et ça se voyait, mais pour autant on avait une capacité à discuter avec elle de manière très ouverte, ce qui est très appréciable.

Si la majorité des enquêtés apprécie d'avoir des débats pendant les cours, les échanges demeurent forcément limités dans un emploi du temps qui est contraint. Les étudiants suscitent alors eux-mêmes des espaces de discussion lors des pauses entre les cours ou lors de moments conviviaux, déjeuners pris en commun ou plus rarement dîners organisés en dehors de l'université. Un jeune étudiant parallèlement doctorant en droit et une éducatrice de la Protection judiciaire de la jeunesse mentionnent tous deux l'intérêt de ces échanges informels et plus personnels, sources aussi de connaissances en matière religieuse :

Faire une pause avec... avec ses camarades de faculté ou faire une pause avec quelqu'un qui est aumônier de prison ou qui est même prêtre, c'est pas du tout la même chose. Donc je sais que pendant les pauses on avait des discussions qui étaient vraiment très... très intéressantes. Donc ça... ce brassage un petit peu de... de personnes qui venaient d'univers différents, c'était hyper enrichissant pour moi, ça m'a beaucoup plu.

\*\*

On était en contact les uns avec les autres et on allait partager les repas du midi au restaurant universitaire, donc on discutait religion à bloc. On faisait tache un peu pendant les repas, parce qu'on était en petit groupe et puis on était des vieux et puis ça parlait religion, tout le temps, et les droits et machin... mais beaucoup religion, beaucoup beaucoup religion. On confrontait nos ignorances, c'était hyper intéressant, c'était vraiment bien, vraiment. Si je pouvais recommencer là, je signe direct.

Le goût exprimé pour ces discussions entre étudiants est cependant tempéré par le constat de l'insuffisance des temps d'échanges. Plusieurs enquêtés se déclarent frustrés de ne pas avoir plus d'occasions de discussions et sont en demande de moments plus formalisés. Une éducatrice dans le secteur socioculturel souhaiterait ainsi davantage de créneaux dédiés encadrés par un enseignant pour permettre aux étudiants d'appréhender les différents contextes professionnels en présence et de tirer parti de la coexistence des expériences :

Je trouvais que ça manquait un peu de temps entre stagiaires, avec la présence d'un enseignant bien évidemment, pour échanger plus encore, sur les travaux des uns et des autres, par rapport au rapport par exemple, mais aussi sur ce qui se faisait dans l'enceinte des différents lieux, cadres religieux ou administrations ou autres. Je trouve que c'était un manque.

Les enquêtés sont manifestement très attachés à la diversité des profils en présence qui constitue un attrait essentiel de la formation et un facteur d'enrichissement mutuel. Ils témoignent de leur attachement aux discussions parfois animées, et en général bienveillantes, qui ont lieu lors des cours ou de moments informels. Quelques-uns cependant sont critiques vis-à-vis de l'hétérogénéité des publics qui est alors perçue comme une potentielle source de tensions.

### **1.3. Une hétérogénéité des profils qui est parfois source de tensions**

Pour certains enquêtés, et en particulier les plus âgés d'entre eux, la présence de publics aux profils très diversifiés peut créer des tensions qui ne sont pas toujours surmontables. Ils estiment ainsi que les disparités sont trop grandes, en termes d'âge notamment, pour que des liens puissent se créer véritablement entre étudiants. Les relations sont alors considérées comme « correctes », mais « pas forcément sympathiques ». L'ambiance en cours peut même parfois être qualifiée de « très tendue » voire « anxieuse » et la discussion impossible lorsque certains sujets divisent des participants qui campent sur leurs positions (sont cités la place des femmes dans l'islam, la répression des Rohingyas en Birmanie, l'attentat contre Charlie Hebdo). Quelques altercations entre étudiants sont rapportées, à propos de discussions où s'affrontent des points de vue et des références dogmatiques qui apparaissent antagonistes (à propos du port du voile par exemple). Est également mentionné un cas de relations conflictuelles survenu en début d'année en réaction à des étudiants qui prient pendant la pause entre deux cours, dissensions qui ont fini par s'apaiser avec l'intervention du responsable du DU. Ces exemples ponctuels de vives polémiques touchant des sujets en lien avec les convictions et pratiques religieuses ne remettent pas en cause la valorisation de la diversité des publics exprimée par quasiment tous les enquêtés. Leur évocation à plusieurs reprises témoigne néanmoins d'un équilibre qui peut devenir instable et qui exige à la fois capacité d'écoute et pondération de la part des étudiants et vigilance des enseignants.

Si les interactions qui ont lieu au cours du DUFCC constituent pour nombre d'étudiants un apport à part entière de la formation, c'est parce qu'elles signifient la rencontre d'expériences et parcours individuels dont la diversité est rarement autant représentée dans les autres espaces sociaux et en particulier dans les autres cursus universitaires. Et c'est bien la conjonction entre une formation réalisée dans le cadre universitaire et des engagements professionnels ou associatifs qui constitue une des originalités du DUFCC. Les enquêtés évaluent ainsi la réception des enseignements à l'aune de leurs parcours personnels et de leurs centres d'intérêts et expériences pratiques.

## **2. Une réception des enseignements au miroir des acquis individuels**

Les étudiants vont appréhender la formation en fonction de leur parcours antérieur, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de l'investissement scolaire à fournir (2.1) et la perception des différentes disciplines et types d'enseignement (2.2). Le caractère universitaire de la formation est d'autant plus valorisé qu'il s'agit d'acquérir des connaissances relatives aux questions religieuses (2.3), par ailleurs souvent convoquées dans la pratique professionnelle ou associative (2.4).

### **2.1. Attachement à la règle scolaire vs exigence d'une « vraie formation »**

Il s'avère que la grande majorité des enquêtés sont diplômés de l'enseignement supérieur, en France ou à l'étranger<sup>3</sup>, qu'il s'agisse de formations à visée professionnelle (BTS, DUT, école de commerce...) ou de formations universitaires en toutes disciplines (du DEUG au doctorat). On constate cependant une perception très différente du niveau des enseignements et de la quantité de travail à fournir dans le DUFCC selon que les étudiants s'y sont inscrits à une période plus ou moins éloignée de leur parcours de formation initiale. Les étudiants qui suivent le DUFCC longtemps après avoir terminé leurs études rendent compte d'un fort investissement personnel et d'un attachement aux règles et titres scolaires, alors que le curriculum peut être jugé insuffisant et les évaluations trop simples pour les plus jeunes d'entre eux qui sont dans la continuité de leurs parcours d'études. Les quelques enquêtés qui n'ont pas suivi d'études supérieures préalablement au DUFCC et qui exercent une activité professionnelle (y compris bénévole pour certains aumôniers) depuis de longues années évoquent la difficulté de suivre les cours tout en prenant des notes et de rédiger des travaux écrits (fiche de lecture, note de synthèse...) dans des disciplines jamais abordées auparavant. Dans ce dernier cas, ils font état de stratégies consistant par exemple à choisir des sujets bien connus, liés notamment à leur pratique professionnelle.

Nombre d'étudiants suivent le DUFCC plusieurs décennies après avoir achevé leurs études supérieures. Ils rappellent leurs titres universitaires antérieurs et mettent en avant leurs bons résultats au DU, en indiquant par exemple spontanément qu'ils ont été major de leur promotion. Ils expliquent néanmoins que cette reprise d'études leur a demandé un gros travail personnel tout au long de l'année et des étudiantes en particulier se comparent à des écolières retournées « sur les bancs de l'école ». Il s'agit d'acquérir à nouveau une méthode d'apprentissage, d'assimiler des connaissances variées dans différentes disciplines et « apprendre par cœur » est présenté à plusieurs reprises comme une méthode nécessaire « pour s'en sortir ». Reprendre des études alors que l'on a une activité professionnelle éloignée du milieu académique, que l'on est parfois parent d'enfants qui sont eux-mêmes étudiants, est alors vécu comme un challenge. Ces étudiants veulent se prouver des choses à eux-mêmes dans une démarche de réassurance sur leurs capacités à relever le défi et ils admettent qu'ils se sont fixé un degré d'exigence certainement supérieur à ce qui leur était demandé. Ainsi cette enquêtée de 50 ans ayant repris des études plus de vingt ans après sa

---

<sup>3</sup>V. Ch. préliminaire, 2.2. La population des étudiants.

formation initiale (MST en sciences de l'éducation), souligne-t-elle l'importance de l'investissement et des enjeux personnels qu'impose une telle reprise d'études :

Mais j'avais tellement bossé, c'était un truc de fou. J'avais, en fait tout le gros classeur que vous avez vu là, j'avais tout résumé en petites fiches et puis ensuite j'avais synthétisé les fiches presque en phrases ou en mots. Ça veut dire qu'après, quand j'avais un mot qui venait dans les intitulés des écrits et ben j'avais toutes mes fiches qui étaient devant moi, je les visualisais quoi, donc du coup... pas que je savais tout par cœur, mais presque, c'était impressionnant. Mais je me rends compte que je suis complètement cinglée d'avoir fait ça, mes autres camarades n'ont jamais fait autant de boulot. Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça, je voulais me prouver des choses à moi-même, je crois. À presque 50 ans reprendre des études de droit, mais c'est... c'était un vrai challenge

Alors que les enquêtés ayant repris les études après une longue interruption considèrent le niveau général du DUFCC comme « extrêmement élevé », « vraiment à un niveau d'excellence », les enquêtés plus jeunes qui suivent le DUFCC en formation initiale dans la continuité ou en parallèle de leurs études supérieures (de la licence au doctorat) jugent plutôt que le curriculum est « trop facile », voire insuffisant ou « pas complet ». Les enseignements constitueraient des rappels plus qu'une acquisition de connaissances nouvelles. Tout en étant conscients que les étudiants qui sont par ailleurs salariés supportent déjà une charge de travail maximale, plusieurs enquêtés parmi les plus jeunes souhaiteraient un plus grand nombre d'heures de cours et expriment leur regret de ne pas pouvoir aller plus loin sur des sujets qui les intéressent. Certains estiment ainsi la quantité de travail insuffisante et disent avoir fait volontairement des recherches et lectures complémentaires. Ainsi, ce jeune étudiant qui s'est inscrit au DUFCC après un BTS, avoue sa frustration face à un emploi du temps réduit pour chacune des matières :

Au contraire, on aurait même aimé pouvoir poursuivre un peu plus et... plus longtemps. Entre guillemets le point faible, mais c'est pas vraiment le point faible puisque c'est aussi le DU qui veut ça, c'est que c'était court à chaque fois. [...] oui, c'était trop court. Même si on avait 10 h là-dedans, 20 h là-dedans, au final on se rendait compte que quand on rentrait dans le domaine on aurait pu passer des années entières à étudier, à comprendre, à échanger, c'est tellement passionnant... là c'était le côté... bon on avait une très grosse bibliographie à la fin, c'était pratique, mais c'était frustrant quand même.

S'agissant des modalités d'évaluation, aucun étudiant rencontré ne les a trouvées vraiment difficiles, même si les enquêtés en reprise d'études déclarent avoir dû les préparer assidûment. Une éducatrice en reprise d'études regrette que le mémoire qui lui a demandé beaucoup d'investissement personnel ne fasse pas l'objet d'une soutenance pour le valoriser davantage. Un enquêté diplômé en droit trente-cinq ans auparavant et responsable d'une association religieuse au moment du DU déplore avoir été noté pour ce travail « comme un étudiant de fac » (et pas comme un professionnel en formation) et ainsi pénalisé car il n'avait pas indiqué de références précises de jurisprudence.

Les enquêtés qui sont en formation initiale jugent souvent les évaluations « basiques » par rapport à leurs études antérieures. L'un d'entre eux s'étonne qu'un enseignant déclare vouloir s'adapter au niveau de chacun, « donc forcément ça pose des questions ». L'épreuve écrite est considérée comme garante d'égalité entre les candidats tandis que l'oral serait « injuste » car

aménagé aux capacités des étudiants interrogés. Un étudiant, titulaire de plusieurs masters, a ainsi contesté auprès d'un enseignant le choix d'un contrôle oral considéré comme « trop facile ». Il estime en effet qu'un examen oral n'est pas d'un niveau suffisant pour le DUFCC et n'atteste pas d'une véritable acquisition de connaissances. Lorsque le diplôme est validé par un mémoire, l'exercice peut être considéré par un autre enquêté, parallèlement étudiant en L3 de droit, comme inutile et « ridicule » s'il ne fait pas l'objet d'un accompagnement étroit par un enseignant pour garantir sa qualité. Il y a donc de la part de ces plus jeunes étudiants qui poursuivent leur parcours universitaire une critique du niveau peu élevé du DUFCC perçu parfois comme une conséquence de l'hétérogénéité des inscrits. Une jeune aumônière titulaire d'un BTS estime ainsi que les personnes diplômées, qui sont alors susceptibles d'être embauchées dans une institution, « doivent avoir un minimum » et que le DU fait preuve d'un « excès d'ouverture » en accueillant des étudiants qui n'ont pas le capital scolaire nécessaire.

Lorsqu'il s'agit de se prononcer plus en détail sur les enseignants d'une part et les différentes matières dispensées d'autre part, les écarts d'appréciation liés à la plus ou moins grande proximité du parcours scolaire sont moins perceptibles. Ce sont davantage les préoccupations des enquêtés en lien avec leurs engagements associatifs et professionnels qui vont déterminer leur jugement.

## **2.2. Des enseignants très impliqués, des enseignements plébiscités**

Lorsqu'on sollicite leur avis sur les enseignements, les enquêtés évoquent d'emblée les enseignants de l'une ou l'autre discipline pour saluer leurs qualités. C'est tout d'abord le responsable de DUFCC qui est cité, souvent leur premier interlocuteur avant même l'inscription et celui avec qui ils restent en contact tout au long de l'année. Celui-ci est unanimement apprécié à la fois pour son investissement dans l'organisation de la formation et sa grande disponibilité. Les étudiants apprécient la proximité qu'il instaure avec chacun d'eux, s'efforçant de répondre aux questionnements et d'aplanir les difficultés, tout en garantissant l'organisation sans faille des cours. Les enseignants dans leur ensemble sont considérés comme étant très à l'écoute. Ils savent s'adapter à des publics qui appréhendent pour la première fois leur discipline (« ils ont bien pris la peine à chaque fois de nous donner les bases ») et semblent satisfaits d'avoir à faire à un public adulte. Ils sont décrits comme « vraiment passionnés, vraiment volontaires et vraiment contents de venir ». Pour des enquêtés les plus éloignés d'un parcours scolaire ou académique antérieur, certains cours, de droit ou de sociologie en particulier, peuvent néanmoins être considérés comme « super ardu » et ils déplorent alors dans certains cas que les enseignants concernés « ne se mettent pas à [leur] niveau ».

Nous avons vu précédemment que la « Charte d'harmonisation » des DUFCC incite les enseignants à privilégier des formats pédagogiques propices aux interactions entre étudiants et entre étudiants et enseignant. Sur cette question, on retrouve, mais de façon plus résiduelle, la ligne de partage déjà évoquée entre les étudiants en reprise d'études et ceux qui poursuivent un cursus. Parmi les premiers, quelques-uns déclarent préférer les « cours bien structurés » au

détriment des enseignements qui laissent davantage de place aux débats, en estimant que les discussions qui s'amorcent autour d'une question évoquée par l'enseignant nuisent à l'apprentissage des connaissances et à l'avancée des cours, « et du coup le programme n'est pas rempli ». Une aumônière hospitalière, en reprise d'études après une formation commerciale suivie près de vingt ans auparavant, énonce clairement ses attentes quant au déroulement des cours qui doivent d'abord lui permettre d'acquérir des connaissances :

Moi, je suis pas là pour écouter l'avis ou être heurté par l'avis de l'autre. Ça m'était égal en fait. Donc je voulais vraiment pas perdre de temps à écouter... Retenir l'enseignement, c'était ça l'objectif. Et parfois, on l'a oublié. On a oublié qu'on était là pour apprendre. Pas pour polémiquer ou pour discuter, ou convaincre, ou changer l'opinion de l'autre. Parce que là, on s'en sortait pas.

Cette étudiante, par ailleurs mère de famille et qui sera major de sa promotion, tient à tirer parti au maximum de son année de formation académique qu'elle considère comme une opportunité rare. Pour la plupart des étudiants cependant, des enseignements qualifiés de « descendants », sans interactions et ne faisant pas l'objet de travaux collectifs, ou encore certains cours qui sont « dictés » par l'enseignant, sont mentionnés comme étant de peu d'intérêt. La majorité des enquêtés plébiscite en effet la possibilité de poser des questions et apprécie les échanges pendant les cours encouragés par l'enseignant. « C'était pas des profs qui venaient balancer des savoirs et partir. C'était de l'interaction ». Il s'agit en général d'étudiants qui ont déjà un parcours universitaire, même ancien, et qui sont dans l'attente d'éléments qui leur permettent d'analyser les débats sociétaux ou des situations liées à leur expérience professionnelle ou associative, plus que d'une accumulation de savoirs. Un assistant d'éducation en collège confronté à des situations parfois conflictuelles avec les élèves trouve dans le DUFCC un espace où exprimer ses interrogations et trouver des pistes de réponses :

Moi ce qui m'apportait le plus on va dire, c'est que comme j'étais assistant d'éducation, j'étais confronté à certaines réalités de l'Éducation nationale. Ça m'a permis à chaque fois de peser le pour et le contre et de pouvoir revenir avec des cas, des exemples concrets en disant voilà je suis dans telle situation, comme on n'a pas d'expérience de groupe est-ce que c'est possible qu'on échange là-dessus et après chacun pouvait apporter une vision complémentaire et puis bon le prof apportait généralement un cadre encore plus large.

Cette appétence pour des éclairages qui rejoignent leurs préoccupations est également perceptible quand on aborde la réception des différentes disciplines. Ainsi, parmi les cours du socle commun relatif au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la France, nous verrons que le droit bénéficie d'une aura distinctive, particulièrement pour les étudiants qui découvrent cette discipline<sup>4</sup>. L'histoire et la sociologie sont également des enseignements fréquemment cités, pas uniquement en relation avec le volume horaire relativement important qui leur est consacré dans les programmes. Ce sont d'abord des disciplines qui sont considérées comme essentielles pour comprendre le paysage actuel de la France en matière religieuse. Les appréciations des enquêtés sont également liées à l'offre d'enseignement qui

---

<sup>4</sup>V. *supra* Ch. I, 1.2. L'importance centrale du droit et l'apprentissage de la laïcité juridique et *infra* 3.1. Le droit comme outil de vérité pour une nouvelle perception de la laïcité.

leur est proposée localement et des cours spécifiques à l'un ou l'autre DUFCC sont cités parmi les enseignements préférés. Il en va ainsi des cours sur l'immigration (Montpellier), sur les politiques d'intégration (Strasbourg), tous deux assurés par des responsables d'associations dont l'engagement sur le terrain est très apprécié, ou encore sur la géopolitique de l'islam au Moyen-Orient (Mayotte). Ces enseignements rendent compte là aussi de questions sociales en lien avec la religion, et l'islam en particulier, qui sont au cœur des préoccupations et des expériences associatives ou professionnelles des étudiants.

Les enseignements visant à la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français (3<sup>e</sup> objectif de la Charte) sont en effet particulièrement appréciés des enquêtés dont on a vu que la découverte des religions, et en particulier de la « religion des autres », faisait partie de leurs motivations à l'inscription dans un DUFCC. Certains DUFCC proposent ainsi un cours de « présentation » des principales religions dont le volume horaire est souvent considéré comme trop restreint par les enquêtés. Cet enseignement est d'autant plus prisé qu'il est assuré par des responsables religieux. De façon générale, les enquêtés apprécient les intervenants qui sont des praticiens, « des personnes qui connaissent le terrain » et en particulier lorsqu'il s'agit de mieux appréhender des religions telles qu'elles se conçoivent et se vivent « de l'intérieur ». Ainsi, dans un cours où interviennent des cadres religieux de différents cultes, trois étudiants de promotions différentes regrettent que l'enseignement sur le judaïsme ait été pris en charge par un responsable d'association et non par un rabbin, qualifié par l'un d'entre eux de « plus impliqué ». Si l'intervention de cadres religieux en tant que formateurs peut poser question aux responsables de DUFCC<sup>5</sup>, ce n'est pas le cas des étudiants rencontrés qui, lorsqu'ils bénéficient de ce type de cours, souhaitent qu'il y ait encore davantage de praticiens et d'intervenants issus des différents cultes. Ce qui n'exclut pas qu'ils rapportent des interventions qui ont pu parfois être mal perçues par d'autres personnes de leur promotion, qui ont par exemple mis en cause les propos d'un imam jugé trop libéral dont ils quittent le cours, ou qui ont mal perçu l'exposé d'un rabbin venu « répertoire » les règles du judaïsme sans vouloir les expliquer. Les enquêtés inscrits dans des DUFCC qui ne proposent pas d'enseignements spécifiques sur les religions affirment qu'ils auraient aimé avoir davantage d'éléments de compréhension sur les dogmes et les rites des principales religions afin de pouvoir mieux se positionner sur certains sujets. Il est à noter que plusieurs imams et aumôniers musulmans regrettent que le judaïsme ait été peu abordé dans le cadre de leur DU. S'exprime ici un besoin de connaissances pour les religions en général et pour d'autres religions que la sienne, facteurs d'une meilleure appréhension des débats sociétaux :

C'était les enseignements religieux qui m'ont le plus plu. Et la double raison, c'est que c'était un domaine dans lequel j'étais complètement... complètement profane. C'est-à-dire qu'avoir un imam en face de moi et avoir une... un vrai exposé de ce que c'est cette religion, et de ce qu'un imam en pense, c'était tout à fait inédit pour moi. Et hyper enrichissant.

\*\*

---

<sup>5</sup> V. Partie I, Ch. II, 1.3. La traduction des conceptions pédagogiques dans la composition des enseignements.



Y'a de la sociologie et de l'histoire, mais pour le coup c'est vrai que... en sachant... quand j'ai appris qu'il y avait eu ça dans leur DU [à propos du cours « Présentation des grandes religions » du DU de Rennes], je m'étais dit que ça aurait été bien qu'on ait ça nous aussi dans notre DU, parce que malgré l'approche, historique, sociologique, etc. qu'on a pu avoir du fait religieux, avoir des éléments de compréhension sur le dogme, sur le rite, sur l'esprit, etc., je pense que ça aurait permis de prendre encore plus de recul et de mieux se positionner parfois sur certains sujets, notamment par rapport à tout ce qu'on entend aujourd'hui et c'est peut-être un point qu'il serait bon d'avoir.

Cet intérêt pour la connaissance des différentes religions peut être mis en relation avec plusieurs demandes exprimées visant à intégrer davantage d'« interreligieux » dans les enseignements, émanant principalement d'étudiants qui s'investissent dans le dialogue interreligieux dans le cadre de leurs pratiques professionnelles ou associatives. Si « les fondements du dialogue interreligieux » ne figurent plus explicitement parmi les enseignements listés dans la dernière version (juin 2020) de la Charte d'harmonisation des DU, cette thématique avait été mise en avant lors de la création du diplôme et elle fait l'objet d'un intérêt certain chez des étudiants qui sont par ailleurs imams ou aumôniers. Ils considèrent qu'il s'agit d'un sujet « porteur » et qu'il est du rôle des DUFCC de leur permettre de mieux travailler avec des partenaires d'autres confessions.

S'agissant des aumôniers en particulier, certains déplorent en outre que le DUFCC n'offre pas d'enseignements spécifiques liés à leur activité. Ils estiment que, bien qu'ouverte à tous, la formation devrait être davantage spécialisée ou comporter une partie professionnalisante en raison de son caractère obligatoire pour les nouveaux aumôniers salariés, obligation qu'ils estiment par ailleurs « nécessaire ». Or les enseignements abordent peu le rôle de l'aumônier en tant que professionnel, ce qu'une jeune femme aumônière en obligation de formation qualifie de « lacune ». Elle estime en outre que le regard porté sur les femmes dans des fonctions telles que la sienne doit encore évoluer et que le DUFCC pourrait utilement y contribuer en incluant cette approche sur le genre dans les enseignements.

Les attentes vis-à-vis du DUFCC et des enseignements sont d'autant plus fortes qu'ils s'inscrivent dans un cadre universitaire paré d'une aura de scientificité et d'objectivité qui est encore plus valorisée lorsqu'il s'agit de traiter des religions.

### **2.3. Une valorisation du caractère universitaire garant de liberté intellectuelle et de traitement « objectif » des religions**

Nous avons vu que le caractère universitaire du diplôme et l'apport de légitimité associé à l'université ont été perçus par les enquêtés comme des attributs motivant leur inscription au DUFCC. Le prestige symbolique attaché à l'établissement universitaire se manifeste indéniablement lorsque la cérémonie de remise des diplômes fait l'objet d'une organisation officielle par la faculté de droit, composante qui accueille les DUFCC pour la plupart de nos enquêtés. Cette cérémonie est perçue par les étudiants, et particulièrement par ceux les plus éloignés d'un précédent parcours scolaire ou académique, comme un moment dont la

solennité (enseignants en toge, présence de représentants des pouvoirs publics...) concourt au sentiment de fierté d'être diplômé. Une éducatrice dans le secteur socioculturel en reprise d'études, et dont le fils va d'ailleurs s'inscrire en droit après qu'elle lui a donné le goût de cette discipline lors de son année de DUFCC, souligne l'importance que revêt à ses yeux la cérémonie dont le formalisme conforte la validité du diplôme :

Tout le monde n'était pas présent, c'était un peu dommage, mais c'était très officiel et puis les enseignants portaient le... la toge, c'était très cérémonial avec la présence d'officiels, j'ai trouvé ça très très précieux et un moment important. Et puis se dire qu'on a un DU religion, droit et vie sociale c'est pas rien et il y a une certaine fierté quoi.

L'image qu'ont les enquêtés du milieu académique avant leur inscription est confirmée par leur expérience de la formation lorsqu'ils disent avoir apprécié une approche qualifiée d'« objective » qui leur semble caractéristique des universitaires. De façon paradoxale, des prises de position des enseignants sont parfois valorisées au titre de l'objectivité car considérées comme une preuve de liberté intellectuelle et d'indépendance, par exemple lorsque ceux-ci portent un regard critique sur certains aspects du cadre légal ou du discours médiatique, perçus comme potentiellement stigmatisants par certains enquêtés imams, aumôniers ou engagés dans des associations musulmanes. Un jeune étudiant, assistant d'éducation en collège et investi par ailleurs dans plusieurs mosquées, a évoqué lors de l'entretien le rôle qu'il juge parfois néfaste des médias lorsqu'ils apportent une vision biaisée de l'information ou sont à l'origine de *fake news*. Il souligne *a contrario* l'esprit critique des universitaires qui savent s'émanciper des représentations « politico médiatiques » :

Les profs ils prenaient bien le temps de répondre aux différentes questions, ils prenaient du recul à chaque fois, et... ce qui m'a aussi conforté, c'est que de temps en temps ils étaient très très critiques vis-à-vis de... du cadre légal ou du cadre politico médiatique, ils étaient bien au fait par rapport à ça et ça m'a rassuré, je me suis dit c'est bon, ils sont bien universitaires, ils sont pas juste orientés.

Cette mise en valeur du cadre académique s'accompagne d'une attention particulière portée au traitement des religions et activités religieuses, perçues comme un champ de compétences à part entière. Ainsi, un imam, par ailleurs docteur en théologie islamique, et une aumônière hospitalière musulmane vont apprécier un cours de sociologie des religions dispensé par un enseignant qui est considéré comme ayant « beaucoup de connaissances dans le domaine religieux, y compris sur l'islam » et qui est capable d'argumenter avec des éléments précis. Ces étudiants lui reconnaissent alors une véritable légitimité dans sa matière et l'un d'eux se déclare satisfait de pouvoir appréhender la « vision d'un sociologue occidental sur les religions ».

Les enquêtés manifestent un attachement à la notion d'objectivité d'autant plus fort qu'ils sont très attentifs à une approche « égalitaire » des différentes religions. Quelques imams ou aumôniers musulmans expriment ainsi des critiques, qui restent marginales, à propos d'enseignants jugés partisans dans leur traitement de l'islam. Les situations rapportées concernent par exemple la perception d'un cours sur la laïcité en Turquie où une étudiante, aumônière hospitalière, trouve l'enseignant « un petit peu plus subjectif que j'aurais voulu »

ou une critique, par un étudiant, aumônier, d'un cours d'histoire des religions qui n'aurait pas abordé l'islam avec la même attention que le christianisme ou le judaïsme et réduit les relations de la France avec l'islam à la question de l'immigration sans qu'un débat soit ouvert pour pouvoir apporter un autre point de vue, ce qui est considéré comme devant être l'apanage de l'« espace d'échanges scientifiques » qu'est une faculté de droit :

C'est-à-dire quand on a étudié l'histoire, le rapport de la France avec les religions, donc à un moment donné, bon, bien sûr la France est la fille aînée de l'Église, comme on dit. Donc pour la relation avec... avec... la religion chrétienne, y'avait pas de souci, c'était bien analysé, avec le judaïsme et tout. Mais quand on arrive à l'islam... Et surtout, moi, j'étais dans une faculté de droit. C'est-à-dire moi, je pensais que... que j'étais dans un espace... de... d'échanges scientifiques. Ceci dit, quand on a parlé des rapports de la France avec l'islam, bon, on a réduit grosso modo à l'immigration, alors que l'histoire de la France avec l'islam remonte à bien... si je prends l'exemple militaire, Napoléon Bonaparte, quand il est revenu d'Égypte, il a ramené avec lui une section de mamelouks, ses soldats. Après, il y avait la constitution des premiers régiments de tirailleurs algériens marocains. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Donc réduire l'histoire à l'immigration, je trouve ça, je dirais, intellectuellement parlant, je dirais pas malhonnête, mais un peu réduit. Et autre fait, ce qui m'a... ce qui a attiré mon attention aussi, c'est qu'on a évoqué certains sujets sans laisser l'espace pour un échange plus poussé. Quand on parle par exemple des croisades, on peut pas dire au passage que les croisades c'était la réponse à la conquête des musulmans et on ferme la page. Non, soit on lance le sujet et après on aura l'occasion d'en débattre. Soit à mon avis, il faut pas parler. Donc ça, je suis resté sur ma faim, comme on dit. C'est-à-dire sur certains sujets sensibles, il faut se donner le temps pour débattre.

Citons encore le cas d'un enseignant qui est perçu comme ayant un « avis politique » qu'il exprime « à travers sa façon de parler aux musulmans » et qui aurait fait l'impasse sur la partie de son enseignement relative à l'islam après une intervention d'un étudiant qu'il a jugé inappropriée. Cette attitude est considérée comme choquante et discriminatoire par des enquêtés de la promotion concernée et est rapportée également par un étudiant d'une promotion suivante qui en a eu connaissance. Ces situations, dont les enquêtés qui les évoquent rappellent le caractère exceptionnel, sont perçues comme mettant en cause la dimension scientifique et impartiale qui doit s'attacher aux enseignements universitaires. Ces qualités sont d'autant plus valorisées lorsqu'il s'agit d'aborder les religions dans une formation où nombre d'étudiants ont des connaissances et compétences qu'ils peuvent confronter à ce qui leur est présenté.

Les étudiants, et particulièrement ceux qui sont en reprise d'études, sont très sensibles à l'aspect académique de la formation sanctionnée par un diplôme. Qu'ils aient ou non une activité en lien avec la religion, ils recherchent via le DUFCC une validation de connaissances relatives aux questions religieuses et au principe de laïcité leur apportant une forme de légitimité qui peut rejaillir dans l'exercice de leurs fonctions. Les savoirs qui ont été acquis se traduisent en effet également en savoir-faire utiles à la pratique professionnelle ou associative.

#### **2.4. Des connaissances utiles à la pratique professionnelle ou associative**

Lorsqu'ils évoquent les apports des enseignements du DUFCC, les enquêtés qui exercent une activité professionnelle ou associative parallèlement à la formation mentionnent volontiers le renforcement de compétences méthodologiques qui peuvent leur être utiles dans leurs fonctions, des connaissances relatives aux religions qui les intéressent beaucoup mais qui ne sont pas toujours directement applicables à leur pratique, et surtout une meilleure compréhension des « règles permettant d'assurer le vivre ensemble » leur permettant d'apporter des réponses dans le cadre de leur activité (les prestataires de ménage à l'hôpital peuvent-elles porter le voile ; quelles limites à l'expression religieuse des enfants pendant des séjours de vacances...). Les professionnels sont particulièrement intéressés par les enseignements qui leur apportent des connaissances qu'ils peuvent directement mettre au service de situations concrètes<sup>6</sup>, même si ceux qui sont le moins dotés en capital scolaire vont davantage opposer leur expérience de terrain aux savoirs académiques qu'ils considèrent n'être pas toujours adaptés à la complexité des réalités rencontrées. Tous néanmoins ont une prédilection pour les études de cas, l'organisation de tables-rondes pour échanger entre et avec des professionnels et ils apprécient les interventions dispensées par des personnes en exercice dans des services publics, des associations ou des entreprises qui restituent leur activité de gestion des faits religieux et témoignent de la façon dont ils résolvent les difficultés rencontrées.

Ils s'accordent cependant à reconnaître qu'apporter des réponses dans des situations concrètes nécessite aussi une bonne compréhension des règles juridiques encadrant l'organisation des cultes et la manifestation des convictions religieuses. Parmi les disciplines enseignées, le droit occupe une place centrale dans la maquette des DUFCC et cette prééminence est plébiscitée par les enquêtés qui voient dans la formation un outil pour promouvoir très largement une vision renouvelée de la laïcité et des règles de vie en société.

### **3. Une formation à la citoyenneté qui doit être valorisée au-delà des cadres religieux musulmans**

Beaucoup d'enquêtés font valoir que la place accordée au droit a été une motivation essentielle de leur inscription au DUFCC dans la perspective de mieux comprendre le cadre juridique de la prise en compte du fait religieux<sup>7</sup>. À l'issue de la formation, nombre d'entre eux vont percevoir la laïcité sous un nouveau jour (3.1) et considérer le DUFCC comme un vecteur de promotion d'une culture citoyenne destiné à s'ouvrir à un public le plus large possible (3.2).

---

<sup>6</sup>V. *infra* Ch. III, 1. L'usage du DUFCC dans la pratique professionnelle ou associative.

<sup>7</sup>V. *supra* Ch. I, 1.2. L'importance centrale du droit et l'apprentissage de la laïcité juridique

### **3.1. Le droit comme outil de vérité pour une nouvelle perception de la laïcité**

Le droit est souvent présenté par les enquêtés comme la discipline qu'ils ont préférée, en particulier pour ceux qui ne l'avaient jamais abordée auparavant. Son apprentissage qui constituait au départ un challenge est ainsi devenu pour beaucoup d'entre eux « une petite passion ». La conception du droit comme étant une matière « objective » avant l'inscription au DUFCC s'est confirmée pendant la formation. Le droit est non seulement particulièrement légitime pour dire la « vérité » sur la laïcité par rapport à « ce qui se dit dans les médias », mais il permet une nouvelle compréhension de la laïcité qui est alors perçue par les enquêtés comme un élément positif pour les religions et le « vivre ensemble ».

Les DUFCC ont parfois été dénommés « DU laïcité<sup>8</sup> » tant cette notion a été dès le départ étroitement liée à la mise en place de la formation visant à former les cadres des organisations religieuses musulmanes au contexte de la société française, à la laïcité et aux valeurs de la République<sup>9</sup>. Nombre de responsables de DUFCC sont eux-mêmes attachés à la transmission de savoirs académiques sur les institutions et la laïcité conformément au premier objectif pédagogique défini par la Charte d'harmonisation et 13 des 29 DUFCC agréés au moment de notre étude comportent d'ailleurs le terme « laïcité » dans leur intitulé. Une étudiante éducatrice à la PJJ rend ainsi compte de la place omniprésente occupée par la laïcité au sein de sa formation : « On n'a jamais eu un cours qui s'appelait "laïcité", par contre on n'arrêtait pas d'en parler » et elle poursuit en affirmant que « Le but [des enseignements] c'était apprendre à faire coïncider la laïcité française, la fameuse laïcité française, avec toutes les religions ». Elle exprime ici une vision de la laïcité perçue par nombre d'enquêtés comme favorable à la pluralité des religions alors que, déclare un étudiant par ailleurs imam, « tout ce qu'on va voir à travers un certain nombre de politiques ou de journalistes, c'est une laïcité d'exclusion ». Plusieurs enquêtés dénoncent ainsi une image négative de la laïcité qui est instrumentalisée pour s'attaquer aux religions et aux droits des musulmans, alors que « juridiquement ce qu'est la laïcité, c'est vraiment à 360 degrés de ce qu'on entend matin et soir » dit un étudiant par ailleurs imam.

Et on assiste sur ce point précis à un renversement de point de vue chez plusieurs étudiants aumôniers, imams ou qui occupent des fonctions au sein d'organisations musulmanes, qui percevaient la laïcité comme une « arme » coercitive avant la formation et la considèrent à l'issue du DUFCC comme une « aubaine » qui facilite le « vivre ensemble ». Leur appréhension de la laïcité est modifiée au cours du DU grâce à sa compréhension juridique et ils découvrent une laïcité plus permissive. Une aumônière hospitalière décrit ce cheminement entre principe d'interdiction et principe de concorde rendu possible par la rationalité de l'approche juridique :

Et la laïcité restait quelque chose, souvent... Je la prenais comme une arme, en fait. C'était : « Ah, ben non, non, non. La laïcité interdit ceci, la laïcité interdit cela. » Et moi j'étais là bêtement : « Ah

---

<sup>8</sup>Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans*, op. cit., p. 15, Pierre-Henri PRELOT, « La laïcité devant le Conseil d'État en 2018 », *Revue du droit des religions*, n° 7, mai 2019, p. 209-220.

<sup>9</sup>V. Introduction. Les « cadres religieux musulmans » : retour sur une « catégorie » problématique.

ben oui, il dit ça, il me sort cet article. » Et ça restait flou. [...] Et comme la laïcité, c'est une aubaine. C'est pas contre qui que ce soit, c'est pour permettre qu'on soit tous ensemble, partager le territoire tous ensemble. Chacun avec ses différences, mais c'est la loi qui prime. Donc ça, pour moi, c'est encore plus clair.

Un aumônier, ancien imam bénévole, témoigne également du changement de paradigme qu'il a opéré au cours de la formation à propos de la compatibilité entre islam et laïcité :

Donc on se retrouvait par rapport à des choses vraiment nouvelles, et on devait l'adapter par rapport à nos connaissances, par rapport à notre histoire, par rapport à notre religion. Donc c'est pas la même vision avant et après. Parce que quand on ne connaît pas quelque chose, on a tendance à vouloir le rejeter. Surtout sur le principe de la séparation, de la laïcité. On pense que la laïcité devrait cohabiter avec la religion musulmane. Et puis après, au fur et à mesure, on commence à comprendre ce que c'est la laïcité, qui doit protéger, respecter le culte, les croyances ou ne pas croire. Et vraiment l'assimiler par rapport à la religion musulmane qui est tout à fait particulière par rapport aux autres religions.

À l'issue du DUFCC, la laïcité n'est pas ou plus perçue comme « antireligieuse », mais comme un atout et un « espace de liberté » pour les croyants, et les musulmans en particulier, dans un État qui respecte les religions. Un aumônier rémunéré et imam bénévole déclare ainsi que la laïcité est « un cadre idéal pour qu'on vive avec nos différences, et pour que cette différence constitue une richesse pour l'ensemble de la société » et se considère lui-même comme un « fruit de cette laïcité ».

Plusieurs professionnels font leur cette conception de la laïcité synonyme de garantie de la pluralité des cultes et plus largement d'ouverture d'esprit face aux questions religieuses, en particulier lorsqu'ils travaillent avec des publics diversifiés. « Moi la laïcité je la pratique tous les jours », nous dit une éducatrice dans un centre socioculturel. Et pour une aumônière hospitalière fortement impliquée dans l'institutionnalisation de la communauté musulmane de sa ville, le droit devient même un outil de maîtrise et de reconnaissance de ses droits de citoyenne. Jusqu'alors confrontée aux résistances du pouvoir municipal dans le cadre d'une démarche relative à la création d'un « carré musulman » dans un cimetière, une meilleure compréhension de la législation en la matière lui a permis de formuler autrement sa demande et d'obtenir une réponse « plus positive, plus ouverte » :

Donc il fallait des outils. Et voilà, donc là, on a toujours affaire à la loi, aux lois, aux normes, à la règle. Et quand on n'a pas les outils, ben c'est très difficile de répondre à... à l'expérience des élus, qui eux, maîtrisent... enfin normalement sont censés maîtriser la règle, mais l'utilisent pour vous dire non, alors qu'il y a des choses qui peuvent faciliter justement le vivre-ensemble.

La connaissance des règles juridiques et du cadre de la laïcité ouvre la possibilité d'utiliser les « mêmes outils » que les interlocuteurs institutionnels et permet ainsi de développer de nouvelles capacités d'agir non seulement dans le cadre d'engagements professionnels ou associatifs, mais aussi en tant que simple citoyen conscient de ses droits et du champ et des limites de leur application. La formation est alors perçue comme promouvant une culture citoyenne qui devrait par conséquent s'adresser à un public beaucoup plus large que les cadres religieux initialement visés par les DUFCC.

### **3.2. Former des citoyens**

Lorsqu'ils expriment une appréciation générale sur le rôle et les objectifs des DUFCC, les enquêtés sont nombreux à considérer que la formation devrait s'adresser à toute personne désireuse de s'inscrire dans une démarche citoyenne et insistent sur la nécessité de promouvoir le DUFCC au-delà du cercle des cadres religieux.

Les enquêtés aumôniers, imams ou engagés dans des associations musulmanes sont conscients de faire partie du public « cible » de la formation et critiquent fréquemment l'image du DUFCC perçu comme destiné à former des imams, en estimant même qu'elle décrédibilise le diplôme et contribue à la stigmatisation des musulmans. Un étudiant membre d'associations gérant des mosquées indique ainsi que la présentation du DUFCC dans la presse locale comme une formation pour les imams « avait beaucoup heurté » les étudiants de sa promotion dont la plupart étaient des responsables d'associations musulmanes qui n'intervenaient pas du tout en tant qu'imams. Le même avoue d'ailleurs avoir été sceptique en voyant sur la plaquette du DU que la formation était financée par le ministère de l'Intérieur, « je me suis dit ça va être très orienté, très cadré, on va essayer de nous bourrer quelque chose dans le crâne », pour ajouter très vite que ses craintes étaient infondées et qu'il est pleinement satisfait d'avoir suivi le DU.

Plusieurs enquêtés expriment le sentiment diffus que la volonté des pouvoirs publics de former les cadres religieux musulmans contribue pour partie à la stigmatisation de ceux-ci en les présentant comme des personnes « à remettre sur le droit chemin ». Une aumônière hospitalière constate que le DUFCC, qu'elle considère comme essentiel, « est une excellente idée, qui a été mal comprise au départ, parce que ça a été compris comme une stigmatisation des musulmans ». Un étudiant aumônier et imam dénonce cette vision étroite qui reste attachée aux DUFCC et les décrédibilise tout en dévalorisant les publics auxquels ils s'adressent :

Il faut pas donner l'impression que le DU est fait pour les brebis égarées. Je m'explique... Ben malheureusement, c'est ça. Je l'ai entendu. C'est-à-dire, il faut pas avoir cette impression que le DU est fait pour que les musulmans rentrent dans le rang. Parce que c'est une stigmatisation malheureusement qui peut décrédibiliser cette formation. C'est-à-dire moi... pour moi, le DU, c'est une formation universitaire pour des citoyens français. On peut tomber sur un imam borné, comme on peut tomber sur un éducateur borné. Il faut pas stigmatiser une partie. Bien sûr, moi, comme je vous ai dit, je suis imam depuis trente ans, je sais ce qui se passe. Je sais qu'il y a des cadres religieux musulmans qui ne maîtrisent pas certaines règles de droit, etc., etc. Mais il ne faut pas stigmatiser ces gens-là. Il faut le valoriser dans la mesure où il est destiné à former des citoyens français tout court.

Un étudiant appartenant à la première promotion de la formation à Lyon perçoit quant à lui la mise en place d'un certificat « Connaissance de la laïcité » en parallèle du DUFCC comme le signe d'une hiérarchie implicite entre les deux parcours aux dépens d'une image condescendante des imams :

Parce qu'au départ, vous savez, quand ils ont proposé la formation, à nous musulmans, les imams... Donc y a quand même, on va dire, une image de l'imam... C'est quelqu'un qui est un pauvre monsieur qui est venu de son pays d'origine, qui connaît que la langue arabe, qui connaît que quelques versets du Coran. Et donc ils nous ont proposé un *certificat* sur la laïcité [insiste sur ce mot]. Et donc c'est ça qui a quand même bloqué un certain nombre. Et à côté, il y avait un DU pour les fonctionnaires. Et nous, donc on a découvert ça pendant la formation.

Une aumônière en obligation de formation évoque également en creux cette représentation du DUFCC comme étant destiné aux imams, en souhaitant qu'aumôniers et imams ne soient pas assimilés en étant astreints à suivre les mêmes formations. L'application du décret n° 2017-756 du 3 mai 2017 qui rend le DUFCC obligatoire pour les aumôniers rémunérés et nouvellement recrutés changera peut-être progressivement cette image des DUFCC, même si une identification à une population professionnelle cible n'est en tout état de cause pas favorable à un recrutement de publics diversifiés. Un responsable de DUFCC récemment créé déplore ainsi un manque d'intérêt des collectivités locales qu'il a contactées, celles-ci considérant le DU comme une formation réservée aux aumôniers et n'étant donc pas enclines à la promouvoir auprès de leurs agents.

Les enquêtés constatent un décalage entre la formation qu'ils ont suivie et dont ils font l'éloge et l'image de « DU pour les imams » qui lui demeure associée. Ils plaident pour qu'elle soit valorisée au-delà du cercle des cadres religieux afin de « former des citoyens français tout court ».

Imams, aumôniers, membres actifs d'associations, mais aussi éducateurs, formateurs... nombre d'étudiants des DUFCC ont un engagement social et font preuve d'un grand intérêt pour la chose publique. Associée à une perception du DUFCC permettant d'acquérir « la connaissance des règles permettant d'assurer le vivre ensemble » et la maîtrise de ses droits par une meilleure compréhension de la laïcité, cette implication citoyenne les conduit assez naturellement à considérer qu'ouvrir la formation « à un maximum de personnes et tous publics » est une nécessité. Le DU est même qualifié d'« utilité nationale » par une aumônière hospitalière qui prône son élargissement à « tout citoyen français » :

Ben moi, franchement, j'aurais une piste : c'est que ce DU ne devrait pas être à destination uniquement des cadres religieux, et même élargi à d'autres. Ça devrait être une obligation pour tout citoyen français. Ça devrait être expliqué dans les écoles, partout. Tout Français devrait avoir connaissance et signer une charte comme quoi il s'engage à respecter ces règles-là. Et comme on est vraiment dans une ignorance vraiment importante, chacun pense un peu ce qu'il veut de la laïcité et du vivre ensemble. Et après, dans la vie de tous les jours, on arrive à des dérives, dans un sens comme dans l'autre. Moi, je pense que ce DU est d'utilité nationale et qu'il devrait vraiment être proposé à la population. Si vous voulez, le vivre ensemble prendrait tout son sens.

Un étudiant titulaire de plusieurs masters souligne le manque de connaissances juridiques dans la société, en estimant qu'il est « primordial que le citoyen sache ce qu'il y a dans la loi ». Il mentionne également le cas de professionnels, d'hommes politiques, de maires qui méconnaissent parfois les règles qui déterminent leur cadre d'intervention. Cette référence aux compétences des partenaires institutionnels est évoquée d'ailleurs à plusieurs reprises par les enquêtés, par exemple par un bénévole intervenant dans des associations socioculturelles



qui déplore que « le contexte empire » du fait que « des gens comme nous se forment », mais que cet effort n'est pas généralisé, notamment parmi « les politiques ». De même, cet autre enquêté investi dans le dialogue interreligieux et dans plusieurs mosquées estime qu'il serait « vital » que les élus, les responsables locaux « s'inscrivent aussi dans ces DU-là [parce que] maintenant que nous on est formés sur ces questions-là c'est bien, mais comme on va s'adresser à des gens qui eux ne sont pas du tout formés, voire parfois déformés même par ces questions, ça risque d'être aussi un dialogue de sourds ». À l'issue du DUFCC, ces enquêtés veulent être considérés « comme des partenaires à part entière » par leurs interlocuteurs et souhaitent que tout le monde « se mette à niveau » afin de disposer d'une base de discussion commune qui permette de faire avancer concrètement des projets promouvant la cohésion sociale.

Parce qu'ils sont souvent engagés professionnellement, mais aussi dans des associations, dans la vie de leur quartier ou de leur ville, les étudiants du DUFCC sont particulièrement sensibles à l'apport de connaissances issu de la formation qu'ils peuvent mettre en œuvre au profit de leurs activités et de la communauté citoyenne dans son ensemble. Au-delà de la diversité des profils et des positions sociales, leur réception du DUFCC, de ses enseignements et de l'expérience collective qu'il représente, est très largement positive et s'exprime fréquemment sur le registre de l'enthousiasme et du plaisir. Ils évoquent aussi plus concrètement les effets de la formation sur leur pratique professionnelle ou associative ou sur leur trajectoire personnelle.

## **CHAPITRE III**

### **Les effets du DUFCC à l'issue de la formation**

Les effets du DUFCC à l'issue de la formation se traduisent de deux façons différentes. D'un côté, le DUFCC produit des effets sur la pratique professionnelle ou associative, mais ces effets sont à relativiser (1). D'un autre côté, le DUFCC produit des effets sur les trajectoires personnelles des enquêtés. Il conviendra d'en donner des exemples précis, ces effets étant inextricablement liés aux parcours individuels des enquêtés (2).

#### **1. L'usage du DUFCC dans la pratique professionnelle ou associative**

Pour la majeure partie des enquêtés, l'obtention du DUFCC a eu peu d'effets concrets sur leur trajectoire professionnelle. Les effets du DUFCC en termes de débouchés professionnels restent donc limités. Être titulaire du DU peut, parfois, ouvrir des opportunités pour des postes d'aumôniers ou, le plus souvent, avoir des répercussions sur l'exercice d'activités diverses dont nous donnerons quelques exemples (1.1). En revanche, les connaissances acquises durant le DUFCC sont mobilisées par la plupart des enquêtés dans l'exercice de leur activité professionnelle ou associative (1.2).

#### **1.1. L'exercice d'une nouvelle activité à la suite de l'obtention du DUFCC**

##### ***1.1.1. L'obtention d'un poste d'aumônier***

Très peu d'enquêtés ont pu obtenir un poste d'aumônier à la suite du DUFCC. C'est le cas d'un enquêté qui s'est vu proposer un poste d'aumônier pénitentiaire rémunéré. Pour les autres enquêtés, imams ou aumôniers, ou même étudiant en formation initiale, l'obtention du DUFCC permet d'élargir les perspectives d'occuper à l'avenir un poste d'aumônier. Une des étudiante, aide-soignante de nuit et aumônière bénévole, réfléchit au poste d'aumônière salariée. Cette réflexion est portée par l'obtention du DUFCC. Une autre étudiante était quant à elle déjà aumônière salariée à l'hôpital au moment de son inscription au DUFCC. L'inscription était donc obligatoire pour elle. Néanmoins, l'obtention du DUFCC lui permet également d'ouvrir son champ d'exercice, elle a notamment été approchée par l'aumônerie pénitentiaire.

D'autres enquêtés considèrent le DUFCC comme pouvant leur permettre, à l'avenir, d'exercer une activité d'aumônier. C'est notamment le cas des imams qui, grâce à l'obtention du DUFCC, pensent à l'éventualité de se diriger vers l'aumônerie. C'est également le cas de certains étudiants en formation initiale, dont l'un indique par exemple notamment avoir suivi

le DUFCC notamment pour améliorer ses connaissances juridiques mais également pour être « prêt » si un emploi d'aumônier lui était proposé.

Les effets du DUFCC pour obtenir un poste d'aumônier restent donc limités et se caractérisent, souvent, par une perspective à moyen-long terme d'occuper un tel poste. En revanche, l'obtention du DUFCC produit des effets, certes limités dans le temps, sur l'exercice d'autres activités.

### ***1.1.2. L'exercice d'activités diverses***

Certains enquêtés ont pu, suite à l'obtention du DUFCC, diversifier leurs activités. Il faut toutefois relativiser ces effets du DUFCC : les étudiants concernés sont peu nombreux mais surtout, il s'agit d'activités de courte durée.

Plusieurs enquêtés ont diversifié leurs activités directement en lien avec l'obtention du DUFCC. Une éducatrice à la Protection judiciaire de la jeunesse s'est vue confiée une mesure judiciaire d'investigation concernant une famille de retour de zone de guerre. En effet, suite à la formation, elle est « repérée comme madame religion, madame radicalisation » (même si la radicalisation n'est pas du tout abordée lors du DU).

Certains enquêtés se sont quant à eux diversifiés dans la formation et l'enseignement. Ces activités, souvent ponctuelles, sont très diverses. Un étudiant a par exemple été sollicité pour intervenir dans un collège auprès des élèves et enseignants à la demande de la proviseure. Une étudiante s'est vue proposer par son employeur de faire des formations sur la laïcité, une autre a quant à elle rejoint la réserve citoyenne de l'Éducation nationale. Elle a ensuite quitté son poste de professeur des écoles pour créer une structure de formation (fait religieux et laïcité, prévention de dérives sectaires).

Cette diversification des activités concerne également certains cadres religieux, notamment les imams. Un des enquêtés, imam, a par exemple poursuivi ses activités (dialogue interreligieux, création d'une association favorisant le dialogue interreligieux et les espaces d'échanges) mais aussi diversifié celles-ci (organisation de débats et de séminaires).

À la suite de l'obtention du DUFCC, plusieurs étudiants sont devenus référents, parfois référents-laïcité, parfois référents sur les questions religieuses. Ce statut de référent est directement lié à l'obtention du DU. Une des étudiantes, seule titulaire du DUFCC parmi les aumôniers bénévoles de son établissement hospitalier, a par exemple obtenu un poste de référente : le DU « ça m'a facilité ». Un autre enquêté, étudiant en formation initiale lors de son inscription au DU avant de devenir ingénieur patrimonial puis directeur d'une entreprise de finance, indique n'avoir pas été recruté en raison de ses connaissances en matière de religion, mais « c'était un plus ». Il est devenu « référent » des clients qui font état de convictions religieuses parce qu'il a pu se familiariser avec les prescriptions religieuses en matière de finance.

L'obtention du DUFCC débouche ainsi, pour plusieurs enquêtés, sur l'exercice de nouvelles activités. Un des étudiants met tout de suite en avant le fait d'être devenu « le référent laïcité pour la ville [...] j'avais quand même des contrats, des vacances, j'étais le... entre guillemets, le Monsieur laïcité », des expériences qu'il relie directement à l'obtention du DUFCC. Devenu référent-laïcité, il est également membre d'une association où il fait intervenir des universitaires pour donner des conférences sur la laïcité. Il établit un lien explicite entre ses différentes activités (référent laïcité, intervention dans des collèges, [...]) et l'obtention du DUFCC : « je n'aurais jamais pu faire ça si je n'avais pas le diplôme, parce que le diplôme c'est ce que je mets en avant », « on me payait sur une forme d'expertise si vous voulez ». Sans le DU « je n'aurais même pas osé le faire ». Le DUFCC a donc, auprès quelques enquêtés, un effet de légitimation qui se traduit par des expériences concrètes.

Il faut toutefois souligner que les résultats positifs liés à l'obtention du DU ne sont pas partagés par tous. Un des étudiants affirme explicitement n'avoir pas obtenu les effets escomptés, à savoir une reconnaissance de la part d'interlocuteurs institutionnels. Les effets de la légitimation attendue lors de l'inscription sont donc à relativiser<sup>1</sup>, ces expériences restant liées aux trajectoires personnelles des enquêtés.

Si l'obtention du DUFCC, en tant que diplôme, n'a pas eu d'effets conséquents sur les trajectoires professionnelles des enquêtés, les connaissances acquises durant la formation occupent en revanche une certaine place certaine dans l'exercice de leur activité professionnelle ou associative.

## **1.2. La place des connaissances acquises durant le DUFCC dans l'exercice d'une activité professionnelle ou associative**

La majeure partie des enquêtés exerce aujourd'hui une activité professionnelle ou associative. Quelle que soit l'activité exercée, les étudiants considèrent que les connaissances acquises durant la formation leur permettent d'exercer leurs activités de façon plus adaptée. De plus, ces connaissances – et notamment les règles juridiques – sont transmises, diffusées à leurs collègues et interlocuteurs. Pour certains enquêtés, les connaissances constituent également un apport important dans les relations institutionnelles, mais ce n'est pas un apport partagé par tous.

### ***1.2.1. Adapter la pratique professionnelle aux connaissances acquises durant le DUFCC***

Plusieurs enquêtés considèrent que les connaissances acquises durant le DUFCC leur permettent d'exercer leur activité professionnelle ou associative de façon plus adaptée. L'étude de matières juridiques permet par exemple d'acquérir les outils nécessaires pour créer une association ou organiser des débats de prévention de la radicalisation. Les connaissances peuvent

---

<sup>1</sup> V. *supra* Ch. I, 2. Les autres facteurs de motivations : légitimité, intégration, élargissement des perspectives associatives et professionnelles.

également être mobilisées pour défendre les droits d'une communauté (exemple : la mobilisation pour la reconnaissance du droit aux funérailles des musulmans auprès d'une mairie). Les étudiants insistent d'ailleurs sur leur volonté de se conformer au droit républicain, et de se distinguer des « anciens » musulmans, les immigrés de première génération.

La formation du DU est également mobilisée « quotidiennement » par les imams, que ce soit pour les prêches, les conseils aux fidèles, les cours de théologie ou encore les conférences. L'inscription au DUFCC avait donc vocation à les conforter dans leur pratique professionnelle. Comme l'indique un étudiant : « ça m'a donné des outils que j'avais pas [...] il y a des choses que j'ai appris que je ne savais pas ». En tant qu'imam il évoque deux bénéfices : savoir ce qu'il a le droit de dire ou pas ; et être « réconforté » dans ce qu'il dit. L'enquête insiste sur un point : le DU lui a permis de comprendre ce que signifie la laïcité juridiquement. Il distingue ainsi clairement ce qui relève des discours médiatiques de ce qui relève de la sphère juridique, une position partagée par plusieurs enquêtés.

Les étudiants ont en effet une perception plus positive de la laïcité après la formation du DUFCC. Cette prise de conscience leur permet d'être confortés dans leur pratique professionnelle. Par exemple, une enquêtée relève l'importance des connaissances apportées par le DUFCC : le « DU m'a apporté des réponses concrètes que je me posais avec certaines de mes fonctions en tant que professionnelle ».

Certains enquêtés appréhendent la formation du DUFCC, et notamment son apport juridique, comme « un genre de formation professionnelle » (un des enquêtés confie avoir eu des retours positifs de la part de l'Union des bouddhistes de France quant aux compétences acquises durant la formation). Les connaissances proposées dans la maquette du DUFCC ont motivé les étudiants à s'y inscrire, parce qu'elles apportent des réponses aux questions qu'ils se posaient dans le cadre de leur activité professionnelle. Par exemple, un des enquêtés recherchait des réponses sur les subventions : « ça m'a permis de fouiller, il y avait notamment la jurisprudence [...]. Le DU en tant que diplôme n'a pas été utile par la suite, hormis l'apport de connaissances ». Les connaissances relatives aux lois sur les associations, 1901 et 1905, lui ont permis de conseiller au mieux une congrégation religieuse bouddhiste. Le DUFCC apporte également un avantage : acheter les ouvrages de référence, savoir où chercher les informations pertinentes dans le cadre de leurs activités. Ces effets concernent également le monde de l'entreprise, qui est également un lieu où la religion peut s'exprimer. Un des étudiants, aujourd'hui cadre dans une entreprise, souligne ainsi l'apport juridique de la formation, notamment concernant la religion dans l'entreprise et en relation avec les clients. Les connaissances acquises lui servent quotidiennement dans son métier (directeur dans la finance). Le DU et les lectures qui lui ont succédé lui donnent les outils pour « vendre des produits d'épargne qui rapportent... quelque chose à un musulman pratiquant » : concrètement, cet enquêté estime savoir parler de la notion d'épargne à ses clients. Il indique utiliser des concepts religieux pour les éclairer ses clients : « c'est gagnant-gagnant ».

Certains enquêtés notent néanmoins un problème de décalage entre les connaissances théoriques et la pratique du terrain. Cette distinction révèle un rapport à l'institution scolaire et à son utilité qui diffère en fonction des enquêtés. Si certains soulignent les usages directs du

savoir académique dans la pratique associative et professionnelle, d'autres opposent le savoir académique et l'expérience de terrain comme deux univers distincts. Cette distinction est classique et traduit une inégale proximité à l'institution scolaire et à son utilité, qui repose en partie sur des dispositions extrascolaires.

Les aumôniers soulignent une différence entre les connaissances acquises et la pratique de l'aumônerie, qui nécessite une formation professionnelle. Un des étudiants ressent un écart entre la « réglementation », les nécessités du terrain et l'intérêt de l'institution (l'armée). Une enquêtée, aumônière à l'hôpital, souligne l'importance des connaissances du DUFCC mais relativise tout de suite : « sur le terrain avec les malades... pas vraiment ». Elle déclare : le DU est « bien mais il est pas complet [...] si c'est un DU pour les aumôniers et les imams il manque quelque chose alors... ». Un autre enquêté, d'une congrégation bouddhiste, souligne également le manque de connaissances claires concernant la laïcité et regrette l'absence d'un référent-laïcité à qui les autorités religieuses pourraient formuler leurs questions en cas de doute, « avoir une réponse sûre », adaptée à la réalité du terrain et « au côté pratique ».

Les étudiants considèrent, en majorité, que les connaissances acquises durant la formation du DU leur permettent d'adapter leur pratique professionnelle. Ces effets du DU, qui prennent différentes formes en fonction des enquêtés et de leurs activités respectives, se complètent d'un autre effet souvent mentionné : la diffusion des connaissances, et plus précisément du cadre juridique acquis durant le DU.

### ***1.2.2. La diffusion du cadre juridique acquis durant le DUFCC***

De différentes façons, les connaissances en droit acquises durant le DUFCC ont été diffusées par les enquêtés dans le cadre de leurs activités. Certains enquêtés ont préparé des guides, des mémoires, qu'ils ont ensuite fait circuler dans leurs cercles respectifs. Une étudiante a par exemple préparé un guide de l'aumônerie hospitalière dans lequel elle a ajouté le cadre légal (grâce au mémoire rédigé dans le cadre du DU). Elle souligne à plusieurs reprises l'importance du « cadre légal » et sa volonté d'éclairer le cadre juridique dans le milieu hospitalier à la fois pour les soignants et les patients (« ils sont dépassés », « il y a des soignants qui ne savent pas que les aumôniers font partie de l'hôpital, c'est un service public »). Un autre étudiant a également fait circuler son mémoire auprès des centres bouddhistes. Un autre enquêté, enseignant en lycée professionnel intervient régulièrement dans des collèges et participe à des conférences autour de la laïcité pour poursuivre son apprentissage et diffuser ses connaissances.

Certains étudiants, notamment les femmes, estiment que le DUFCC apporte une forme de légitimité pour parler de droit. Elles transmettent ainsi leurs connaissances juridiques soit à leurs collègues, soit à leurs coreligionnaires. Une enquêtée indique par exemple être « un peu la référente loi ». Une autre enquêtée est quant à elle devenue référente « Religion laïcité » au sein de son association : « intégrer ces questions de laïcité dans le projet associatif et pédagogique, c'est un chantier ouvert. C'est moi qu'on interpelle quand il y a des crispations, des interrogations face à ces questions culturelles », « Je peux m'appuyer sur des données

fiables et tangibles qui permettent de convaincre les collègues et bénévoles des possibilités... et du droit ». Elle évoque également un projet de modules de formation pour transmettre les éléments essentiels acquis lors du DUFCC aux collègues. Une autre enquêtée a pour sa part reçu une proposition de la part de son employeur visant à faire des formations sur la laïcité. Par ces activités diverses, les connaissances acquises durant la formation sont diffusées aux collègues et proches des enquêtés. Les connaissances acquises durant le DUFCC sont également mentionnées, à différents égards, dans les relations que les enquêtés ont avec les institutions.

### ***1.2.3. Apport des connaissances dans les relations institutionnelles et professionnelles***

Certains enquêtés ont le sentiment d'acquérir des outils nécessaires dans leurs rapports avec les interlocuteurs institutionnels locaux. Les apports du DUFCC sont perçus positivement par ces enquêtés. Le DUFCC est considéré comme un gage de légitimité pour parler de certains sujets, et la discipline juridique comme permettant de répondre aux polémiques de façon exacte. Un des enquêtés indique avoir gagné en assurance dans la manière de se renseigner, de conseiller les collègues sur ces sujets, la manière de prendre en compte les manifestations religieuses dans la sphère professionnelle. Il se sent capable de donner les bonnes informations et les bonnes références à ses collègues et se sent plus confiant.

En revanche, pour d'autres étudiants, les effets du DUFCC, en tout cas sa reconnaissance par les interlocuteurs est remise en cause. Ils estiment que le DUFCC n'est pas pris en considération par leurs interlocuteurs et n'en retirent donc pas de légitimité. Un des enquêtés indique ainsi que le DUFCC en tant que diplôme et compétence n'est pas reconnu par les partenaires institutionnels (en tant que jeune musulman de quartier « Je me suis fait casser », il évoque une expérience d'« islamophobie institutionnelle »). Selon lui, il est nécessaire que des responsables politiques locaux s'inscrivent au DUFCC. Pour ces étudiants, le DUFCC n'a donc pas de réel impact sur le terrain malgré l'ambition de départ.

Les effets du DUFCC sur les trajectoires professionnelles restent donc limités. L'obtention du DU est rarement suivie de débouchés professionnels concrets, mais les connaissances acquises durant le DUFCC sont mobilisées dans le cadre des activités (professionnelles ou associatives) respectives des enquêtés. Le DUFCC produit par ailleurs des effets sur les trajectoires personnelles des enquêtés.

## **2. Les effets du DUFCC sur les trajectoires personnelles**

Les effets du DUFCC sur les trajectoires personnelles sont assez divers. D'un côté, tous les enquêtés regrettent l'absence d'effets du DUFCC en termes de maintien de lien social une fois la formation terminée. En revanche, les étudiants expriment tous une grande satisfaction à l'égard des connaissances acquises durant la formation. De plus, pour certains étudiants, la participation à un DUFCC leur a permis d'élargir leurs perspectives en matière de formation et de s'inscrire à d'autres DU ou cursus universitaires.

## **2.1. DUFCC et lien social : une dynamique sans prolongement au-delà de la formation**

Le DUFCC est perçu comme un lieu où développer des contacts avec les autres étudiants. La majeure partie des enquêtés évoque une forte interaction sociale durant la formation, entre étudiants mais aussi entre étudiants et enseignants. Ils regrettent l'absence de suivi par les responsables des DUFCC une fois la formation arrivée à sa fin. En dehors de quelques amitiés durables, les liens ne perdurent pas au-delà de la formation. Certains étudiants ont maintenu la page Facebook créée durant la formation pour garder contact, mais de leur propre initiative.

La volonté de maintenir un lien, une suite au DUFCC au niveau de l'interaction sociale mais aussi un lien avec l'université est partagée par beaucoup d'enquêtés. Ils regrettent l'absence de continuité après le DUFCC, qui aurait permis de garder un lien avec les enseignants et les étudiants pour pouvoir échanger sur un problème, suivre des séminaires sur les thématiques abordées lors de la formation... Les étudiants qui ont gardé contact entre eux continuent, à leur échelle, de participer à des séminaires et colloques (semaines de la fraternité ou aux séminaires/colloques organisés à l'Université. Certains font état d'un « vide » après le DUFCC. Quelques enquêtés continuent d'assister à certains séminaires mais souhaiteraient « continuer », avoir des rencontres d'anciens, être informés plus en amont des conférences de l'université. Un des étudiants fait part de ce regret et compare avec un DU à l'hôpital de Montpellier qui organise des tables-rondes et permet le maintien un dialogue avec les autorités religieuses, les praticiens, les personnes de terrain...

Les enquêtés souhaitent tous une « suite » au DUFCC, sont demandeurs du maintien d'un lien avec l'université. Ce lien est très apprécié lorsqu'il est maintenu, ce qui est rare. Un des étudiants a par exemple gardé quelques contacts avec les enseignants-chercheurs du DUFCC de Strasbourg, et est invité à différents événements (débat et colloques) à l'Université, ce dont il se réjouit.

Malgré cette absence de continuité après le DU, les responsables des DU sollicitent les anciens étudiants pour amener de nouvelles recrues. Une des enquêtées indique par exemple ne plus avoir de lien avec l'université, les adresses mail des étudiants n'étant plus actives. En revanche, elle est sollicitée une fois par an, par mail, par la responsable au moment du recrutement d'une nouvelle promotion pour faire circuler l'information.

Si le lien social n'a pas perduré au-delà de la formation, les connaissances acquises durant la formation sont très satisfaisantes pour la majeure partie des enquêtés.

## **2.2. Rapport de l'enquête aux connaissances acquises durant la formation**

Les étudiants expriment une grande satisfaction à l'égard des connaissances acquises durant la formation. Pour les cadres religieux, aumôniers ou imams, les connaissances acquises



s'inscrivent dans une volonté d'apprentissage constant. Les outils juridiques qui permettent de comprendre la distorsion existant entre le discours médiatique, la pratique et le cadre juridique sont également un des effets positifs du DUFCC sur les enquêtés.

Plusieurs étudiants manifestent quant à eux un sentiment de confiance grâce aux connaissances apportées par le DUFCC. Une des enquêtées exprime un sentiment général d'*empowerment* grâce au DU : « Avant, je subissais en tant que femme musulmane », « grâce au DU, je me sens beaucoup plus forte ». Le DUFCC a permis à l'étudiante de « reprendre confiance en tant que maman ». L'espace domestique a été réorganisé pour permettre une continuité du travail scolaire après le DU. Une autre étudiante est quant à elle devenue plus à l'aise à l'oral, elle apprécie lire, écrire, prendre des notes, faire des notes de lecture. Les connaissances lui sont « utiles en tant que professionnelle, mais aussi citoyen, et personne, femme ». Aidée par son fils de 18 ans lors de ses révisions pour le DUFCC, elle lui a transmis « l'envie de faire du droit [...] il va rentrer en fac de droit, donc ça aussi je trouve que c'est positif parce que j'ai fait apprécier le droit à d'autres ». Ce sentiment de confiance est partagé par plusieurs étudiants. Ainsi, un des enquêtés, enseignant en lycée professionnel se dit plus confiant grâce aux connaissances acquises durant la formation. Il se sent plus légitime auprès de ses interlocuteurs et notamment « les jeunes ». Il est convaincu de la nécessité de s'informer, de faire des recherches pour comprendre. Il estime que les professeurs d'histoire-géographie devraient avoir la priorité pour s'y inscrire, « qu'on incite vraiment ces profs ».

Pour les étudiants, de façon générale, le DUFCC est présenté comme un vrai plaisir, une riche expérience. Les enquêtés ressentent l'envie de parler du DUFCC et de cette expérience à leurs amis et collègues. Ils apprécient les effets intellectuels du DUFCC dans leur vie quotidienne et perçoivent le DU comme un enrichissement personnel. Le DU donne des clefs pour réaliser des lectures personnelles, et permet d'avoir une méthode de travail qui « donne les bases ». Un étudiant explique par exemple avoir beaucoup lu, notamment des textes religieux, des textes liés à « une philosophie de vie », « ça m'a donné envie de réfléchir ». L'expérience tirée du DUFCC et notamment des événements conflictuels lui ont appris à ne pas se fier à l'apparence de l'interlocuteur (la personne habillée à l'occidentale est parfois plus intégriste que la personne qui porte une barbe et des vêtements traditionnels). C'est la richesse de cette expérience qui explique que les étudiants auraient apprécié une suite au DUFCC, ou de bénéficier des informations relatives aux événements universitaires comme les débats et colloques pour pouvoir y participer.

### **2.3. Le suivi d'autres formations après le DUFCC**

Les enquêtés ont découvert d'autres DU suite à leur formation. Plusieurs d'entre eux, notamment deux aumônières à l'hôpital, considèrent que le DUFCC n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire de compléter avec d'autres formations. Une étudiante aumônière insiste par exemple sur la distinction entre imams et aumôniers : ils « sont confondus, or ce n'est pas le même métier », les aumôniers proposent un soutien moral et psychologique. Les deux devraient être soumis à des formations obligatoires, mais pas les mêmes formations. Cette nécessité de se professionnaliser en tant qu'aumônière est également partagée par une autre

aumônière qui évoque notamment un « nouveau DU qui est ciblé sur la religion » qui devrait voir le jour « parce que c'est ça qui va pouvoir nous aider en tant qu'aumônier parce que là on n'a pas de réponse... ». Les cadres religieux sont à la recherche de réponses précises, d'ordre théologique : le droit de débrancher une personne, la mort clinique, la mort cérébrale... Une formation est nécessaire pour ces éléments et ils partagent la volonté de suivre ce nouveau DU s'il voit le jour, estimant qu'il apportera des outils nécessaires sur le terrain.

Les étudiants s'inscrivent dans cette perspective de poursuivre leur apprentissage. Un enquêté a par exemple suivi, après l'obtention du DUFCC, un DU de découverte du christianisme (Faculté de théologie catholique de Strasbourg) et un DU Initiation aux religions (Faculté de théologie protestante de Strasbourg). Il souhaitait également s'inscrire au DUFCC de Metz, à celui de Belfort « ce serait bien si je pouvais faire les DU du Grand Est ». Le DU est donc un format très apprécié par les participants et constitue souvent un tremplin vers d'autres formations : des DU mais aussi d'autres cursus.

Ainsi, l'un des étudiants indique par exemple que le DUFCC lui permet de rester à l'université, de maintenir un contact avec les enseignants. Il souhaite avant tout trouver un directeur de thèse et travailler dans la recherche, un domaine qui le passionne. Un autre enquêté évoque d'autres projets possibles après le DUFCC, notamment continuer ses études en France en intégrant un master en sciences politiques « en tout cas une formation qui pourrait être en adéquation avec la formation que j'avais suivie auparavant ». L'enquêté pense que le DUFCC pourrait l'aider dans cette démarche. Il évoque également la possibilité d'intégrer un master « dans le domaine de la religion l'année prochaine [...] parce que le DU ça m'a donné le goût de pouvoir continuer à comprendre comment ça fonctionne ». Les formations suivies après le DUFCC sont donc relatives aux statuts des étudiants lors de la formation : certains de ceux qui ont suivi le DUFCC à titre professionnel souhaitent suivre d'autres formations dans le but de compléter la première, qui n'est pas assez professionnalisante. Pour les autres, c'est la richesse de la première expérience qui les conduit à vouloir revivre une expérience similaire.

## CONCLUSION

Parvenus au terme de cette recherche, il importe d'en tirer divers enseignements. Certains portent sur les limites inévitables de l'enquête réalisée par l'équipe projet et suggèrent des prolongements (1). D'autres trouvent leur source dans les entretiens effectués auprès des responsables de DUFCC et des étudiants et opèrent une synthèse de leurs interrogations, des souhaits formulés par eux et de nos propres observations (2).

### **1. Limites et prolongements souhaitables de l'enquête**

Aucun dispositif d'enquête ne peut prétendre à la perfection. Cette affirmation est d'autant plus vraie que l'enquête sur laquelle porte ce rapport a été menée dans des conditions très particulières. En effet, l'enquête a débuté peu de temps avant le déclenchement de la crise sanitaire de la Covid-19 et s'est poursuivie tout au long de cette crise. Nous avons dû composer avec de multiples contraintes peu propices à l'enquête de terrain. L'ambition proprement ethnographique, articulant observation directe et entretiens, qui était la nôtre au départ de cette enquête s'est vue considérablement empêchée par la crise et ses conséquences, dont la moindre n'a pas été de suspendre la formation en présentiel dans les DUFCC pendant toute la durée de notre recherche. Les positions d'observateur que nous avons négociées dans certaines formations n'ont donc pas pu déboucher sur les observations prévues. L'objectif initial était de suivre une ou deux promotions en formation, pour analyser *in situ* les relations qui s'y déroulaient, et articuler ces observations à la réalisation des entretiens. Ceci aurait permis d'aller plus loin dans l'objectivation des socialisations estudiantines pendant et après la formation. Il y aurait là un premier prolongement souhaitable de notre enquête : pour rendre compte de l'effet de la formation sur les étudiants qui y passent, il conviendrait d'observer directement les relations pédagogiques entre étudiants et enseignants, ainsi que les relations entre étudiants dans et en dehors de la classe. Un tel protocole d'enquête ethnographique permettrait par ailleurs de fonder davantage les enquêteurs dans la population enquêtée, et ainsi d'atteindre ceux des étudiants les plus distants avec la formation, et donc les moins susceptibles de répondre aux questions posées à travers ces dispositifs symboliquement imposants que sont l'entretien semi-directif ou le questionnaire.

Le second prolongement souhaitable que nous pouvons identifier au terme de notre recherche réside dans une objectivation statistique du groupe social des étudiants de DUFCC. Dans cette perspective, au regard des résultats de notre enquête, il conviendrait de situer les responsables de cultes et aumôniers dans cet espace au moyen d'une analyse multivariée plutôt que de raisonner en termes de catégories binaires « cadres religieux » / « non cadres religieux ». Pour recueillir les données nécessaires à une telle analyse, il faudrait anticiper les obstacles que nous avons découverts au fil de l'enquête, et qui nous ont amenés à écarter cette méthode dans le temps qui nous était imparti. Parmi eux se trouve un obstacle technique, à savoir la dispersion des coordonnées des anciens étudiants de DUFCC – la population des étudiants en cours de formation étant numériquement insuffisante pour produire des résultats significatifs.

Mais il faudrait compter également sur un obstacle social, à savoir la sous-représentation très probable des étudiants les moins intégrés dans les DUFCC, notamment en raison de difficultés de maîtrise du français et des formes d'autocensure que ces difficultés impliquent.

## **2. Synthèse des interrogations et souhaits**

Dès l'introduction de ce rapport, nous avons évoqué les difficultés tenant à cette catégorie des cadres religieux musulmans : catégorie controversée, à tout le moins discutée, tant du point de vue des responsables de DUFCC que de celui des étudiants relevant *a priori* de celle-ci. Il est apparu, en effet, qu'elle avait un effet réducteur, déstabilisant voire dépréciatif du diplôme. Dans la même perspective, le fait que l'obtention du DUFCC soit obligatoire pour les aumôniers rémunérés emporte le risque d'un étiquetage plus marqué de la formation en tant que « diplôme pour les aumôniers ». Or les enseignements dispensés dans les DUFCC recèlent beaucoup d'intérêt pour ceux qui, pour leurs études, les futurs concours, leur profession (autre qu'aumônier) ou tout simplement en tant que citoyen, souhaitent acquérir ou approfondir la question du « fait religieux ». Il y a là matière à réflexion sur l'avenir des DUFCC. L'ambiguïté qui pèse sur eux risque d'obérer une dimension assez fondamentale de ces DU, à savoir la diversité des publics accueillis permettant la connaissance de l'autre et la confrontation des opinions et des convictions, gage de tolérance. L'enquête a mis en lumière deux conceptions des DUFCC : l'une, plutôt universaliste, visant à l'apprentissage du principe de laïcité et de la liberté religieuse offert à tous les volontaires, sans distinction. L'autre, davantage utilitariste et développant des approches très appliquées, visant à l'encadrement de la pratique professionnelle des cadres religieux, principalement musulmans. Les étudiants adhèrent majoritairement à la première conception, la seconde étant très marginale, voire remise en cause.

Notre étude a également fait ressortir un manque de suivi des étudiants ayant obtenu le diplôme. Précisément, les étudiants les plus impliqués dans la vie associative ou socio-culturelle pourraient être davantage mobilisés par les responsables de DUFCC. Certains, pourtant très demandeurs, ont fait part de leur regret de ne pas pouvoir maintenir un lien avec l'université. En lien avec cette observation, il apparaît que le droit est une matière plébiscitée par tous les étudiants, certains occupant grâce au diplôme la position de « référent laïcité » dans l'institution qui les emploie. La question se pose alors de savoir si ces personnes ont acquis une suffisante maîtrise du droit pour être ou se dire spécialistes de la laïcité. Ne conviendrait-il pas d'offrir des modules ou séminaires complémentaires après le DU afin d'actualiser et d'approfondir les connaissances avec des mises en situation, ceux-ci répondant, du reste, à la demande des étudiants ? Manque à cet égard la création d'un réseau des anciens étudiants du DUFCC afin, notamment, de partager les expériences.

Enfin, et de manière générale, nous avons pu remarquer combien les étudiants les plus engagés au plan professionnel et associatif entretenaient des relations fréquentes à l'échelon local avec les interlocuteurs politiques et administratifs. Si les préfetures apportent leur aide aux responsables des DUFCC pour le déploiement des diplômes, en revanche les collectivités

locales semblent moins présentes et il semble indispensable de développer davantage de partenariats avec ces acteurs de proximité.

## **Annexes**

Annexe 1 – Notice d’information dans le cadre de la collecte de données personnelles (responsables de DU)

Annexe 2 – Notice d’information dans le cadre de la collecte de données personnelles (étudiants)

Annexe 3 – Formulaire de consentement

Annexe 4 – Grille d’entretiens « Responsables de DU »

Annexe 5 – Grille d’entretiens « Étudiants de DU »

## **Annexe 1**

### Projet de recherche *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*

#### **Notice d'information dans le cadre de la collecte de données personnelles** (responsables de DU)

##### **(Responsable du traitement)**

Les informations recueillies vous concernant vont faire l'objet d'un traitement dans le cadre du projet *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique* piloté par l'UMR Droit, Religion, Entreprise et Société (Univ. de Strasbourg/CNRS) sous la responsabilité de Vincente Fortier.

##### **(Finalités du projet)**

Le traitement a pour objet de dresser le profil et les parcours des étudiant.e.s et ancien.ne.s étudiant.e.s des *DU de formation civile et civique* qui assument par ailleurs des fonctions au sein d'organisations musulmanes (motivations et choix du DU, adéquation de la formation à leurs attentes...).

Nous vous proposons de participer à un entretien (1h à 1h30) durant lequel nous vous poserons des questions sur l'organisation du DU que vous dirigez, les profils des étudiant.e.s, et notamment de ceux qui assument par ailleurs des fonctions au sein d'organisations musulmanes (responsables de lieux de culte, gestionnaires d'association, imams, aumônier.e.s...), les méthodes employées pour promouvoir la formation, les éventuelles difficultés rencontrées...

Les informations recueillies au cours de cet entretien font l'objet d'un enregistrement.

##### **(Nature des données collectées)**

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation de notre recherche seront collectées et traitées.

##### **(Base légale du traitement)**

La base légale du traitement repose sur le consentement des participants.

##### **(Retrait du consentement)**

Vous êtes libre de vous retirer ou de cesser votre participation à ce projet à tout moment.

##### **(Pseudonymisation/ confidentialité)**

Votre identité sera dissimulée à l'aide d'un numéro aléatoire dans tous les écrits produits sur la base de vos propos (comptes rendus d'entretien, notes d'analyse échangées entre les chercheurs, publications...).

Aucune autre information ne sera conservée qui puisse révéler votre identité.

##### **(Destinataires des données personnelles)**

Les destinataires de ces données sont les quatre membres du projet *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*.

Toutes les données seront conservées en France.

##### **(Durée de conservation)**

Vos données personnelles sont conservées en base active jusqu'à la fin du projet (fin 2020). Après cette date, elles seront définitivement archivées de manière anonymisée.

**(Mesure de sécurité)**

Afin de garantir la confidentialité de vos données et éviter leur divulgation, seuls les membres du projet sont autorisés à accéder aux données qui seront traitées et sauvegardées sur des ordinateurs et serveurs protégés.

**(Diffusion)**

Les résultats de cette recherche seront diffusés de façon anonyme dans des colloques professionnels et scientifiques, dans des rapports, revues et ouvrages académiques.

**(Droits des personnes)**

Vous pouvez poser des questions au sujet de ce projet à tout moment en communiquant avec le responsable du projet par courrier électronique ([vfortier@unistra.fr](mailto:vfortier@unistra.fr)).

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Françoise Curtit – UMR 7354 DRES –MISHA –5, Allée du Général Rouvillois CS 50008 – F-67083 Strasbourg Cedex – [fcurtit@unistra.fr](mailto:fcurtit@unistra.fr)

Vous pouvez contacter également la Déléguée à la Protection des Données du laboratoire : DPD – 17 rue Notre Dame des Pauvres – 54519 – Vandœuvre-lès-Nancy Cedex - [dpd.demandes@cnrs.fr](mailto:dpd.demandes@cnrs.fr)

Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal. CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 (<https://www.cnil.fr/>)



## Annexe 2

### Projet de recherche *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*

#### Notice d'information dans le cadre de la collecte de données personnelles (étudiants)

##### **(Responsable du traitement)**

Les informations recueillies vous concernant vont faire l'objet d'un traitement dans le cadre du projet *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique* piloté par l'UMR Droit, Religion, Entreprise et Société (Univ. de Strasbourg/CNRS) sous la responsabilité de Vincente Fortier.

##### **(Finalités du projet)**

Le traitement a pour objet de dresser le profil et les parcours des étudiant.e.s et ancien.ne.s étudiant.e.s des *DU de formation civile et civique* qui assument par ailleurs des fonctions au sein d'organisations musulmanes (motivations et choix du DU, adéquation de la formation à leurs attentes...).

Nous vous proposons de participer à un entretien (1h à 1h30) durant lequel nous vous poserons des questions sur vos motivations pour vous inscrire au DU, votre perception des enseignements, les impacts de la formation sur vos activités...

Les informations recueillies au cours de cet entretien font l'objet d'un enregistrement.

##### **(Nature des données collectées)**

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation de notre recherche seront collectées et traitées.

##### **(Base légale du traitement)**

La base légale du traitement repose sur le consentement des participants.

##### **(Retrait du consentement)**

Vous êtes libre de vous retirer ou de cesser votre participation à ce projet à tout moment.

##### **(Pseudonymisation/ confidentialité)**

Votre identité sera dissimulée à l'aide d'un numéro aléatoire dans tous les écrits produits sur la base de vos propos (comptes rendus d'entretien, notes d'analyse échangées entre les chercheurs, publications...).

Aucune autre information ne sera conservée qui puisse révéler votre identité.

##### **(Destinataires des données personnelles)**

Les destinataires de ces données sont les quatre membres du projet *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*.

Toutes les données seront conservées en France.

##### **(Durée de conservation)**

Vos données personnelles sont conservées en base active jusqu'à la fin du projet (fin 2020). Après cette date, elles seront définitivement archivées de manière anonymisée.

**(Mesure de sécurité)**

Afin de garantir la confidentialité de vos données et éviter leur divulgation, seuls les membres du projet sont autorisés à accéder aux données qui seront traitées et sauvegardées sur des ordinateurs et serveurs protégés.

**(Diffusion)**

Les résultats de cette recherche seront diffusés de façon anonyme dans des colloques professionnels et scientifiques, dans des rapports, revues et ouvrages académiques.

**(Droits des personnes)**

Vous pouvez poser des questions au sujet de ce projet à tout moment en communiquant avec le responsable du projet par courrier électronique ([vfortier@unistra.fr](mailto:vfortier@unistra.fr)).

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Françoise Curtit – UMR 7354 DRES –MISHA –5, Allée du Général Rouvillois CS 50008 – F-67083 Strasbourg Cedex – [fcurtit@unistra.fr](mailto:fcurtit@unistra.fr)

Vous pouvez contacter également la Déléguée à la Protection des Données du laboratoire : DPD – 17 rue Notre Dame des Pauvres – 54519 – Vandœuvre-lès-Nancy Cedex - [dpd.demandes@cnrs.fr](mailto:dpd.demandes@cnrs.fr)

Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal. CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 (<https://www.cnil.fr/>)

## Annexe 3

Projet de recherche  
*Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique*

### Formulaire de consentement

Ce formulaire est destiné à recueillir votre consentement pour la collecte des données vous concernant, dans le cadre du projet *Les cadres religieux musulmans dans les DU de formation civile et civique* piloté par l'UMR Droit, Religion, Entreprise et Société (Univ. de Strasbourg / CNRS) sous la responsabilité de Vincente Fortier.

En signant le formulaire de consentement, vous certifiez :

- que vous avez lu et compris les renseignements communiqués dans la notice d'information
- qu'on a répondu à vos questions de façon satisfaisante
- qu'on vous a informé.e que vous étiez libre d'annuler votre consentement ou de vous retirer de cette recherche en tout temps, sans préjudice.

#### Informations sur le participant :

Nom :

Prénom :

Mél :

- J'ai lu et compris les renseignements fournis dans la fiche d'informations et j'accepte de plein gré de participer à cette recherche.

OUI  NON

- J'accepte que mes propos soient enregistrés et exploités par l'équipe du projet

OUI  NON

**Nom, Prénom – Date – Signature**

*(Un exemplaire de ce document vous est remis, un autre exemplaire est conservé par les membres du projet)*

## Annexe 4

### Grille d'entretiens « Responsables de DU »

*[Le propos introductif qui suit est un exemple de discours généralement tenu à un enquêté au début de l'interaction :]*

*« Je vous remercie d'avoir accepté le principe de l'entretien. Comme cela vous a sans doute été indiqué, l'objectif de cet entretien est de comprendre ce qui vous a conduit à prendre en charge un DU de formation civile et civique, ainsi que votre expérience en tant que responsable de cette formation. Il s'agit bien de recueillir un témoignage personnel, et non de recueillir un "discours-type" ou "représentatif" de l'expérience des responsables de DU. Il n'y a donc pas de "bonne" ou de "mauvaise" réponse. Plus vous m'en direz, plus ce témoignage sera riche pour notre enquête. Je vous rappelle par ailleurs que ce témoignage est recueilli sous le couvert de l'anonymat. Seuls les quatre chercheurs responsables de l'enquête en cours pourront vous identifier en tant qu'auteur de vos propos. Votre parole est donc complètement libre. Enfin, avec votre accord, j'aimerais pouvoir enregistrer l'entretien, afin de pouvoir le réécouter par la suite. »*

#### **I. Genèse et institutionnalisation du DU**

- Année de création ? Motivations ? Entreprise individuelle ou équipe fondatrice ? Relations au sein de cette équipe ?
- Démarches entreprises pour créer le DU ? Relations avec l'université de rattachement ? Relations avec les administrations centrales ? Éventuels blocages / difficultés ?
- Démarches entreprises pour faire connaître le DU ? Positionnement par rapport à l'offre de formation déjà existante ?
- Relations avec les responsables et/ou enseignants des autres DU ? Rencontres régulières ? Enjeux ?

#### **II. Curriculum et interactions pédagogiques**

- Objectifs pédagogiques du DU ? Structure de la formation ? Constitution de la maquette des enseignements ? Choix des cours ? Modalités d'évaluation ?
- Profil des enseignants et intervenants ? Universitaires ou « professionnels » ? Ancrages disciplinaires ? Logique du choix de ces enseignants et intervenants ? Liens avec des institutions religieuses et leur personnel ?
- Sélection et/ou admission des étudiants ? Rapport candidatures / inscriptions ?
- Relations avec les étudiants ? Interactions en cours ? Perceptions de différences entre les étudiants ? Hiérarchie scolaire ? Éventuelles difficultés rencontrées par certains étudiants ?

#### **III. Trajectoire et carrière universitaire**

- Études suivies ? Diplômes obtenus ?
- Étapes de la carrière ? Lien avec la prise en charge du DU ?
- Objets de recherche ? Lien avec la prise en charge du DU ?

## Annexe 5

### Grille d'entretiens « Étudiants de DU »

*[Le propos introductif qui suit est un exemple de discours généralement tenu à un enquêté au début de l'interaction :]*

*« Je vous remercie d'avoir accepté le principe de l'entretien. Comme cela vous a sans doute été indiqué, l'objectif de cet entretien est de comprendre ce qui vous a conduit à intégrer un DU de formation civile et civique, ainsi que votre expérience de cette formation. Il s'agit bien de recueillir un témoignage personnel, et non de recueillir un "discours-type" ou "représentatif" de l'expérience des étudiants dans ces DU. Il n'y a donc pas de "bonne" ou de "mauvaise" réponse. Plus vous nous en direz, plus ce témoignage sera riche pour notre enquête. Je vous rappelle par ailleurs que ce témoignage est recueilli sous le couvert de l'anonymat. Seuls les quatre chercheurs responsables de l'enquête en cours pourront vous identifier en tant qu'auteur de vos propos. Votre parole est donc complètement libre. Enfin, avec votre accord, j'aimerais pouvoir enregistrer l'entretien, afin de pouvoir le réécouter par la suite. »*

#### I. L'expérience de la formation au sein du DU

##### 1. Motivations à l'entrée

- Date de candidature au DU ?
- Motivations pour intégrer un DU en général ? Pourquoi celui-ci en particulier ? Autres DU envisagés ?
- Démarches / recherches entreprises pour connaître les formations ? Connaissance préalable des enseignements délivrés ?
- Image / attentes à l'égard du DU avant de l'intégrer ?

##### 2. Curriculum et relations pédagogiques

- Conformité de l'image et des attentes avec l'expérience vécue du DU ?
- Enseignements préférés ? Pourquoi ? Enseignements les moins appréciés ? Pourquoi ? Principaux apprentissages tirés de la formation ?
- Organisation de l'emploi du temps ? Travail personnel ? Quantité et méthodes de travail ? Difficultés éprouvées ?
- Expérience des examens et évaluations ? Notes ?
- Relations avec les enseignants au quotidien ? Enseignants préférés ? Pourquoi ? Enseignants les moins appréciés ? Pourquoi ?

##### 3. Relations entre étudiants

- Relations avec les autres étudiants ? Interactions en cours ?
- Constitution de groupes d'amis et/ou de travail ? Description de ces groupes d'amis et/ou de travail ?

#### II. Les usages du DU après la formation

##### 1. Pour les étudiants en formation

- Projets après le DU ? Utilité escomptée du DU pour ce projet ?
- Pensez-vous entretenir des liens avec des étudiants du DU ? Avec des enseignants ? Avec certains intervenants ?

##### 2. Pour les anciens étudiants

- Parcours après le DU ? Utilité du DU dans ce parcours ?
- Entretien de liens avec les enseignants et/ou anciens étudiants ?

### **III. Trajectoire préalable et parallèle à la formation dans le DU**

#### 1. Origine et situation familiale

- Trajectoire scolaire et professionnelle des parents ? Trajectoires de migration ?
- Situation des frères et sœurs ?
- Situation de couple ?

#### 2. Trajectoire scolaire

- Cursus et diplômes ?
- Rapport à l'institution scolaire ? Rapport à certains enseignants en particulier ?

#### 3. Trajectoire professionnelle

- Expériences professionnelles ?

#### 4. Trajectoire religieuse

- Investissements dans une communauté religieuse ? Depuis combien de temps ? Sous quelle forme ?
- Relations avec les membres de cette communauté ? Avec les autorités religieuses de cette communauté ?
- Pratiques religieuses ?

#### 5. (Pratiques culturelles)

- Lecture ? Presse ? Ouvrages ? Fréquentation des équipements culturels (cinéma, théâtre, musée, etc.) ?

## BIBLIOGRAPHIE

Rachid BENZINE, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Mathilde PHILIP-GAY, *Rapport de la Mission de réflexion sur la formation des imams et des cadres religieux musulmans* au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Intérieur, 2017.

Céline BERAUD, Claire DE GALEMBERT, *La fabrique de l'aumônerie musulmane des prisons en France : rapport final de recherche*, Paris, Mission de recherche Droit et justice, nov. 2019.

Olivier BOBINEAU (dir.), *Former les imams pour la République. L'exemple français*, Éd. CNRS, 2010.

Françoise CURTIT, « Un diplôme de formation civile et civique obligatoire pour les futurs aumôniers rémunérés », *Revue Droit & Santé*, n° 78, 2017, p. 578-580.

Franck FREGOSI (dir.), *La formation des cadres religieux musulmans en France. Approches socio-juridiques*, L'Harmattan, 1998.

Franck FREGOSI, « La problématique de la formation des cadres religieux musulmans en France : au croisement des logiques politique, académique et communautaire », *in Droit et religion. Études en l'honneur de Francis Messner*, Presses universitaires de Strasbourg, 2014, p. 443-467.

Franck FREGOSI, « De quoi le gouvernement de l'islam en France est-il le nom ? », *Confluences Méditerranée*, n° 106, 2018/3, p. 35-51.

Claire DE GALEMBERT, « Entretien avec Michel Younès », *Sociologies pratiques*, n° 39, 2019/2, p. 9-16.

Nathalie GOULET et André REICHARDT, *De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés*. Rapport d'information, Sénat, 5 juill. 2016, n° 757 (en particulier II. La formation des imams et des aumôniers, p. 34-55).

Solenne JOUANNEAU, *Les imams en France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Agone, 2013.

Solenne JOUANNEAU, « Faire émerger un islam français : paradoxes d'une action publique sous contrainte (1970-2010) », *Sociologie*, vol. 8, 2017/3, p. 247-264.

Francis MESSNER, *La formation des cadres religieux musulmans*. Rapport au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Intérieur, 2014.

Francis MESSNER, Moussa ABOU RAMADAN (dir.), *L'enseignement universitaire de la théologie musulmane. Perspectives comparatives*, Cerf, 2018.

Francis MESSNER, Pierre-Henri PRELOT, « Un diplôme pour l'aumônerie des services publics », *Revue du droit des religions*, n° 4, 2017, p. 181-193.

Francis MESSNER, Anne-Laure ZWILLING (dir.), *Formation des cadres religieux en France. Une affaire d'État ?*, Labor et Fides, 2010.

Céline PAUTHIER, « Former des cadres religieux dans une faculté de droit : retour sur une expérience strasbourgeoise », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique*, n° 37, 2017, p. 253-273.

Pierre-Henri PRELOT, « La laïcité devant le Conseil d'État en 2018 », *Revue du droit des religions*, n° 7, 2019, p. 209-220.

Daniel RIVET, *Note sur les grandes orientations d'un appui scientifique à la formation des imams*, Paris, IISMM, 2003.

Étienne TROCME, *Rapport à Monsieur le Président Albert Hamm au sujet du développement des sciences des religions à l'Université des sciences humaines de Strasbourg*, nov. 1996.

Anne-Laure ZWILLING, « L'enseignement de l'islam dans les universités en France : une histoire mouvementée », in *Droit et religion. Études en l'honneur de Francis Messner*, Presses universitaires de Strasbourg, 2014, p. 239-259.